

rapport annuel
2016



Préface 3

Mot de l'administrateur délégué	3
---------------------------------	---

#1 7

L'essentiel de la SFPI	7
Mission	9
Stratégie	10
Structure	11
Faits marquants de l'année 2016	18
Chiffres clés	21
Perspectives et réalisations de l'année 2017	24

#2 27

Gouvernance	27
Actionnariat et Assemblée générale	29
Conseil d'administration	29
Comité stratégique	32
Comité d'audit	33
Comité de rémunération	33
Rapport des administrateurs indépendants	34
Rapport du comité de rémunération	36
Gestion des risques	37
Politique en matière de conflits d'intérêts	40
Politique en matière de confidentialité et de détention de participations	41

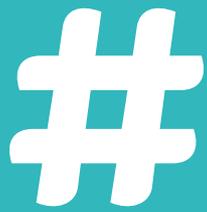
#3 43

Rapport financier	43
Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2016	45
Rapport du commissaire	55
Comptes annuels consolidés	57
Rapport du commissaire	63

#4 67

Rapport d'activités	67
4.1 Société d'investissement	68
4.2 Holding public	126
4.3 Missions déléguées	148





Mot de
l'administrateur délégué

Mot de l'administrateur délégué

Comme pour les années précédentes, les raisons de nous réjouir cette année ne manquent pas pour la SFPI qui fête ses 10 ans d'existence en 2016.

Mais les premières pensées que j'ai envie d'exprimer vont vers les personnes qui, de près ou de loin, au travers de leur famille ou de proches, ont eu à connaître les affres des attentats qui ont ébranlé la Belgique. Je ne peux me départir de cette image, longeant ce 22 mars 2016 la rue de la Loi, de victimes sortant du métro Maelbeek blessées ou agonisantes. Ceci doit nous conduire, après la colère et l'incompréhension, à revenir avec humilité à notre condition humaine et à la nécessité, y compris lorsque nous sommes dans une sphère économique-financière, de placer le bien-être des individus au centre de nos préoccupations, sans distinctions de quelque nature que ce soit.

Ce rôle, cette préoccupation, avec l'aide précieuse de toute l'équipe de la SFPI, qui aura encore eu l'occasion de s'étoffer de belles ressources en 2016, ainsi qu'avec le soutien d'un conseil d'administration nouvellement remodelé, la société les a rencontrés de plusieurs manières.

Tout d'abord et au départ de l'étude Impuls que la SFPI avait menée avec le Gouvernement fédéral et qui portait sur une analyse des best practices au sein d'institutions similaires à la SFPI dans nos pays voisins, nous avons commencé à implémenter une série de mesures internes afin de poursuivre le renforcement du processus décisionnel au sein de la SFPI, afin d'encore mieux répondre aux attentes de notre actionnaire mais également d'accroître la pertinence de notre intervention et coopération auprès des acteurs économiques qui nous sollicitent pour les accompagner dans leur développement.

Ensuite, la crédibilité externe de l'action de la SFPI allant croissant, le nombre de sollicitations en vue d'un investissement de cette dernière connaît une augmentation importante. Ceci demande plus d'efforts, conduit à des investissements plus efficaces mais induit également d'agir avec prudence afin de ne pas diluer la qualité de nos interventions ou d'aller au-delà de ce qui est raisonnablement absorbable par notre structure. Le mot clé en 2016 a donc été de répondre présent sans décevoir et sans déstabiliser notre action.

Enfin, l'impact sociétal de la SFPI a été également au cœur de nos préoccupations et a trouvé à se concrétiser au travers d'investissements dits de suivi mais aussi de nouveaux dossiers.

Quelques chiffres pour illustrer cela :

- Le bilan de notre société s'établit à 2,2 milliards EUR, ce qui constitue sur la période des 10 années écoulées un accroissement de l'ordre de 1,4 milliard EUR (+ 175 %).
- Le résultat net pour 2016 est de 111 millions EUR, ce qui fait que depuis sa création en 2006, la SFPI a réalisé des bénéfices cumulés de presque 880 millions EUR.
- La SFPI est à nouveau en mesure de délivrer un dividende de 20 millions EUR au profit de son actionnaire.
- L'année 2016 aura permis de clôturer ou de jeter concrètement les bases d'une restructuration de son pilier immobilier (liquidation de FEDESCO, du FRGE et vente des actifs immobiliers de Sopima, qui permettront la cessation d'activités de cette dernière en 2017).

- Poursuite de la présence de la SFPI dans le domaine de l'innovation technologique tantôt au travers de fonds (V-bio Ventures, Fortino, etc.) tantôt en direct (Accessia GMP, Biocartis, Masthercell, etc.).
- Présence et expertise accrue et reconnue dans le monde de l'innovation médicale dans l'ensemble de la chaîne de valeur (diagnostic, phase préclinique, thérapie cellulaire, développement de nouvelles molécules, E-Health, etc.) sans oublier les « devices » ou l'activité de production.

Ce sont, au total, près de 47 millions EUR qui auront été investis dans ce qui préfigure l'économie de demain au service, notamment, de la santé et du bien-être de tous.

La SFPI a également aidé à la mise en œuvre du financement de services au public. On pense plus particulièrement à la construction d'une piscine, ou à des lieux de spectacle ou de conférence ou pourquoi pas, demain, des fermes aquaponiques, de la permaculture, des ressourceries, etc.

À noter aussi que la filiale Certi-fed a poursuivi ses activités de cofinancement d'entreprises belges à l'international (Ecophos, LVD, Manuchar et Somin) en étroite collaboration avec notre filiale, la SBI. Ceci prouve à suffisance la pertinence de la réforme entamée en 2015 de cette filiale visant, aux côtés des fonds dans lesquels la SFPI a co-investi en Chine, au Brésil et en Inde, à promouvoir l'installation de sociétés belges, plus particulièrement, mais pas uniquement, sur le continent africain.

C'est donc fort de l'expérience emmagasinée au cours des 10 dernières années écoulées, de la confiance, de la compétence et de la loyauté de l'équipe SFPI, ainsi que de l'accueil et de l'enthousiasme que notre action reçoit auprès des acteurs financiers, économiques, industriels et universitaires, qu'ils soient publics ou privés, que j'entrevois de manière radieuse l'avenir de la SFPI. C'est sur ces fondamentaux que notre action durant les 10 prochaines années, je le souhaite, doit continuer à s'appuyer. L'objectif pour 2017 est en outre de fixer tout cela dans un contrat de gestion à conclure avec notre actionnaire, l'État belge.

Je souhaite clôturer ce mot, pour illustrer ce qui précède, par quelques faits marquants que la société a également connus durant le premier semestre 2017 :

- Fonds de soutien aux PME via Profinpar, le Seeder Fund, IMEC.XPAND
- Croissance de l'offre d'investissement dans le domaine des sciences de la vie au travers de prise de participation dans Newton BioCapital, Endotools, PDC Line, Iteos, Pluriomics, Nucléis, etc.
- Financement des technologies financières (Smartfin Ventures)
- Augmentation du capital de la Sonaca en vue de l'acquisition de LMI Aerospace aux Etats-Unis.

Et enfin, par un message pour l'avenir, soit être un levier ou une pièce du puzzle d'un projet, d'une vision portant l'espérance des générations actuelles et futures, à laquelle la SFPI contribuerait au travers de valeurs comme l'éthique, la compétence, l'agilité, l'ingéniosité et l'ouverture d'esprit que la SFPI a fait siennes depuis un peu plus de 10 ans.

Koenraad Van Loo

Administrateur délégué





1

L'essentiel de la SFPI



La Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est née en novembre 2006 de la fusion par absorption de la Société fédérale de Participations par la Société fédérale d'Investissement conformément à la loi du 26 août 2006.

Mission

La SFPI est un holding dont l'autorité fédérale est l'unique actionnaire et qui a pour mission de promouvoir l'initiative économique publique, d'accompagner les entreprises privées, de contribuer à la politique industrielle de l'État et de fournir des avis à la demande du gouvernement fédéral.

Promouvoir l'initiative économique publique

L'un des volets de la mission de la SFPI se caractérise par sa finalité qui consiste à promouvoir l'initiative économique publique par le biais d'investissements financiers. C'est dans ce volet que s'inscrit la mission de holding public qu'assume la SFPI.

La prise en compte de l'objectif de rentabilité est essentielle mais doit, cependant, être nuancée : la viabilité financière est, en effet, indispensable pour que la SFPI puisse accomplir son rôle de holding, mais en tant que holding public, la SFPI a également une responsabilité sociétale qui justifie que l'intérêt social puisse dépasser l'intérêt purement économique.

Accompagner des entreprises privées

La SFPI a pour objet de favoriser, dans l'intérêt de l'économie belge, la création, la réorganisation ou l'extension d'entreprises privées en menant une politique d'investissement qui combine de manière optimale la rentabilité et la plus-value pour l'économie et la société belges.

La SFPI, qui vise à contribuer à la création d'un climat de prospérité économique général, a donc aussi pour mission, en tant que société d'investissement, de trouver un équilibre clair et responsable entre ses objectifs de rentabilité et sa responsabilité sociétale.

Contribuer à la politique industrielle de l'État

Le troisième volet de la mission de la SFPI consiste à accomplir les missions qui lui sont confiées par l'État, les « missions déléguées ».

Lorsqu'elle agit en mission déléguée, la SFPI réalise des investissements sur la base d'une décision formelle du gouvernement. Bien que la SFPI accomplisse les missions déléguées pour le compte de l'État, elle agit en son nom.

Ce principe implique que l'État doit procurer à la SFPI les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ces missions et à la couverture des charges qui en résultent.

La SFPI présente les opérations exécutées en application des missions déléguées de façon distincte dans ses comptes, à savoir en hors bilan.

Fournir des avis à la demande du gouvernement fédéral

La SFPI assume également une compétence d'avis sur demande du gouvernement fédéral.

Stratégie

La SFPI a effectué une actualisation de sa stratégie dans le courant de l'année 2014 et s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

Secteurs stratégiques d'investissement

La SFPI a revu sa stratégie d'investissement pour la centrer sur certains secteurs prioritaires, et pour renforcer les partenariats avec les sociétés régionales d'investissement en particulier, mais aussi avec la Société belge d'Investissement international (SBI) et la Régie des Bâtiments, par exemple. Les secteurs d'investissement retenus sont les suivants : aéronautique, immobilier, réseaux (couvrant notamment l'approvisionnement et l'infrastructure), innovation (notamment en biotechnologie et en IT) et investissements internationaux.

En outre, la SFPI privilégie majoritairement les investissements dans des entreprises dans lesquelles des entreprises privées co-investissent.

Investissements directs dans des sociétés matures

Les investissements directs réalisés par la SFPI dans des entreprises et des projets individuels se concentrent en principe désormais sur des entreprises plus matures, au sein desquelles le management a déjà fait ses preuves et démontré ses capacités.

Investissements indirects dans des sociétés Venture capital et Startups

Les investissements dans des Venture capital et Startups seront en principe désormais principalement réalisés par le biais d'investissements dans des fonds d'investissement. En outre, la SFPI vise à approfondir ses engagements en tant qu'investisseur dans des fonds de spin-offs universitaires, afin de soutenir l'innovation, et vise également des fonds spécialisés s'adressant aux petites startups.

Investissements dans des fonds d'investissement internationaux

Les investissements dans des fonds d'investissement internationaux permettent de soutenir l'image belge à l'étranger, mais également de favoriser l'accès d'entreprises belges à ces marchés, et d'attirer des investissements étrangers en Belgique. Ces investissements représentent un puissant moteur de croissance pour une petite économie ouverte telle que celle de la Belgique.

Mise en place d'un pilier immobilier et infrastructure

La SFPI souhaite mettre en place un nouveau pilier immobilier et infrastructure, entre autres au moyen du regroupement de la Sopima, du Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire et de Credibe, et en se concentrant sur les segments qui éprouvent davantage de difficultés de financement auprès du secteur privé et du secteur bancaire, par exemple les projets à long terme apportant une valeur ajoutée au gouvernement fédéral et à la société dans son ensemble, tels que les hôpitaux, les centres d'accueil ou les prisons. D'autre part, la SFPI souhaite jouer un rôle dans l'ancrage partiel dans des sociétés opérant des activités stratégiques pour le pays, telles que des (aéro)ports et des réseaux énergétiques ou financiers (Fluxys ou encore Euronext).

Poursuite du renforcement et de la professionnalisation de sa structure

Poursuivre le renforcement et la professionnalisation de sa structure interne est également un objectif permanent de la SFPI, afin de permettre la mise en œuvre de sa stratégie et de réaliser une synergie de coûts avec différentes sociétés au sein du groupe de la SFPI.

Depuis 2013, la SFPI déploie des efforts pour limiter les frais de consultance externe, compte tenu du volume de ses activités, et continuera à y consacrer une attention particulière dans un avenir proche. En 2014, la SFPI a mis en place des collaborations structurées avec un expert en biotechnologie et a intensifié les échanges d'expertises avec les sociétés régionales et avec la SBI. En octobre 2014, la fonction de juriste interne a été créée ; en mars 2015, une Office Manager a été recrutée. Un Analyste financier a rejoint la SFPI en juin 2015 et l'équipe de support a été renforcée en mai 2015 et en avril 2016. La SFPI poursuivra sur cet élan dans les mois et années à venir.

10

11

Structure

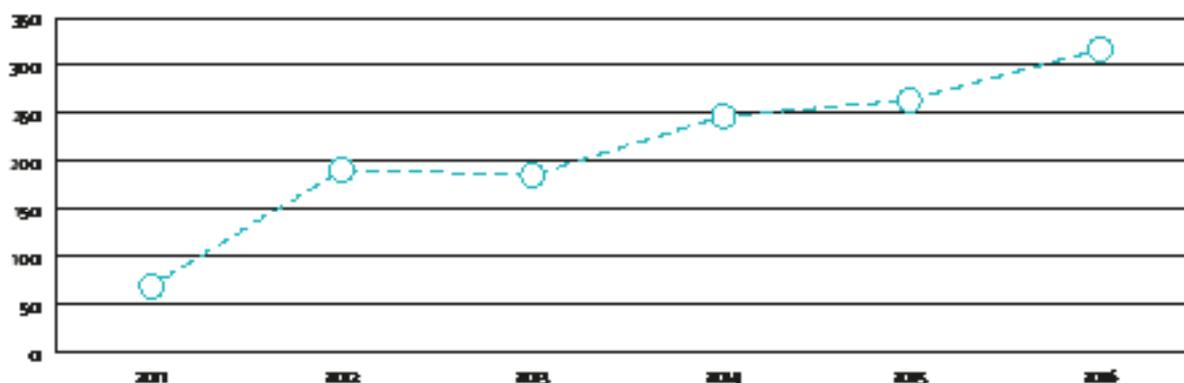
La SFPI remplit donc trois fonctions : elle agit en qualité de société d'investissement, elle assume la fonction de holding public et elle accomplit toutes les missions qui lui sont confiées par des lois spéciales ou par des arrêtés royaux. Ces trois piliers ont chacun leurs caractéristiques propres et différent également les uns des autres par leur taille.

La SFPI en sa qualité de société d'investissement

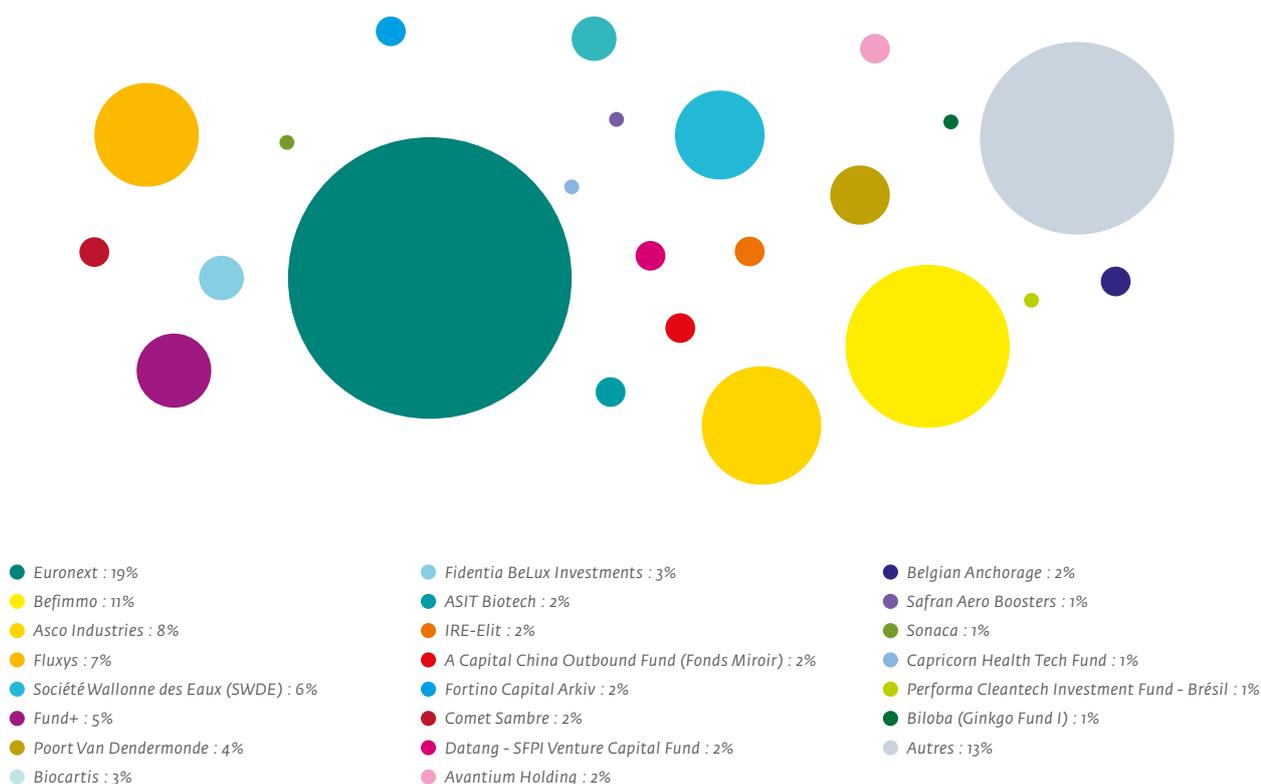
En sa qualité de société d'investissement, la SFPI tente de contribuer au développement d'entreprises privées susceptibles d'offrir une plus-value sociétale intéressante. Dans ce segment d'activité, la SFPI agit entièrement de sa propre initiative.

Les informations détaillées relatives au portefeuille de société d'investissement au 31 décembre 2016 sont reprises en page 68 à page 125.

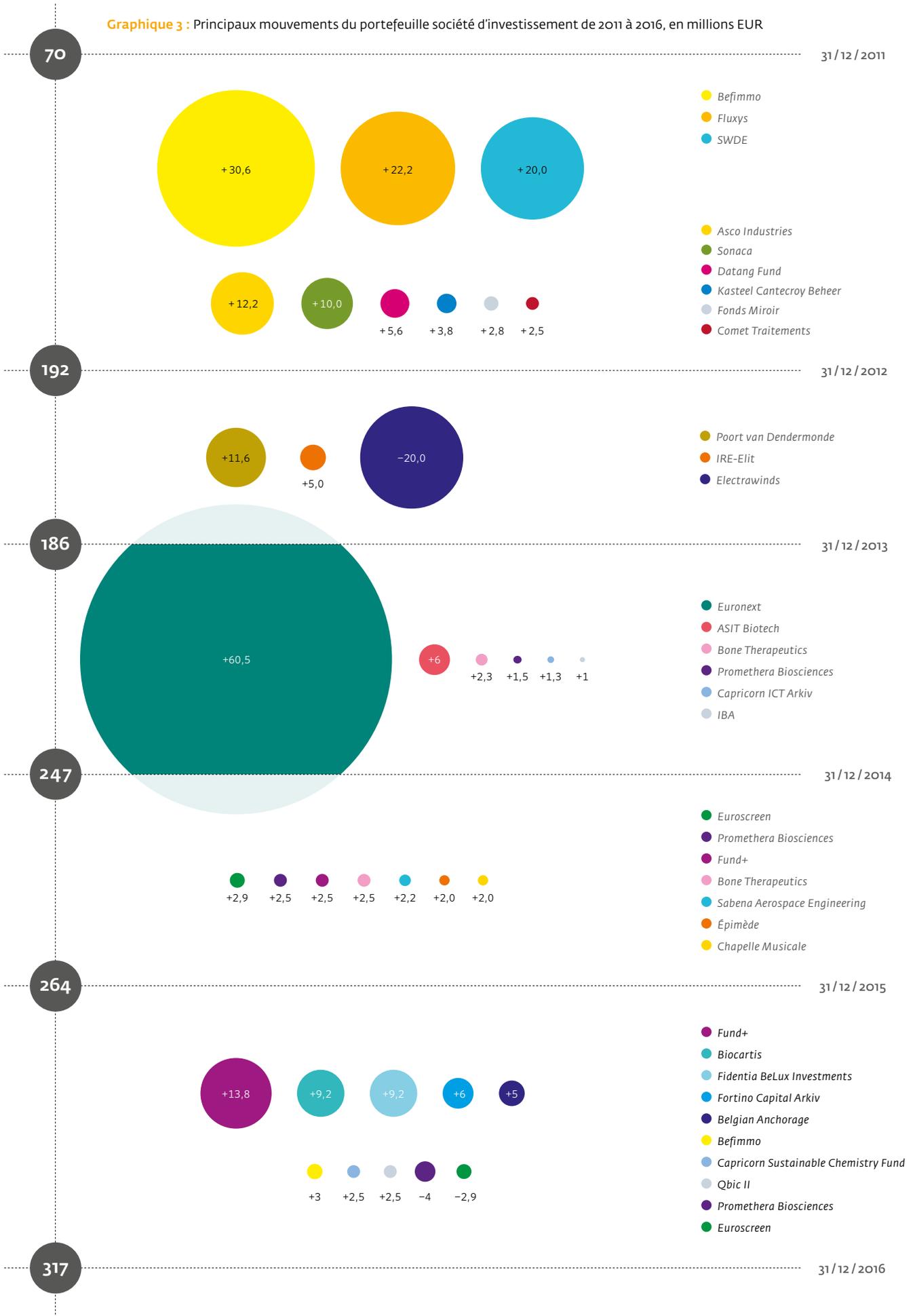
Graphique 1 : Évolution globale du portefeuille société d'investissement de 2011 à 2016, en millions EUR



Graphique 2 : Contribution des participations à la valeur du portefeuille société d'investissement au 31 décembre 2016



Graphique 3 : Principaux mouvements du portefeuille société d'investissement de 2011 à 2016, en millions EUR

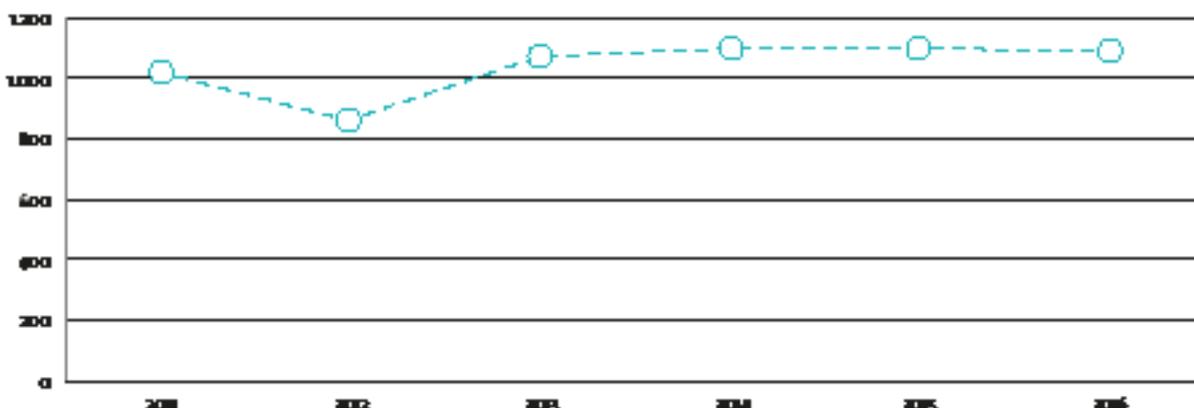


La SFPI en sa qualité de holding public

En sa qualité de holding public, la SFPI acquiert des participations en concertation avec les autorités. Dans la plupart des cas, il s'agit de participations qui ont été prises dans la période précédant la fusion de novembre 2006 entre la SFI et la SFP ; l'exception la plus importante est la transaction autour d'une partie des actions de BNP Paribas, exécutée en 2013 (voir ci-après). Ce segment d'activité compte également des participations qui ont été intégrées par le gouvernement dans le capital de la SFPI après la fusion dans le cadre de la poursuite d'une gestion rationnelle et centrale des participations de l'État.

Les informations détaillées relatives au portefeuille holding public au 31 décembre 2016 sont reprises en page 126 à page 147.

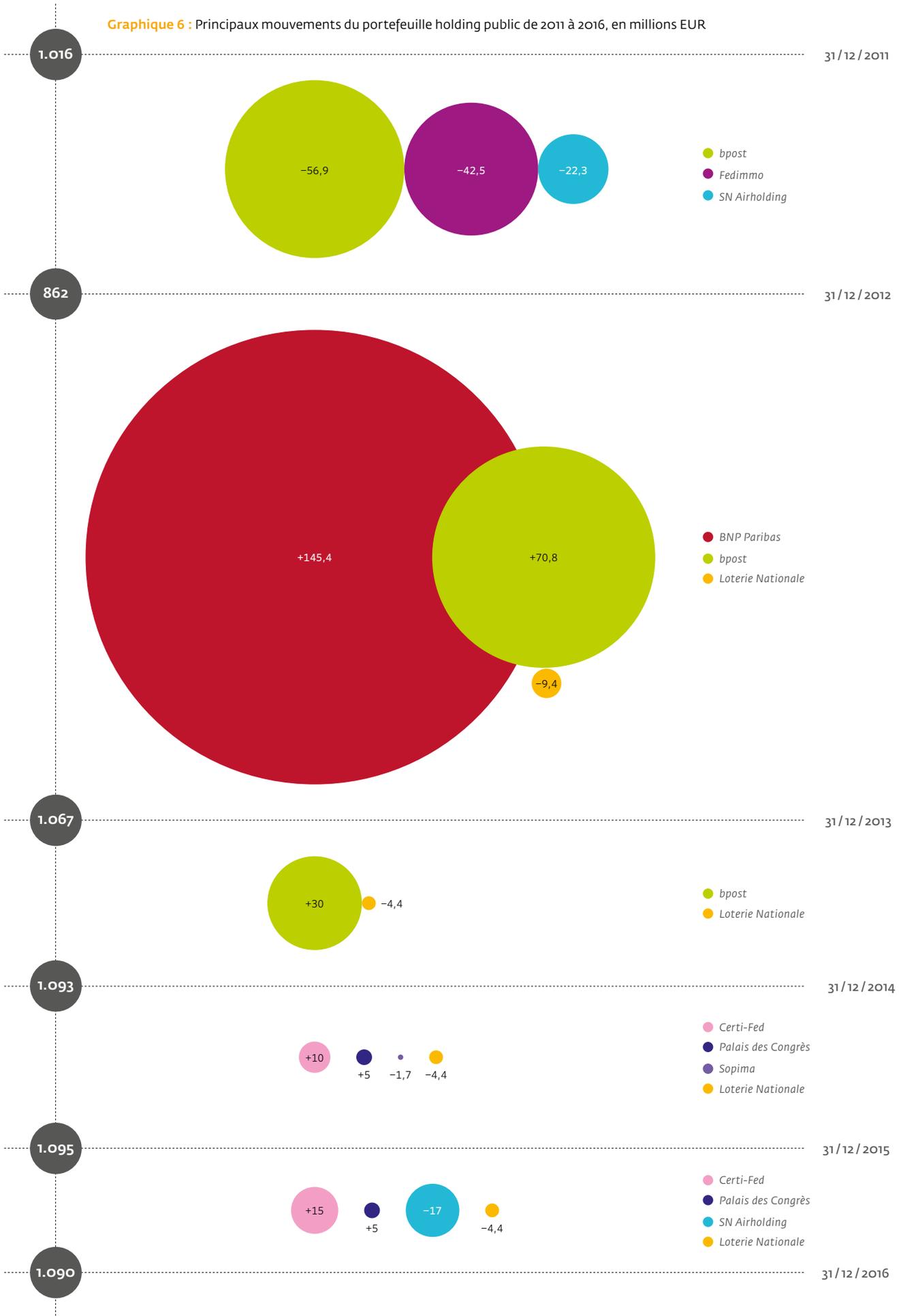
Graphique 4 : Évolution globale du portefeuille holding public de 2011 à 2016, en millions EUR



Graphique 5 : Contribution des participations à la valeur du portefeuille holding public au 31 décembre 2016



Graphique 6 : Principaux mouvements du portefeuille holding public de 2011 à 2016, en millions EUR



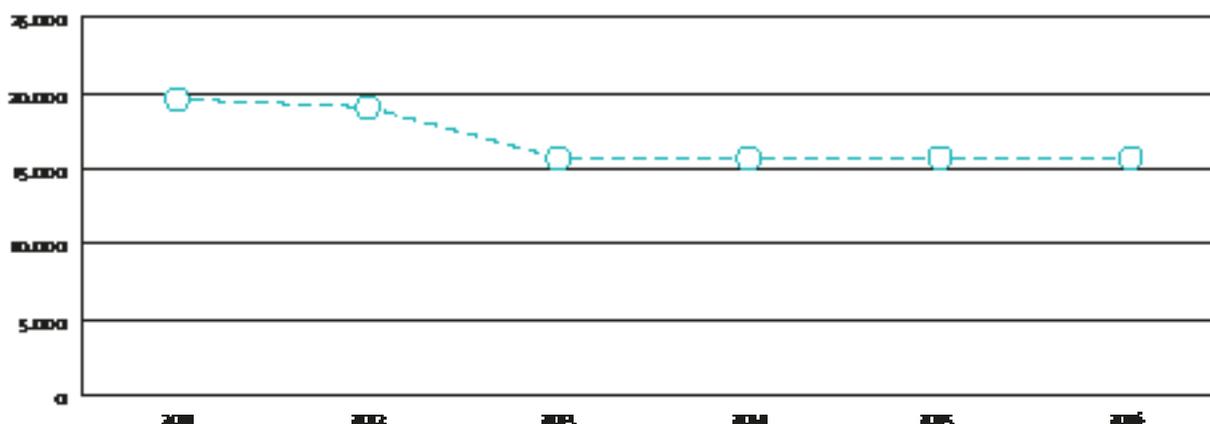
La SFPI en sa qualité de mandataire des autorités (missions déléguées)

Dans ce segment d'activité, la SFPI prend des participations et réalise des investissements sur la base d'une décision formelle du gouvernement. Celui-ci met les fonds nécessaires à la disposition de la SFPI pour chaque mission déléguée. L'État a généralement recours à cette faculté lorsque l'investissement concerné est soit trop risqué, soit supérieur aux ressources de la SFPI, et lorsque le gouvernement estime que l'investissement répond à un besoin sociétal important.

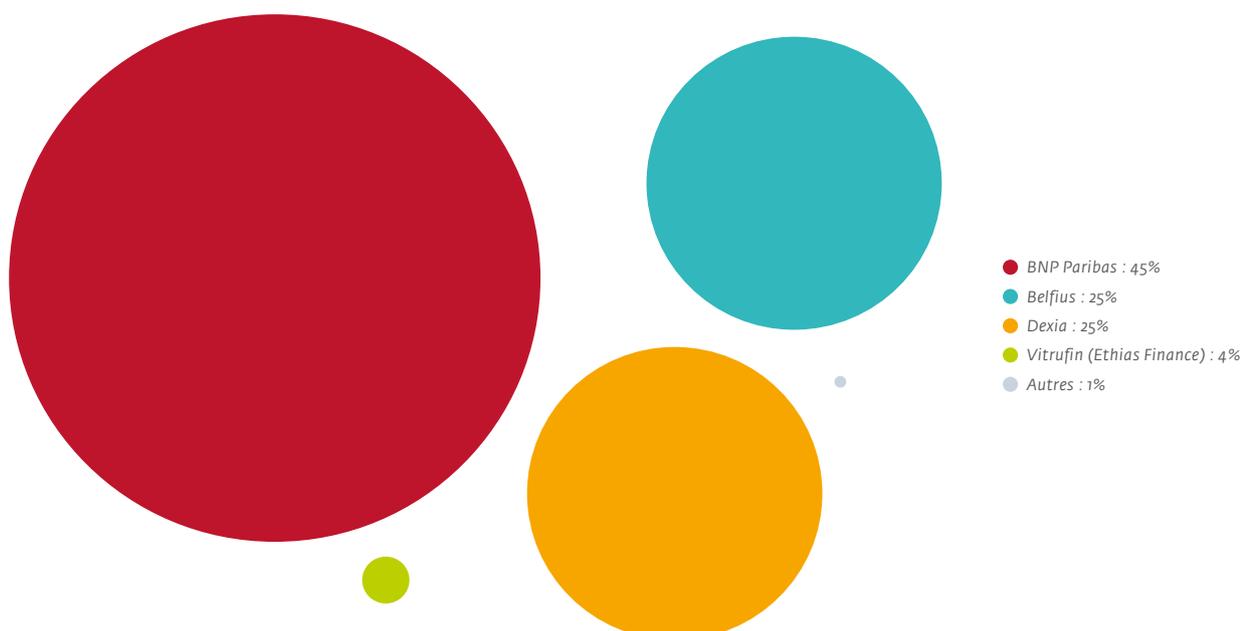
Le financement de ces investissements, les risques qui y sont associés et le produit de ceux-ci, relèvent du gouvernement. La SFPI enregistre donc les missions déléguées pour le compte du gouvernement à leur valeur initiale d'investissement au moyen d'une écriture hors bilan.

Les informations détaillées relatives au portefeuille missions déléguées au 31 décembre 2016 sont reprises en page 148 à page 159.

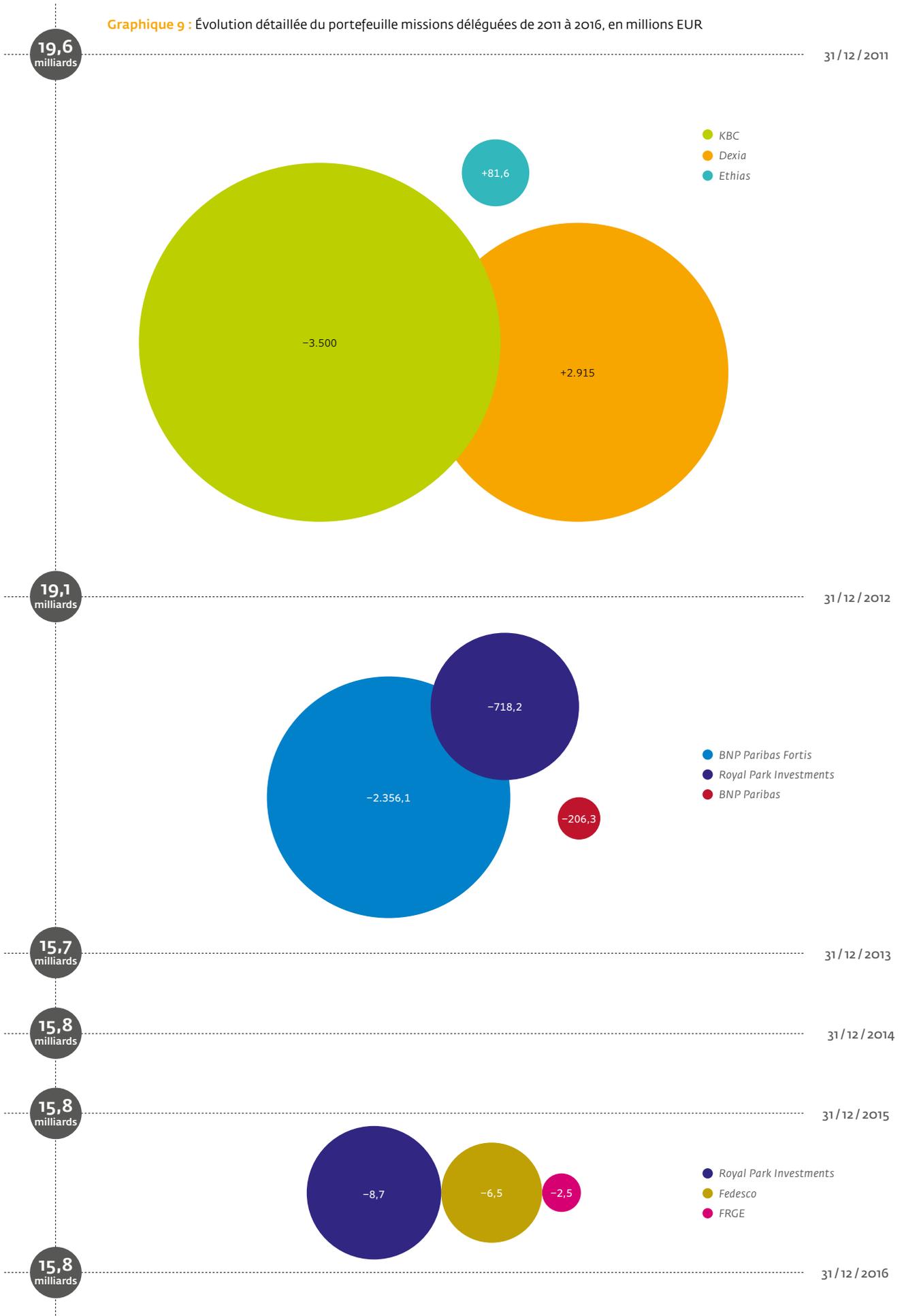
Graphique 7 : Évolution globale du portefeuille missions déléguées de 2011 à 2016, en millions EUR



Graphique 8 : Contribution des participations à la valeur du portefeuille missions déléguées au 31 décembre 2016



Graphique 9 : Évolution détaillée du portefeuille missions déléguées de 2011 à 2016, en millions EUR



Faits marquants de l'année 2016

Nouveaux investissements

La SFPI a réalisé quatorze nouveaux investissements en 2016, dont l'engagement total qu'ils représentent est de 82,22 millions EUR :

Ginkgo Fund II : 10 millions EUR

La SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans ce second fonds Ginkgo qui a pour but la remise sur le marché immobilier de friches industrielles polluées en zone urbaine et périurbaine, après dépollution. Les sommes engagées seront appelables en fonction de l'état d'avancement des projets de réhabilitation des sites. Au 31 décembre 2016, 0,83 million EUR a été appelé.

Capricorn Sustainable Chemistry Fund : 10 millions EUR

Capricorn Sustainable Chemistry est un fonds focalisé sur des investissements dans de jeunes entreprises innovantes du secteur de la chimie. La SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans ce fonds, dont 25% ont été libérés en 2016.

Avantium : 10 millions EUR

Avantium est une société de technologie de pointe spécialisée dans le domaine de la recherche catalytique de pointe pour créer une nouvelle génération de plastiques et de produits chimiques « verts » (sur base de biomatériau 100 % recyclable). Le Conseil d'administration de la SFPI a marqué son accord pour un investissement de 10 millions EUR dans la société Avantium, dont 5 millions EUR en emprunt convertible, octroyé en mars 2016. En 2017, la SFPI est devenue titulaire de 1.130.909 actions, soit près de 4,5% du capital de la société. Une partie de ces actions, soit 676.364 actions, provient de la conversion de l'emprunt obligataire ; l'autre partie de ces actions, soit 454.545 actions, a été souscrite lors de l'IPO de la société.

Qbic II : 10 millions EUR

Qbic Feeder Fund a été constitué en 2012 sous forme de société anonyme et a créé un premier fonds de venture capital, Qbic I, pionnier des fonds interuniversitaires belges. Le fonds Qbic II est le successeur du fonds Qbic I, fonds d'investissement axé sur le développement de spin-offs de l'UA, RUG, VUB, Ulg. La SFPI a investi 10 millions EUR dans le fonds Qbic II, dont 25 % ont été libérés en 2016.

Biocartis : 9,19 millions EUR

Biocartis est une société active dans le secteur Biotech au sens large et qui a pour objectif de proposer des diagnostics moléculaires très précis dans le domaine de l'oncologie et de la virologie. La SFPI a investi 9,19 millions EUR dans Biocartis, dont 7,5 millions EUR en prêt et 1,69 million EUR en capital.

Fidentia BeLux Investments : 9,15 millions EUR

Fidentia BeLux Investments est un fonds constitué sous la forme d'une société en commandite par actions dont le but est d'investir dans des bulding ayant un usage de bureaux, sis en Belgique et au Luxembourg, et revêtus d'une certification en tant qu'immeuble « vert ». La SFPI a investi 9,15 millions EUR dans ce fonds dont la moitié en capital et l'autre moitié en prêt.

Fortino Capital Arkiv : 8,25 millions EUR

Fortino Capital Arkiv est un fonds qui se focalise sur les petites et moyennes entreprises matures actives dans le secteur de l'innovation (technologies, télécom, software, big data, digitalisation, etc.) La SFPI a investi 8,25 millions EUR de capital dans ce fonds, dont 6,02 millions EUR ont été libérés en 2016.

V-bio Ventures : 5,05 millions EUR

V-bio Ventures est un fonds de capital-risque qui cible des investissements dans des startups et des entreprises « early stage » actives dans le secteur des sciences du vivant et en particulier axées sur la thérapeutique, le diagnostic et l'amélioration de l'agriculture. La SFPI a décidé d'investir 5 millions EUR dans V-bio Ventures. Au cours de l'année 2016, 1,30 million EUR a été appelé, dont 0,51 million EUR a été libéré.

Belgian Anchorage : 4,99 millions EUR

Belgian Anchorage, qui détenait pour compte des fondateurs et des petits actionnaires belges, 21,67 % des titres d'IBA, afin d'en assurer l'ancrage belge, a proposé à la SFPI d'acquérir indirectement, moyennant une décote, des titres IBA à concurrence de 4,99 millions EUR.

iStar Medical : 2,5 millions EUR

iStar Medical est une société biotech qui développe un processus d'implants oculaires afin de lutter contre la pression du liquide aqueux dans l'œil, source de glaucome. La SFPI s'est engagée à investir une première tranche de 2,5 millions EUR dans iStar Medical dont 1,25 million EUR a été libéré en 2016.

SwiMove : 1 million EUR

La VUB a créé une SPRL à finalité sociale qui a pour objet de créer et de gérer une école de natation ainsi que les infrastructures nécessaires pour assurer ce service. La SFPI s'est engagée en 2016 à investir 1 million EUR dans SwiMove, dont 300.000 EUR d'investissement en capital et 700.000 EUR d'emprunt.

Accessia GMP : 1 million EUR

Société qui a pour objectif d'offrir une unité de production en Belgique tant à de jeunes sociétés qui veulent, avant de mettre sur le marché un médicament, une molécule ou un autre actif à vocation clinique, à haute complexité technique, tester une pré-production, qu'à des sociétés plus matures qui veulent produire à une certaine échelle et ce, sur la base d'un processus certifié (GMP - Good Manufacturing Practice). La SFPI a investi 1 million EUR dans Accessia GMP en 2016.

Masthercell : 1 million EUR

Masthercell est une plateforme de production de lots de thérapies cellulaires en conditions GMP. Outre son offre de production, Masthercell propose également à ses clients une gamme de services afin de les accompagner dans leurs développements. La SFPI a décidé d'investir 1 million EUR dans Masthercell sous la forme d'un prêt.

Sinnolabs Hong Kong Limited : 0,08 million EUR

Sinnolabs est une plateforme destinée à aider les entrepreneurs innovants belges à appréhender le marché chinois et qui les coaches en vue de leur entrée en Chine. La SFPI a investi dans celle-ci 75.000 EUR en 2016.

Investissements de suivi et libérations de capital

La SFPI a réalisé des investissements de suivi pour 48,49 millions EUR en 2016, dont les principales opérations sont reprises ci-dessous :

Certi-Fed : 15 millions EUR

La SFPI a participé à l'augmentation de capital de Certi-Fed à concurrence de 25 millions EUR, dont 15 millions EUR ont été libérés en 2016, ceci afin de pouvoir accompagner la SBI dans son action (co-financement) de soutien aux entreprises belges désirant se développer à l'étranger.

Fund+ : 13,79 millions EUR

La SFPI a participé à une augmentation de capital par le biais d'un apport en nature portant sur les actions qu'elle détenait dans Promethera Biosciences, Novadip Biosciences et Euroscreen (participations qui étaient déjà présentes dans le portefeuille de Fund+), pour un montant de 10,49 millions EUR, et d'un apport en numéraire pour 3,30 millions EUR.

Palais des Congrès : 5 millions EUR

Conformément aux statuts du Palais des Congrès, la SFPI, qui détient 100 % des actions, libère chaque année, sur demande du Conseil d'administration du Palais des Congrès, 5 millions EUR en capital.

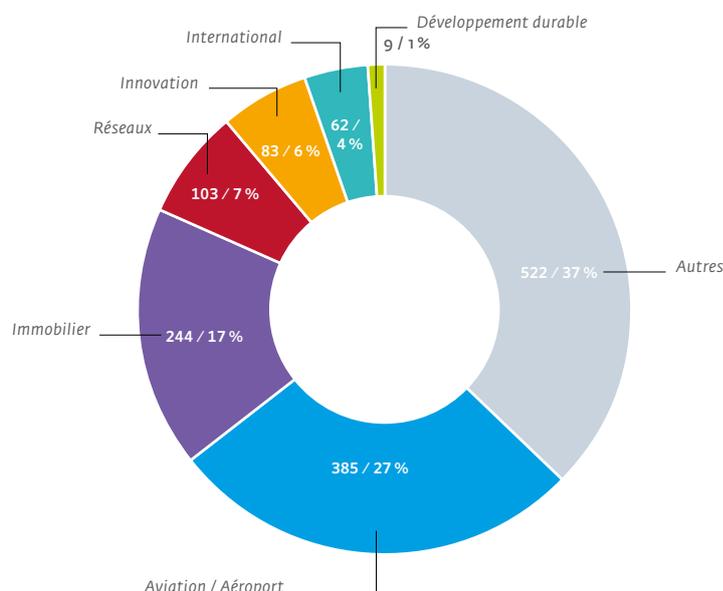
Befimmo : 3,03 millions EUR

Acquisition de nouvelles actions dans le cadre d'une augmentation de capital.

Chiffres clés

Répartition sectorielle

Graphique 10 : Répartition sectorielle du portefeuille d'investissement en tant que société d'investissement et holding public en 2016, en millions EUR et en pourcentages



Au total, les secteurs d'investissement prioritaires tels que définis dans la stratégie de la SFPI représentent 62 % de la valeur du portefeuille de la SFPI, tandis que les 38 % restants correspondent, d'une part (1 %), au secteur du développement durable, duquel la stratégie de la SFPI s'est écartée en 2014 (mais conserve les investissements déjà présents) et, d'autre part (37 %), aux participations dans les sociétés suivantes :

- bpost (20 %), la Loterie Nationale (5 %) et le Palais des Beaux-Arts (1 %). Ces participations ont été (pour l'essentiel) prises avant la fusion de la SFP et de la SFI ;
- BNP Paribas (10 %), ce qui résulte des accords avec le gouvernement suite au rachat par la SFPI de l'option d'achat détenue par Ageas sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI en mission déléguée.

Il existe, en outre, des engagements importants (notamment, dans le secteur de l'innovation), qui engendreront une augmentation de leurs proportions dans les années à venir.

Évolution des fonds propres

L'augmentation des capitaux propres de la SFPI entre l'exercice 2016 et l'exercice 2015 s'élève à 91,59 millions EUR et correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2016, soit 111,59 millions EUR, dont 5 % (5,58 millions EUR) ont été affectés à la réserve légale. De plus, un dividende de 20 millions EUR a été distribué.

Tableau 1 : Évolution des capitaux propres de la SFPI de 2011 à 2016, en millions EUR

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	1.533	1.533	1.533	1.533	1.533	1.533
Réserves	186	214	217	379	468	532
Bénéfice de l'exercice	48	23	182	109	84	112
Capitaux propres	1.767	1.770	1.932	2.021	2.085	2.176

Évolution du personnel

Au cours de l'année 2016, la structure interne s'est vue renforcée par l'engagement d'une juriste et de deux membres du secrétariat.

Par ailleurs, une collaboration structurelle existe avec des experts dans des domaines particuliers, à savoir un expert dans le domaine des assurances, un expert en biotechnologie et un expert dans le domaine international.

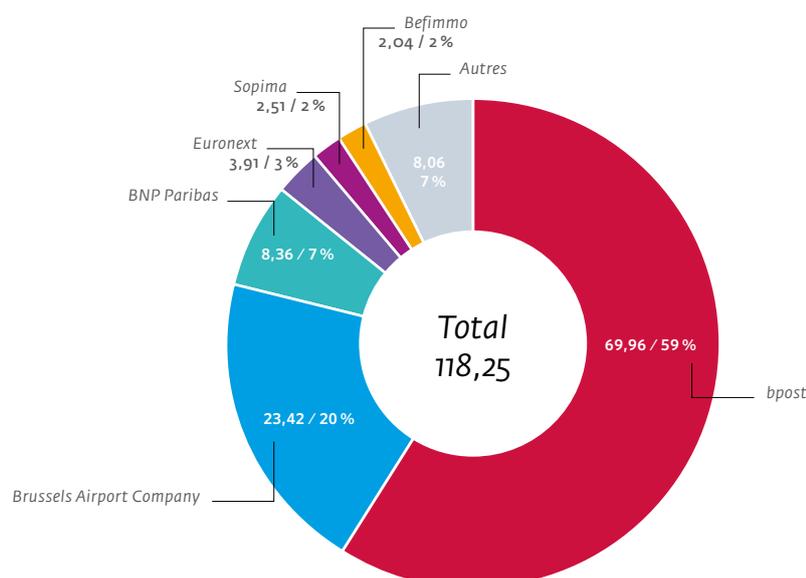
Tableau 2 : Évolution du nombre d'employés de 2011 à 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total à la date de clôture	8	9	10	9	11	13

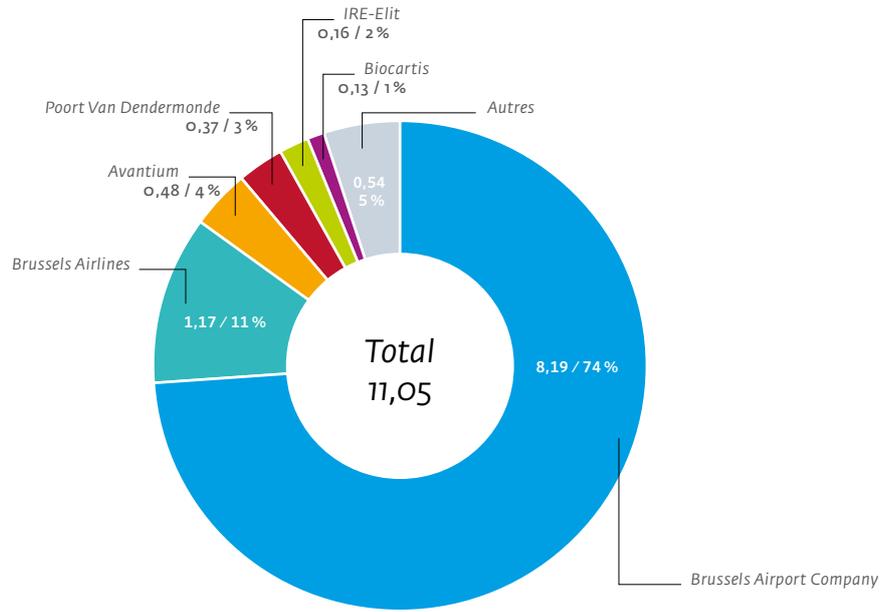
Contribution au résultat 2016

Les dividendes bruts perçus par la SFPI en 2016 représentent 118,25 millions EUR. Les intérêts des créances perçus par la SFPI en 2016 représentent quant à eux 11,05 millions EUR.

Graphique 11 : Contribution des participations au total des dividendes bruts perçus en 2016, en millions EUR et en pourcentages



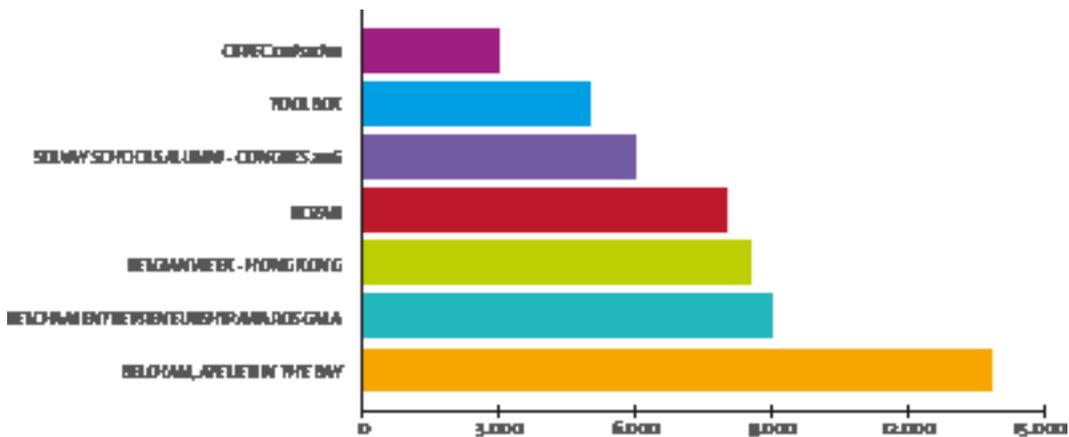
Graphique 12 : Contribution des participations au total des intérêts perçus en 2016, en millions EUR et en pourcentages



Mécénat

Des soutiens financiers ont été accordés pour un montant total de 53.233 EUR en 2016. Avec ce soutien ponctuel, la SFPI contribue à renforcer son image dans son rôle d'instrument de l'action fédérale dans ses domaines de compétences.

Graphique 13 : Soutiens financiers accordés par la SFPI en 2016, en euros



Perspectives et réalisations de l'année 2017

Investissements 2017

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2017, la SFPI a décidé les principaux investissements suivants :

IMEC Xpand : 10 millions EUR

Imec Xpand est une initiative novatrice, visant à investir dans de jeunes entreprises innovantes, qui combine tous les avantages du traditionnel venture capital, du corporate venture capital et du transfert technologique. Imec Xpand investira dans des idées et des projets innovants liés à la nanotechnologie. La SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans cette société.

Vesalius Biocapital III : 10 millions EUR

Vesalius a lancé un nouveau fonds, Vesalius Biocapital III, en été 2016, qui aura pour but d'investir dans des entreprises du secteur des biotechnologies, pour lesquelles ont été cernées les possibilités de création de valeur à court et moyen terme. La SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans ce fonds, dont 1,5 million EUR a été appelé au premier semestre 2017.

Newton Biocapital Fund : 7 millions EUR

Newton Biocapital est un fonds qui vise les sociétés actives dans le domaine du traitement des maladies chroniques du type inflammatoires, neurodégénératives, cardiovasculaires et cancéreuses. La SFPI s'est engagée pour 7 millions EUR dans Newton Biocapital Fund.

Profinpar : 5 millions EUR

Le Fonds Profinpar aide les PME familiales à réussir la transition vers un développement plus conséquent. Les initiateurs de ce fonds apportent un coaching et un suivi afin d'optimiser la transmission ou la croissance des sociétés cibles. Il s'agit d'un fonds à durée indéterminée, à vocation industrielle et qui redistribue le produit des cessions opérées immédiatement. La SFPI s'est engagée à investir 5 millions EUR dans ce fonds.

Iteos : 5 millions EUR

La société Iteos est active dans le domaine de l'immunothérapie à destination d'indications cancéreuses (immuno-oncologie). Le Conseil d'administration de la SFPI a marqué son accord pour un investissement de 5 millions EUR dans la société Iteos.

SmartFin : 4,5 millions EUR

SmartFin est un fonds qui a pour objectif de prendre des participations minoritaires dans des sociétés « early stage » actives dans les nouvelles technologies dites intelligentes appliquées à l'industrie de la finance (FinTech). La SFPI a réalisé un investissement de 4,5 millions EUR dans ce fonds dont 2,63 millions ont été appelés au premier semestre 2017. La SFPI a encore prévu des ressources supplémentaires pour des tours de financement ultérieurs.

EndoTools Therapeutics : 3 millions EUR

Endotools Therapeutics est une société active dans le marché de la lutte contre l'obésité, en proposant par la voie gastrique une intervention pouvant être pratiquée par un gastro-entérologue en vue de réduire la taille de l'estomac via une suture des parois internes de l'estomac. Un investissement en capital de 1 million EUR a d'ores et déjà été réalisé par la SFPI au premier semestre 2017 dans la société Endotools Therapeutics.

Pluriomics : 2 millions EUR

Pluriomics est une société biotech qui a développé un processus de production de cellules souches pluripotentes induites qui permet d'éviter le recours à l'expérimentation animale. La SFPI a investi 2 millions EUR dans Pluriomics au premier semestre 2017.

BNP Paribas : vente partielle d'actions détenues par la SFPI en mission déléguée

La vente partielle des actions de BNP Paribas (BNPP) détenues par la SFPI en mission déléguée a été réalisée en date du 4 mai 2017, sous la forme d'un « forward sale ». Cette vente portait sur 31.198.404 actions de BNP Paribas, soit environ 2,5 % de la totalité du groupe BNPP, vendues au prix de 62,40 EUR par action, hors dividende. La SFPI a perçu 1.946.718.012,80 EUR en contrepartie de cette vente et les a reversés à l'État. Cette transaction a permis de dégager une plus-value sur les titres cédés, tout en permettant de maintenir les dividendes sur les actions vendues, soit 84,2 millions EUR au profit du budget de l'État pour l'année 2017.

Par ailleurs, la SFPI s'implique dans les discussions avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), établi dans le cadre d'un partenariat entre la Commission européenne (CE) et la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du plan Juncker. Les États membres auront la possibilité de contribuer au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) au moyen d'apports de capitaux.



2

Gouvernance



Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne gouvernance, la composition du Conseil d'administration est équilibrée et le Conseil est assisté par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.

Actionnariat et Assemblée générale

Relation avec les pouvoirs publics

Toutes les actions et tous les droits de vote de la SFPI sont aux mains de l'autorité fédérale.

L'État remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

En vertu de sa loi organique, la SFPI est en effet parfois chargée de mener des missions déléguées. Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont en principe fixées dans une convention propre à chaque projet. Chaque mission est accomplie au moyen des fonds que l'État transfère au préalable à la SFPI. Afin d'assurer la fluidité du fonctionnement de ces missions, la SFPI est titulaire d'un compte courant interne au nom de l'État sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et toutes les dépenses liées à l'accomplissement des missions qui, conformément à la loi, doivent être préfinancées par l'État.

28

29

Conseil d'administration

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux revêtent le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition d'un jury externe.

Il est prévu que les membres du Conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats d'administrateur dans des sociétés commerciales. Au moins un tiers des membres compte au maximum un mandat d'administrateur dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société.

Seuls les mandats dans des sociétés en dehors du périmètre de la SFPI doivent être pris en compte pour l'application de la limite chiffrée au cumul des mandats.

La même précision vaut en sens inverse, c'est-à-dire pour les mandats exercés par les administrateurs de la SFPI dans le cadre d'un mandat ou d'une fonction principale auprès d'une entité autre que la SFPI.

En d'autres termes, les mandats exercés dans le cadre de l'exécution d'un mandat principal auprès de la SFPI ou d'une entité tierce à la SFPI doivent être comptabilisés comme formant un seul et même mandat avec ce mandat principal.

Le Conseil d'administration compte autant de membres d'expression francophone que néerlandophone. Au moins un tiers des administrateurs est de l'autre sexe que les autres membres.

La présidente remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et peut être chargée par le Conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du Conseil d'administration, par la présidente et l'administrateur délégué, ou par l'un d'entre eux et un autre administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du Conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de rémunération. Au moins un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité de rémunération.

Les administrateurs indépendants établissent annuellement un rapport qui est incorporé au rapport annuel.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du Conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

Règlements d'ordre intérieur

En vue d'une application correcte et transparente des règles en matière de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration,
- le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué,
- le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique,
- le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit,
- le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont désignés en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'aspects juridiques, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le Conseil d'administration a tenu dix séances au cours de l'exercice comptable 2016.

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'administration était composé comme suit :

- Koenraad VAN LOO, Administrateur délégué
- Laurence GLAUTIER, Présidente et administratrice¹
- Laurence BOVY, Présidente et administratrice¹
- Olivier HENIN, Vice-Président
- Renaat BERCKMOES, Vice-Président
- Jeanine WINDEY, Administratrice indépendante
- Koenraad DOM, Administrateur indépendant
- Alda GREOLI, Administratrice²
- Jan VERSCHOOTEN, Administrateur
- Wouter EVERAERT, Administrateur
- Luc KEULENEER, Administrateur
- Nicolas PIRE, Administrateur
- Valérie LEBURTON, Administratrice²

Le commissaire du gouvernement de la SFPI, invité à chaque séance du Conseil d'administration, est monsieur Sven DE NEEF, chef de cabinet du ministre des Finances.

Monsieur Denis RONDAY, conseiller général à la SFPI, a assuré le rôle de secrétaire du Conseil d'administration de janvier 2016 à août 2016. Par la suite, Madame Alexandra VANHOUDENHOVEN, qui a rejoint l'équipe de la SFPI en tant que Juriste et conseiller depuis septembre 2016, a assuré le rôle de secrétaire du Conseil d'administration de septembre 2016 à ce jour.

Rémunérations

La présidente, les vice-présidents ainsi que les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'Assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction de la société.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élevait depuis 2014 à 290.000 EUR par an (indexable), dont une partie variable et y compris les assurances, une voiture de fonction et l'utilisation du smartphone. La rémunération octroyée en 2016 à l'administrateur délégué pour l'exercice de sa fonction au sein de la SFPI, à côté des avantages en nature repris ci-dessous, est de 235.037 EUR.

La rémunération octroyée en 2016 à la présidente pour l'exercice de sa fonction au sein de la SFPI est de 32.445 EUR pour Laurence Glautier et de 23.068 EUR pour Laurence Bovy.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion. Chaque administrateur, excepté l'administrateur délégué, reçoit une rémunération fixe de 11.155 EUR par an. La rémunération de la présidente du Conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 17.352 EUR pour Laurence Glautier et à 12.394 EUR pour Laurence Bovy pour l'année 2016, contre 16.732 EUR par an pour chacun des deux vice-présidents.

¹ AR 26/12/2015 portant nomination de Laurence Glautier en tant que présidente; AR 31/05/2016 portant retrait de la décision nommant Laurence Glautier en tant que présidente et portant retrait de la décision mettant fin au mandat de Laurence Bovy en tant que présidente; AR 13/07/2016 portant nomination de Laurence Glautier en tant que présidente.

² Démission de Alda GREGOLI en date du 18/04/2016. AR 20/07/2016 portant nomination de Valérie LEBURTON en tant que membre du Conseil d'administration.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont donc été versées en 2016 (en EUR) :

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration
La présidente :		
Laurence Glautier	32.445	17.352
Laurence Bovy	23.068	12.394
L'administrateur délégué	235.037	
Les vice-présidents (ensemble)		33.465
Les autres membres du Conseil (ensemble)		83.662

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. En 2016, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 56.989 EUR. L'administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société et de l'utilisation d'un smartphone pour un avantage en nature d'une valeur totale de 6.186 EUR.

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du Conseil d'administration sur l'ensemble de l'année 2016, a été le suivant :

- 84 % d'administrateurs présents
- 15 % d'administrateurs représentés
- 1 % d'administrateurs excusés

Comité stratégique

Le comité stratégique se compose de quatre membres, à savoir la présidente et les deux vice-présidents du Conseil d'administration, ainsi que l'administrateur délégué.

Les membres suivants ont été désignés dans le comité stratégique en 2016 :

- Laurence Glautier, présidente³
- Laurence Bovy, présidente³
- Olivier Henin
- Koenraad Van Loo
- Renaat Berckmoes

Le comité stratégique a tenu 10 séances au cours de l'exercice 2016.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1.200 EUR par réunion.

³ AR 26/12/2015 portant nomination de Laurence Glautier en tant que présidente; AR 31/05/2016 portant retrait de la décision nommant Laurence Glautier en tant que présidente et portant retrait de la décision mettant fin au mandat de Laurence Bovy en tant que présidente; AR 13/07/2016 portant nomination de Laurence Glautier en tant que présidente.

Indemnités des membres du comité stratégique pour les séances tenues en 2016 (en EUR)

La présidente :	
Laurence Glautier	8.400
Laurence Bovy	3.600
Les autres membres (ensemble)	24.000

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du comité stratégique sur l'ensemble de l'année 2016 est de :

- 100 % d'administrateurs présents

Comité d'audit

Le comité d'audit se compose de trois membres, dont un au moins un possède le statut d'administrateur indépendant.

Les membres suivants ont été désignés dans le comité d'audit en 2016 :

- Koenraad Dom, président
- Luc Keuleneer
- Nicolas Pire

Le comité d'audit a tenu 5 séances au cours de l'exercice 2016.

Les membres du comité d'audit reçoivent 400 EUR par séance, tandis que le président se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

32

33

Indemnités des membres du comité d'audit pour les séances tenues en 2016 (en EUR)

Le président	3.000
Les membres (ensemble)	4.000

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du comité d'audit sur l'ensemble de l'année 2016 est de :

- 91,7 % d'administrateurs présents
- 8,3 % d'administrateurs excusés

Comité de rémunération

Le comité de rémunération se compose de quatre membres, dont un au moins un possède le statut d'administrateur indépendant.

Les membres suivants ont été désignés dans le comité de rémunération en 2016 :

- Jeanine Windey, présidente
- Laurence Glautier
- Renaat Berckmoes
- Jan Verschooten

Le comité de rémunération a tenu 3 séances au cours de l'exercice 2016.

Les membres du comité de rémunération reçoivent 400 EUR par séance, tandis que le président se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion. Un comité a, en 2016, été payé a posteriori pour l'année 2015, et trois comités seront payés en 2017, a posteriori pour l'année 2016.

Indemnités des membres du comité de rémunération pour les séances tenues en 2016 (en EUR)

La présidente	1.800
Les membres (ensemble)	3.600

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du comité de rémunération sur l'ensemble de l'année 2016 est de :

- 100% d'administrateurs présents

Rapport des administrateurs indépendants

Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants de la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), a proposé en date du 16 novembre 2006 deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la Société fédérale de Participations et d'Investissement. En référence à la proposition formulée par ledit jury, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2006 a nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à partir de la date de ladite assemblée générale des actionnaires.

Le mandat de l'un d'eux, d'une durée de trois ans, est arrivé à échéance en 2009. Le mandat du second administrateur indépendant, d'une durée de six ans, est arrivé à échéance en 2012. Au terme de leur mandat, les deux administrateurs ont été réélus pour une période de six ans, en tenant compte de la procédure à suivre. En 2017, tout comme en 2006, une procédure a été organisée via un arrêté royal portant sur la composition d'un jury afin de proposer un administrateur indépendant pour succéder à l'administrateur néerlandophone dont le mandat était « en continuité » depuis novembre 2015. L'assemblée générale ordinaire de juin 2017 se prononcera sur ce sujet.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et de la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport relatif à l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2016, qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société.

L'année 2016 a été marquée par une activité accrue de la société, se traduisant par une croissance du bilan atteignant 2,2 milliards EUR (+ 4,9 %).

Le portefeuille des investissements a encore été élargi par le biais d'investissements directs dans des sociétés telles que IBA, Biocartis, Avantium, iStar ou encore Pluriomics. L'activité fund of funds a également été intensifiée, par exemple, via des investissements dans Fortino Capital, QBIC II, V-bio Ventures, Fund+ et IMEC XPand. Nous pouvons dès lors dire qu'à ce jour la SFPI est devenue un acteur clé pour le secteur biotech en Belgique, secteur dans lequel notre pays se situe à la pointe au niveau mondial.

Des décisions de principe ont également été prises par le Conseil d'administration afin de réserver des enveloppes spécifiques pour des investissements dans le cadre du Plan Juncker (250 millions EUR) et pour le secteur Fintech (15 millions EUR), initiatives entretemps déjà partiellement concrétisées. Depuis le début 2017, la SFPI continue sur sa lancée avec des investissements importants, entre autres dans la Sonaca, Fluxys et Newton Biocapital.

En outre, le résumé ci-dessus ne constitue pas une liste exhaustive.

Tous les projets d'investissement ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur contribution potentielle aux intérêts économiques et sociaux belges.

Le rôle de la SFPI fut essentiel dans le cadre de la négociation avec Lufthansa quant à la reprise de Brussels Airlines par celle-ci, notamment pour l'obtention de conditions qui garantissent au maximum le développement de l'activité de Brussels Airlines au départ de Brussels Airport.

Suite à l'étude Impuls effectuée par KPMG/Eubelius en 2015, consistant en un benchmarking des sociétés similaires à la SFPI dans des pays voisins en vue d'en déduire des best practices, le Conseil d'administration de la SFPI a fait une proposition à son actionnaire concernant l'implémentation des recommandations dudit rapport. La proposition sera concrétisée dans un contrat de gestion entre la SFPI et l'État, qui devrait entrer en vigueur dans le courant 2017. Entretemps, le professionnalisme de l'organisation s'est vu encore renforcé par le recrutement de nouveaux membres du personnel et l'engagement d'un bureau externe indépendant s'occupant de l'audit interne de la SFPI.

Lors de l'examen des dossiers, des informations suffisamment documentées ont été mises à la disposition des membres du Conseil d'administration, de telle sorte que ces derniers étaient en mesure de participer efficacement aux discussions tout en disposant d'une connaissance suffisante des affaires. Les administrateurs indépendants confirment que cette exigence a été respectée tout au long de l'exercice, pour chaque dossier, et ce, même si l'activité de la SFPI et le contexte rendent parfois impossible la mise à disposition de la documentation de certains dossiers bien avant les réunions. De même, les administrateurs indépendants attestent que les discussions au sein du Conseil sont des discussions franches et ouvertes, ce qui favorise une prise de décision qui tient compte des différents points de vue et, par conséquent, assure la pondération des divers intérêts en jeu.

Enfin, les administrateurs indépendants indiquent – pour autant qu'ils ont pu le constater – que la société est gérée correctement et que la société et toutes les personnes intéressées ont agi correctement, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et dans le respect des règles sur les conflits d'intérêts lorsque de tels conflits se sont présentés.

Bruxelles, le 10 juin 2017

Jeanine Windey, administratrice indépendante

Koenraad Dom, administrateur indépendant

Rapport du comité de rémunération

Rapport du comité des rémunérations relatif à l'année 2016 à l'Assemblée générale annuelle de la SFPI

1.- Conformément à l'article 3bis, § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, un comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant, à qui fut confiée la présidence.

2.- Pour rappel, au cours de l'année 2014, sur base des avis rendus par le comité des rémunérations en concertation avec le groupe de réflexion constitué à cette fin, a été établie une grille d'évaluation destinée à objectiver l'appréciation de la partie variable de la rémunération de l'administrateur délégué. Dans ce cadre, les objectifs fixés pour une période de deux ans, couvrant les années 2015 et 2016, furent répartis en trois thèmes/pôles : (i) les relations avec les pouvoirs publics et l'autorité de tutelle, (ii) l'organisation interne et, (iii) le stakeholder management. Ces thèmes avaient été respectivement pondérés, dans l'ordre, de la façon suivante : 40 %, 30 % et 30 %. Le mécanisme mis en place prévoit que (i) l'administrateur délégué fasse une auto-évaluation annuelle fondée sur le Plan opérationnel remis par lui au début de l'exercice, lequel doit s'inscrire dans la Note stratégique établie par la SFPI, (ii) le comité des rémunérations entende l'administrateur présenter cette autoévaluation, lequel, après examen et sur base des pondérations prévues, soumet son avis au conseil d'administration.

3.- Aux fins de déterminer la partie variable de la rémunération de l'administrateur délégué, afférente à l'année 2015, le comité des rémunérations a, en date du 25 avril 2016, pris connaissance de la grille d'évaluation présentée par l'administrateur délégué conformément à la procédure évoquée plus haut.

Le comité des rémunérations a apprécié l'énorme avancée quant à la réalisation de chacun des objectifs que s'était assigné l'administrateur délégué.

Ainsi l'administrateur délégué a parfaitement rempli sa mission d'assurer le suivi du rôle de la SFPI dans chacun des dossiers concernés.

Pareillement, l'organisation interne a été très nettement renforcée durant l'année concernée, en sorte que le comité des rémunérations peut confirmer la réalisation des objectifs qui étaient prévus en matière : (i) de renforcement de l'équipe interne, (ii) de poursuite de la maîtrise des coûts de structure, (iii) de caractère complet de la documentation et des dossiers remis aux administrateurs, même si un effort doit encore être accompli sur les délais de communications de ceux-ci. À ce propos, le comité a fait part de son souhait que se poursuive le développement de l'expertise interne, notamment par la mise en place d'une standardisation des rapports internes et du suivi des risques de management. Pareillement, il a rappelé l'utilité de l'établissement d'une méthode d'instruction d'un dossier, et de ses différentes phases par le comité stratégique.

Enfin, il a observé que la gestion des participations a été faite de manière tout à fait adéquate, sans préjudice de sa recommandation de veiller à ce que les administrateurs qui représentent la SFPI fassent davantage rapport au conseil de leur mission.

À l'issue de son évaluation du respect des objectifs par l'administrateur délégué, le comité des rémunérations a suggéré que pour l'année 2016 - évaluation qui a été faite au début de l'année 2017 -, la pondération des objectifs soit modifiée, suggérant que le « pôle organisation interne » soit désormais repris pour 40 % alors que le pôle « stakeholder management » soit réduit à 20 %.

À cet égard, le comité des rémunérations peut attester que l'évaluation concernant l'année 2016, qui a été réalisée au début de l'année 2017, confirme la persistance des efforts faits l'année précédente, mais que des points ont encore été améliorés en termes d'organisation interne et de positionnement à l'étranger.

4.- Pour être complet, il faut encore signaler qu'au cours de l'année 2016, le comité des rémunérations a été sollicité pour faire les suggestions requises, découlant de l'arrêt rendu par le Conseil d'État le 26 avril 2016, qui avait suspendu l'exécution de l'article 1er de l'arrêté royal mettant fin au mandat de Madame Bovy et corrélativement nommé madame Laurence Glautier comme nouvelle présidente de la SFPI.

Une demande identique lui a été faite pour répondre à la situation issue de l'arrêté royal du 13 juillet 2016, qui a désigné, à dater de sa publication au Moniteur belge, soit le 20 juillet 2016, madame Laurence GLAUTIER en qualité de nouvelle présidente. Le comité des rémunérations a décidé, à cette occasion, de proposer au Conseil d'administration la signature d'un contrat organisant les relations entre la SFPI et sa nouvelle présidente, à l'instar des recommandations qui avaient été faites par le comité de rémunération lors de l'entrée en fonction de madame Laurence BOVY, et basé sur les mêmes règles. Ce contrat a été signé depuis.

Les développements qui précèdent rendent compte de manière fidèle de la mission exécutée par le comité de rémunération au cours de l'année 2016.

Gestion des risques

Nous établissons ci-après un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée la société sur base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

36

37

Missions déléguées

Dans le cadre des opérations réalisées pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI est liée sur le plan juridique, mais les coûts, ainsi que les recettes, relèvent des pouvoirs publics. La loi du 2 avril 1962 stipule que l'État procure à la Société fédérale de Participations et d'Investissement les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à la couverture des charges qui en découlent. Les opérations exécutées par la SFPI en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans les comptes.

Les opérations de grande envergure de 2008-2009 avec les banques sont organisées selon cette disposition. Pour de telles opérations, la SFPI n'a donc aucun risque financier à supporter dans la mesure où l'État en assume les conséquences financières. Les coûts des litiges portant sur ces opérations sont également à la charge de l'État.

Les missions déléguées sont comptabilisées hors bilan et les participations sont, en outre, comptabilisées à leur valeur initiale d'investissement.

Solvabilité

La société n'a aucune dette financière.

Liquidités et placements

Depuis l'entrée en vigueur, le 31 décembre 2013, de la loi du 21 décembre 2013 portant sur la consolidation des actifs financiers des administrations publiques, les placements sont réalisés dans des instruments financiers émis par l'État fédéral ou placés sur un compte bpost. Les placements effectués avant le 31 décembre 2013 et qui ne sont pas encore venus à échéance peuvent, sur la base d'une modalité spécifique accordée par le ministre des Finances à la SFPI, être maintenus jusqu'à leur échéance.

La trésorerie de la SFPI représente 804 millions EUR au 31 décembre 2016, dont une partie importante est déjà réservée à des investissements et initiatives identifiés.

Aucun investissement n'a été fait en produits structurés complexes. La société dispose de liquidités suffisantes pour réaliser les tâches qui lui incombent de par la loi.

Les moyens dont la société a besoin pour les missions déléguées sont fournis par les autorités fédérales.

Actifs financiers et créances à long terme

Pour le solde, les seuls risques potentiels se situent du côté des participations. Tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport ont été pris en considération pour l'établissement d'éventuelles corrections de valeurs, lesquelles figurent dans le « Rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur une base individuelle conformément aux règles d'évaluation de la société.

Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena) et diverses sociétés du groupe

La SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPI : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions.

Le capital social total de la Sabena était représenté par 5.426.200.508 actions.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la faillite de la SABENA, trois types d'actions ont été intentées : une action civile devant les juridictions belges, contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe (1), une action civile devant les juridictions suisses, dont la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin ont été déboutés, et des procédures pénales devant les juridictions belges (2).

(1) L'action civile devant les juridictions belges

La Cour d'appel de Bruxelles a rendu le 27 janvier 2011 un arrêt déclarant non fondé un certain nombre des demandes formées par la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin, visant à mettre en cause la responsabilité civile de SAirGroup et de SAirLines. Pour le surplus, la cour a réservé à statuer sur les demandes liées à l'instruction pénale, en raison de l'application de la règle, « le pénal tient le civil en état ».

Les trois parties précitées se sont pourvues en cassation. Par son arrêt prononcé le 4 décembre 2014, la Cour de cassation a malheureusement rejeté leurs pourvois. Par conséquent, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles en date du 27 janvier 2011 est devenu définitif en ce qui concerne les demandes qu'il avait tranchées.

À l'issue de la procédure pénale, la cause reviendra devant la Cour d'appel de Bruxelles qui aura alors à se prononcer sur les demandes laissées en suspens.

(2) La procédure pénale devant les juridictions belges

Dans le dossier pénal 2001/089 ouvert à la suite de la faillite de la Sabena du chef d'infractions au Code des sociétés, de faux et usage de faux, d'organisation frauduleuse d'insolvabilité, d'abus de confiance, d'abus de biens sociaux, d'escroquerie, d'infractions liées à l'état de faillite, etc.

À la suite d'une plainte de SAirGroup et de SAirLines, un second dossier pénal, le dossier 2004/082 (désormais référence 43/15), a été ouvert du chef d'infractions liées à l'état de faillite et d'abus de biens sociaux. Il semblerait que seule Sabena (en tant que société en faillite) ait été mise en cause dans le cadre de cette instruction. À l'exception de la constitution de partie civile de SAirGroup et de SAirLines qui formulaient des reproches à l'encontre du gouvernement belge au cours de la période précédant la faillite de Sabena, aucun élément dans le dossier ne semble a priori susceptible de constituer une charge à l'encontre de l'État belge, de la SFPI ou de sa filiale Zephyr-Fin. D'après les dernières informations obtenues auprès du greffe, l'affaire est en règlement de procédure. Des audiences (auxquelles la SFPI et Zephyr-Fin n'ont pas été convoquées) ont été fixées les 8 et 9 mai 2017.

Actions juridique contre la SFPI concernant l'achat d'actions ASTRID

La SFPI a acquis les actions d'ASTRID auprès du Holding Communal, à présent en liquidation, en mission déléguée au sens de l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962. Par conséquent, le risque financier n'incombe pas à la SFPI, mais à l'État.

Le cabinet Deloitte s'est vu confier la tâche de déterminer le prix de vente de ces actions en 2011. Toutefois, la situation financière précaire dans laquelle se trouvait le Holding Communal SA à l'époque a contraint l'affaire à être traitée de toute urgence, amenant l'expert à évaluer, dans son dernier rapport, les actions entre 52 et 61 millions EUR. Le Holding Communal réclame à présent le paiement d'un montant de 56 millions EUR.

Il subsiste depuis lors une divergence d'interprétation de l'estimation de la valeur des actions ASTRID entre la SFPI et le Holding Communal. Conformément à la décision du gouvernement et dans l'attente de nouvelles instructions, la SFPI s'en est tenue au paiement de la somme de 52 millions EUR pour le transfert des actions.

Le Holding Communal a assigné la SFPI afin que celle-ci soit condamnée au paiement du solde supposé du prix de rachat de 4 millions EUR. Compte tenu du fait que la SFPI agit en mission déléguée pour le compte de l'État belge, ce dernier est intervenu volontairement dans l'action en cours.

La 9e Chambre du tribunal de commerce néerlandophone de Bruxelles a tranché l'affaire par un jugement du 8 janvier 2016.

Le tribunal a débouté le liquidateur du Holding Communal de toutes ses demandes et condamne la demanderesse aux frais et dépens de l'instance.

Le tribunal a considéré en substance que par le Second Addendum au contrat initial, les parties ont irrévocablement consenti à une cession d'actions pour un prix de 52 millions EUR, à charge pour le Holding Communal de prouver qu'il y avait un accord entre parties pour le prix de 56 millions EUR, preuve que, selon le tribunal, le Holding Communal ne rapporte pas.

Le 8 juin 2016, le liquidateur du Holding Communal a interjeté appel contre ce jugement. L'affaire est pendante devant la 5e chambre de la cour d'appel de Bruxelles (2016/AR/998). Un calendrier d'échange de conclusions a été convenu. Le liquidateur du Holding Communal a déjà rendu ses conclusions de synthèse, tandis que la SFPI et l'État belge ont déposé leur conclusions de synthèse pour le 12 mai 2017. L'affaire sera alors en état d'être plaidée. Eu égard aux délais de fixation actuellement pratiqués par la Cour d'appel de Bruxelles, l'audience de plaidoiries et l'arrêt pourraient toutefois n'intervenir qu'après 2018.

Politique en matière de conflits d'intérêts

Les règles légales de prévention des conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés, s'appliquent à la SFPI.

L'article 3ter, § 2 de la loi du 2 avril 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de l'article 523 du Code des sociétés, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du Conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du Conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En vue de prévenir spécifiquement tout conflit au sein de la SFPI, il incombe à chaque administrateur de prendre lui-même les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la SFPI.

Il pourrait, de même, se produire qu'une opération soumise au Conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la SFPI a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement aux autres administrateurs l'existence d'une telle situation. L'administrateur délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation. Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné, permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du Conseil d'administration.

Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflits d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du Conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée. Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

La SFPI siège au Conseil d'administration de certaines de ses filiales en se faisant représenter par un membre du personnel ou par un membre de son Conseil d'administration. Celui-ci est alors nommé administrateur dans la société afin d'y représenter la SFPI. Ces conflits de fonctions potentiels ne sont pas considérés comme des conflits au sens de l'article 523.

Politique en matière de confidentialité et de détention de participations

Dans le cadre de ses activités, la SFPI est amenée à recueillir des informations parfois sensibles relativement aux entreprises dans lesquelles elle est intervenue.

Plus généralement, de par son expérience, la SFPI est devenue un centre de connaissances dans le domaine des participations publiques : développement d'expertise en matière d'opérations financières complexes, pilotage lors d'opérations financières, soutien administratif ou au ministre de tutelle en matière de gestion des participations. Si certaines de ces connaissances relèvent du « know-how », d'autres, singulièrement celles acquises lors du pilotage d'opérations financières ou du soutien administratif en matière de gestion de participations, peuvent constituer des informations sensibles du point de vue des entreprises concernées.

Il serait contraire aux principes de bonne gouvernance que les administrateurs et les personnes qui, en raison des fonctions qu'elles exercent, ont accès ou sont susceptibles d'avoir accès à ces informations sensibles, puissent les communiquer à des tiers, les rendre publiques ou les utiliser pour réaliser ou faire réaliser des opérations concernant leur patrimoine ou le patrimoine d'un tiers.

Il est vrai que lorsque ces informations concernent des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, les règles relatives aux abus de marché au sens du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, comportent une série de règles destinées à prévenir l'utilisation abusive d'informations non accessibles au public.

Mais cette réglementation a été jugée insuffisante au regard de la nécessité de garantir un accès équitable aux informations parfois sensibles auxquelles les personnes qui exercent des fonctions au sein de la SFPI ont accès dans le cadre de leurs activités, et d'éviter l'utilisation abusive de ces informations.

Dès lors, il est apparu opportun à la SFPI d'arrêter sur une base volontaire des règles ad hoc en matière de confidentialité et de détention de participations et d'y faire adhérer, par le biais d'un règlement de compliance interne, les personnes qui exercent en son sein des fonctions susceptibles de leur donner accès à des informations sensibles.

Ces règles s'inspirent de la réglementation précitée en matière d'abus de marché et de la réglementation MiFID applicables aux entreprises d'investissement réglementées.

Contrôle des comptes

L'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2016 a nommé comme commissaire pour une période de trois ans :

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL
Berchemstationstraat 78
2600 Berchem
Représentée par Anton NUTTENS

Les émoluments relatifs à cette mission de contrôle s'élèvent à 13.310 EUR (TVA comprise) par an.



3

Rapport financier
au 31 décembre 2016



Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2016

Bilan

ACTIF (en milliers EUR)	2016	2015
ACTIFS IMMOBILISES	1.339.053	1.296.636
Immobilisations corporelles	126	143
Immobilisations financières	1.338.927	1.296.493
Entreprises liées	161.646	144.833
<i>Participations</i>	161.646	144.833
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	814.884	779.542
<i>Participations</i>	661.994	630.263
<i>Créances</i>	152.890	149.279
Autres immobilisations financières	362.397	372.118
<i>Actions et parts</i>	348.324	364.518
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	14.073	7.600
ACTIFS CIRCULANTS	878.520	817.619
Créances à plus d'un an	50.071	50.006
Autres créances	50.071	50.006
Créances à un an au plus	23.643	23.672
Créances commerciales	44	43
Autres créances	23.599	23.629
Placements de trésorerie	10.476	11.676
Autres placements	10.476	11.676
Valeurs disponibles	793.470	731.540
Comptes de régularisation	860	725
TOTAL DE L'ACTIF	2.217.573	2.114.255

44

45

PASSIF (en milliers EUR)	2016	2015
CAPITAUX PROPRES	2.176.340	2.084.748
Capital	1.532.741	1.532.741
Capital souscrit	1.532.741	1.532.741
Primes d'émission	28.894	28.894
Réserves	127.916	122.337
Réserve légale	127.916	122.337
Bénéfice reporté	486.789	400.776
DETTES	41.233	29.507
Dettes à un an au plus	41.221	29.494
Dettes commerciales	642	332
<i>Fournisseurs</i>	642	332
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.497	368
<i>Impôts</i>	3.314	195
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	183	173
Autres dettes	37.082	28.794
Comptes de régularisation	12	13
TOTAL DU PASSIF	2.217.573	2.114.255

Compte de resultats

CHARGES (en milliers EUR)	2016	2015
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	4.989	5.248
Services et biens divers	3.299	3.547
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.596	1.611
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	61	61
Autres charges d'exploitation	33	28
Charges d'exploitation non récurrentes		1
CHARGES FINANCIERES	33.021	23.959
Charges financières récurrentes	567	1.661
<i>Charges des dettes</i>	43	69
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants</i>	0	0
<i>Autres charges financières</i>	524	1.592
Charges financières non récurrentes	32.454	22.298
IMPÔTS SUR LE RESULTAT	4.004	651
Impôts	4.004	651
TOTAL DES CHARGES	42.014	29.858

PRODUITS (en milliers EUR)	2016	2015
VENTES ET PRESTATIONS	20.870	618
Autres produits d'exploitation	20.870	618
PRODUITS FINANCIERES	132.736	112.893
Produits financiers récurrents	130.709	112.076
<i>Produits des immobilisations financières</i>	118.254	99.876
<i>Produits des actifs circulants</i>	11.327	10.804
<i>Autres produits financiers</i>	1.128	1.396
Produits financiers non récurrents	2.027	817
TOTAL DES PRODUITS	153.606	113.511
Bénéfice de l'exercice à affecter	111.592	83.653

Commentaires des comptes statutaires

Le total bilantaire de la SFPI s'élève à 2.217,57 millions EUR au 31 décembre 2016, contre 2.114,26 millions EUR au 31 décembre 2015 ; cette augmentation de 103,31 millions EUR résulte essentiellement :

À L'ACTIF

D'une augmentation des actifs immobilisés de 42,42 millions EUR pour les porter à 1.339,05 millions EUR au 31 décembre 2016, et d'une augmentation des actifs circulants de 60,90 millions EUR pour les porter à 878,52 millions EUR au 31 décembre 2016.

L'augmentation des actifs immobilisés provient principalement de l'augmentation des immobilisations financières de 42,43 millions EUR, qui s'explique par les variations suivantes :

1. Dans les entreprises liées			16.812.782 EUR
1.1 Participations			16.812.782
Acquisitions		21.000.000	
• Certi-Fed	15.000.000		
• Palais des Congrès	5.000.000		
• Zephyr-Fin	1.000.000		
Réductions de valeur actées		-4.194.018	
• Palais des Congrès	-3.382.000		
• Zephyr-Fin	-640.300		
• Kasteel Cantecroy Beheer	-171.718		
Reprise de réductions de valeur		6.800	
• Certi-Fed	6.800		

2. Dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

35.341.170 EUR

2.1 Participations

			31.730.456
Acquisitions		<u>38.408.828</u>	
• Fund+	13.790.600		
• Fortino Capital Arkiv	6.022.500		
• Fidentia BeLux Investments	4.575.000		
• Capricorn Sustainable Chemistry Fund	2.500.000		
• Qbic II	2.500.000		
• Tara India Fund IVTrust	1.201.270		
• ASIT Biotech	1.000.000		
• Accessia GMP	1.000.000		
• A Capital China Outbound Fund (Mirror Fund)	909.606		
• Ginkgo Fund II	828.200		
• Capricorn Health Tech Fund	750.000		
• Theodorus III	750.000		
• Qbic Feeder Fund	636.250		
• Biloba	599.960		
• Xylowatt	443.999		
• Performa Cleantech Investment Fund - Brésil	432.033		
• Vives II	345.321		
• Sinnolabs	75.000		
• Épimède	40.000		
• SwiMove	9.090		
Conversion du prêt pour apport au capital		<u>500.000</u>	
• ASIT Biotech	500.000		
Transferts de catégorie		<u>2.445.900</u>	
• Fund+	2.500.000		
• Novopolymers	-54.100		
Remboursement de capital		<u>-1.660.714</u>	
• Fidentia Green Buildings	-1.660.714		
Réductions de valeur actées		<u>-8.998.044</u>	
• Loterie Nationale	-4.379.000		
• Sopima	-2.002.000		
• IRE-Elit	-1.369.100		
• Xylowatt	-593.529		
• Qbic Feeder Fund	-287.700		
• Cissoïd	-278.200		
• Vives II	-88.515		
Reprise de réductions de valeur		<u>1.034.486</u>	
• Fidentia Green Buildings	1.034.486		
2.2. Créances			3.610.714
Acquisitions		<u>6.575.000</u>	
• Fidentia BeLux Investments	4.575.000		
• Palais des Beaux Arts	1.500.000		
• Épimède	500.000		

Conversion du prêt pour apport au capital		-500.000	
• ASIT Biotech	-500.000		
Remboursement de créances		-2.464.286	
• Fidentia Green Buildings	-2.464.286		
3. Dans les autres immobilisations financières			-9.721.382 EUR
3.1 Participations			-16.193.443
Acquisitions		12.541.579	
• Belgian Anchorage	4.994.842		
• Befimmo	3.028.920		
• Biocartis	1.687.321		
• Istar Medical	1.250.000		
• Capital-E II	892.200		
• V-bio Ventures	514.001		
• Nanocyl	174.294		
Remboursement de capital		-1.741	
• Vesalius Biocapital I	-1.741		
Cessions		-7.734.627	
• Promethera Biosciences	-3.993.044		
• Euroscreen	-2.916.667		
• Novadip Biosciences	-750.035		
• Ion Beam Applications (IBA)	-74.880		
Transferts de catégorie		-2.445.899	
• Fund+	-2.500.000		
• Novopolymers	54.101		
Réductions de valeur actées		-19.261.346	
• SN Airholding	-17.013.000		
• Bone Therapeutics	-1.705.943		
• Vesalius Biocapital I	-250.159		
• Electrawinds	-144.500		
• Nanocyl	-128.134		
• Novopolymers	-19.610		
Reprises de réductions de valeur		708.590	
• Sonaca	593.900		
• Comet Sambre	109.790		
• Comet Traitements	4.900		
3.2. Créances			6.472.061
Acquisition		7.500.000	
• Biocartis	7.500.000		
Remboursements de créances		-1.027.939	
• Comet Sambre	-679.462		
• Comet Traitements	-348.477		

L'augmentation des actifs circulants de 60,90 millions EUR résulte essentiellement de l'augmentation de la trésorerie de 60,73 millions EUR.

AU PASSIF

D'une augmentation des fonds propres de 91,59 millions EUR pour les porter à 2.179,51 millions EUR au 31 décembre 2016, et d'une augmentation des dettes de 11,73 millions EUR pour les porter à 38,06 millions EUR au 31 décembre 2016.

L'augmentation des fonds propres résulte de l'affectation du résultat proposée ci-dessous. L'augmentation des dettes s'explique pour l'essentiel par l'augmentation de 14,09 millions EUR de la dette envers l'État, le solde du compte courant envers l'État ayant été débiteur au 31 décembre 2015 et partiellement compensé par la diminution de la dette présente au 31 décembre 2015 envers le Palais des Congrès SA dans le cadre d'une libération de capital de 5 millions EUR, dont le paiement n'avait été effectué qu'en 2016.

L'exercice 2016 se clôture par un bénéfice net de 111,59 millions EUR, comparé à 83,65 millions EUR au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 30,94 millions EUR, suite à une augmentation des revenus.

Les produits de l'exercice 2016 représentent 153,61 millions EUR (contre 113,51 millions EUR en 2015) et sont constitués des éléments suivants :

- Produits financiers de 132,74 millions EUR (contre 112,89 millions EUR en 2015), à savoir :
 - Dividendes perçus : 118,25 millions EUR (contre 99,88 millions EUR en 2015, augmentation principalement expliquée par l'augmentation des dividendes de Brussels Airport Company et de BNP Paribas) ;
 - Intérêts des créances : 11,05 millions EUR (contre 10,38 millions EUR en 2015) ;
 - Intérêts de placements de trésorerie : 0,28 million EUR (contre 0,42 million EUR en 2015) ;
 - Produits financiers non récurrents : 2,03 millions EUR (contre 0,82 million EUR en 2015) ;
 - Reprises de réductions de valeur sur les immobilisations financières : 1,75 million EUR (contre 0,49 million EUR en 2015, augmentation principalement expliquée par l'augmentation de la reprise de réduction de valeur sur la participation dans Fidentia Green Buildings) ;
 - Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés : 0,27 million EUR (contre 0,33 million EUR en 2015) ;
 - Autres produits financiers : 1,13 million EUR (contre 1,40 million EUR en 2015, diminution causée par les différences de change) ;
- Autres produits d'exploitation de 20,87 millions EUR (contre 0,61 million EUR en 2015), représentant essentiellement des commissions de gestion. L'augmentation est essentiellement expliquée par la commission de gestion de Belfius (19,76 millions EUR) représentant 0,1 % annuel du montant nominal initialement investi par la SFPI (4 milliards EUR), à imputer sur le dividende payé par Belfius ; la commission de gestion enregistrée en 2016 porte sur les années 2011 à 2016 et a découlé du paiement du premier dividende de Belfius.

Les charges de l'exercice 2016 représentent 42,01 millions EUR (contre 29,86 millions EUR en 2015) et se décomposent comme suit :

- Charges financières de 33,02 millions EUR (23,96 millions EUR en 2015) :
 - Charges financières récurrentes : 0,57 million EUR (contre 1,66 million EUR en 2015) ;
 - Charges financières non récurrentes : 32,45 millions EUR (contre 22,30 millions EUR en 2015), celles-ci portent sur les réductions de valeur des immobilisations financières. L'augmentation de ce poste s'explique principalement par la réduction de valeur sur la participation dans SN Airholding suite à l'exercice du call de la Lufthansa ;
- Coûts des ventes et prestations de 4,99 millions EUR (contre 5,25 millions EUR en 2015), soit :
 - Services et biens divers : 3,30 millions EUR (contre 3,55 millions EUR en 2015) ;
 - Rémunérations et charges sociales : 1,60 million EUR (contre 1,61 million EUR en 2015) ;
 - Amortissements : 0,06 million EUR (contre 0,06 million EUR en 2015) ;

- Autres charges d'exploitation : 0,03 million EUR (contre 0,03 million EUR en 2015) ;
- Impôts de 4 millions EUR (0,65 million en 2015).

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration du 6 juin 2017 a proposé à l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017 d'affecter le résultat de l'exercice 2016, à savoir 111,59 millions EUR, en portant 5 % (5,58 millions EUR) de celui-ci à la réserve légale. En outre, le Conseil d'administration a également proposé à l'assemblée générale ordinaire d'octroyer un dividende de 20 millions. Le solde est reporté.

BENEFICE A AFFECTER (en milliers EUR)	2016	2015
BENEFICE A AFFECTER	512.369	424.959
Bénéfice de l'exercice à affecter	111.592	83.653
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	400.777	341.306
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES	5.580	4.182
A la réserve légale	5.580	4.182
RESULTAT A REPORTER	486.789	400.777
REMUNERATION DU CAPITAL	20.000	20.000

50

51

Évolution des chiffres clés du bilan et du compte de résultats de la SFPI depuis 2011

BILAN (en millions EUR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ACTIF	1.791,1	1.804,8	1.959,8	2.049,2	2.114,3	2.217,6
Immobilisations financières	994,3	994,2	1.182,6	1.274,2	1.296,5	1.338,9
Créances à long terme	92,5	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Créances à court terme	11,2	16,2	28,6	33,9	23,7	23,6
Trésorerie	690,0	740,2	696,4	689,7	743,2	803,9
Autres postes	3,1	4,2	2,2	1,3	0,9	0,9
PASSIF	1.791,1	1.804,8	1.959,8	2.049,2	2.114,3	2.217,6
Fonds propres	1.767,0	1.770,2	1.931,8	2.021,1	2.084,7	2.176,3
<i>Capital souscrit</i>	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7
<i>Prime d'émission</i>	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9
<i>Réserves</i>	102,5	103,7	112,7	118,2	122,3	127,9
<i>Résultat reporté</i>	102,9	104,9	257,5	341,3	400,8	486,8
Dettes à court terme	23,9	34,5	27,9	28,1	29,6	41,2
<i>Dont la dette relative au dividende</i>	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Autres postes	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

COMPTE DE RÉSULTATS (en millions EUR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes et prestations	0,2	0,5	0,6	0,6	0,6	20,9
Coût des ventes et prestations	-6,3	-8,1	-7,5	-6,7	-5,2	-5,0
Résultat d'exploitation	-6,1	-7,6	-6,9	-6,1	-4,6	15,9
Produits financiers	88,5	90,4	125,8	135,5	112,1	130,7
Charges financières	-24,2	-1,2	-2,8	-0,7	-1,7	-0,6
Résultat courant avant impôts	58,2	81,6	116,1	128,8	105,8	146,0
Produits exceptionnels	0	9,6	108,2	4,9	0,8	2,0
Charges exceptionnelles	-9,9	-66,8	-42,3	-23,9	-22,3	-32,4
Résultat avant impôts	48,3	24,4	182	109,8	84,3	115,6
Impôts et régularisations d'impôts		-1,2	-0,4	-0,5	-0,6	-4,0
Résultat net	48,3	23,2	181,6	109,3	83,7	111,6
Dividendes	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0

Règles d'évaluation

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions – méthode linéaire : 3 %
- mobilier – méthode dégressive : 2 x 10 %
- matériel de bureau – méthode dégressive : 2 x 20 %
- matériel roulant – méthode linéaire : 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 x 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modifications, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société a été informée de leur attribution.

L'évaluation de chaque participation cotée en Bourse de la SFPI est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier des dix derniers jours de Bourse (où l'action a également été négociée effectivement) de cet exercice.

La SFPI traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du Conseil d'administration sur la base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20 % par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI,
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 5 % par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Le Conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de la SFPI, celle-ci n'adaptera en principe pas l'évaluation, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le Conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières ». Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale.

Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

À la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'administration. Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'État.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou des arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'État.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'État sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'État.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'État.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 2.217.572.662,10 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 111.591.862,06 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Les décisions de l'organe de gestion ou d'administrateurs qui avaient directement ou indirectement un conflit d'intérêts, sont reprises dans le rapport de gestion sous le point 5.

Bruxelles, le 6 juin 2017

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire,
représenté par

Anton Nuttens
Associé

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers EUR)	2016	2015
ACTIFS IMMOBILISES	1.170.355	1.119.388
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Ecarts de consolidation positifs	10.021	15.174
Immobilisations corporelles	4.523	4.971
Terrains et constructions		
Installations, machines et outillage	167	166
Mobilier et matériel roulant	789	860
Autres immobilisations corporelles	3.567	3.945
Immobilisations en cours et acomptes versés		
Immobilisations financières	1.155.811	1.099.243
Entreprises mises en équivalence	629.364	615.457
<i>Participations</i>	482.549	467.678
<i>Créances</i>	146.815	147.779
Autres entreprises	526.447	483.786
<i>Participations, actions et parts</i>	492.977	462.778
<i>Créances</i>	33.470	21.008
ACTIFS CIRCULANTS	1.089.730	1.030.466
Créances à plus d'un an	59.835	54.239
Créances commerciales	1.986	2.113
Autres créances	57.849	52.126
Stocks et commandes en cours	36.581	37.198
Stocks	36.581	37.198
<i>Marchandises</i>		
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	36.581	37.198
Créances à un an au plus	37.406	30.502
Créances commerciales	2.379	1.208
Autres créances	35.027	29.294
Placements de trésorerie	44.369	43.175
Autres placements	44.369	43.175
Valeurs disponibles	908.380	862.028
Comptes de régularisation	3.159	3.324
TOTAL DE L'ACTIF	2.260.085	2.149.854

56

57

PASSIF (en milliers EUR)	2016	2015
CAPITAUX PROPRES	2.210.391	2.117.398
Capital	1.532.741	1.532.741
Capital souscrit	1.532.741	1.532.741
Primes d'émission	28.894	28.894
Plus-values de réévaluation	57.722	59.187
Réserves consolidées	527.282	432.824
Ecarts de consolidation négatifs	63.499	63.499
Subsides en capital	253	253
INTERETS DE TIERS	15.371	15.043
Intérêts de tiers	15.371	15.043
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	9.548	9.423
Provisions pour risques et charges	9.548	9.423
Pensions et obligations similaires		
Grosses réparations et gros entretien	9.343	9.192
Autres risques et charges	205	231
Impôts différés et latences fiscales		
DETTES	24.775	7.990
Dettes à plus d'un an		
Dettes financières		
<i>Etablissements de crédit</i>		
<i>Autres emprunts</i>		
Autres dettes		
Dettes à un an au plus	20.362	3.194
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières		1
Dettes commerciales	1.177	920
<i>Fournisseurs</i>	1.177	920
Acomptes reçus sur commandes	3	3
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.631	1.338
<i>Impôts</i>	3.359	1.047
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	272	291
Autres dettes	15.551	932
Comptes de régularisation	4.413	4.796
TOTAL DU PASSIF	2.260.085	2.149.854

Compte de résultats consolidé

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE (en milliers EUR)	2016	2015
Ventes et prestations	24.631	3.850
Chiffre d'affaires	3.115	2.304
Autres produits d'exploitation	21.516	1.546
Coût des ventes et prestations	19.127	19.257
Approvisionnements et marchandises	617	104
<i>Achats</i>		
<i>Variations des stocks</i>	617	104
Services et biens divers	9.487	9.804
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.471	2.522
Amortissements et réductions de valeur	599	599
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales		
Provisions pour risques et charges	124	-1.172
Autres charges d'exploitation	675	2.245
Amortissements sur écarts de consolidation	5.154	5.154
Charges d'exploitation non récurrentes		1
Bénéfice (Perte) d'exploitation	5.504	-15.407
Produits financiers	37.623	33.207
Produits financiers récurrents	36.316	31.963
<i>Produits des immobilisations financières</i>	22.431	18.166
<i>Produits des actifs circulants</i>	11.848	11.535
<i>Autres produits financiers</i>	2.037	2.262
Produits financiers non récurrents	1.307	1.244
Charges financières	21.718	12.435
Charges financières récurrentes	672	1.822
<i>Charges des dettes</i>	60	80
<i>Réductions de valeur</i>	38	115
<i>Autres charges financières</i>	574	1.627
Charges financières non récurrentes	21.046	10.613
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	21.409	5.365
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		
Impôts sur le résultat	4.036	689
Impôts	4.036	689
Bénéfice (Perte) de l'exercice	17.373	4.676
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	97.775	95.055
Résultats en bénéfice	99.290	96.744
Résultats en perte	1.515	1.689
Bénéfice (Perte) consolidé	115.148	99.731
Part des tiers	328	-249
Part du groupe	114.820	99.980

58

59

Commentaires des comptes consolidés

NOTE PRÉLIMINAIRE

Conformément à l'article 107, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, les participations inférieures à 10 millions EUR (~ 0,5 % du total consolidé de la SFPI) ne sont pas reprises en consolidation. Cette règle est d'application depuis l'année 2013.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2016 :

Intégration globale :

- Palais des Congrès
- FIF
- SBI
- Kasteel Cantecroy Beheer
- Certi-Fed

Mise en équivalence :

- IRE-Elit
- Palais des Beaux-Arts
- bpost
- Sopima
- Brussels Airport Company
- Cissoid
- Fidentia Green Buildings
- Loterie Nationale
- Fund+, cette dernière est entrée dans le périmètre de consolidation en 2016

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont de facto exclues de la consolidation. Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus-value de réévaluation de 57,7 millions EUR est reprise sur Credibe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Les autres participations de moins de 20 % ne sont pas reprises dans la consolidation.

COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

Le total bilantaire augmente de 110,2 millions EUR et passe de 2.149,9 millions EUR à 2.260,1 millions EUR, soit une augmentation de 5 %.

Les principales évolutions sont les suivantes :

À L'ACTIF

- Diminution des écarts de consolidation positifs de -5,2 millions EUR, expliquée par les amortissements actés en 2016, dont le plus important concerne bpost (-5 millions EUR) ;
- Diminution des immobilisations corporelles de -0,4 million EUR ;

- Augmentation des immobilisations financières de +56,6 millions EUR qui résulte de :
 - Pour les entreprises mises en équivalence : +13,9 millions EUR, à savoir :
 - Quote-part dans le résultat de l'exercice : +97,8 millions EUR, dont bpost pour 83,1 millions EUR ;
 - Acquisitions de participations : +16,3 millions EUR ;
 - Elimination des dividendes perçus : -97,2 millions EUR, à savoir bpost (-70 millions EUR), Brussels Airport Company (-23,4 millions EUR), Sopima (-2,5 millions EUR) et Fidentia Green Buildings (-1,3 million EUR) ;
 - Diminution des créances : -1 million EUR, correspondant à Fidentia Green Buildings (-2,5 millions EUR) et le Palais des Beaux-Arts (+1,5 million EUR) ;
 - Autres variations : -2 millions EUR, dont la principale est relative à la réduction de capital chez Fidentia Green Buildings (-1,7 million EUR) ;
 - Pour les autres entreprises : +42,7 millions, à savoir :
 - Acquisitions de participations : +79,1 millions EUR ;
 - Cessions de participations : -21,7 millions EUR ;
 - Transfert d'une section à une autre : -2,5 millions EUR ;
 - Diminution de la plus-value de Credibe : -1,5 million EUR ;
 - Réductions de valeurs : -20,9 millions EUR ;
 - Reprises et annulations de réductions de valeur : +9,7 millions EUR ;
 - Mutations des montants non appelés : -12 millions EUR ;
 - Augmentation nette des créances : +12,5 millions EUR ;
- Augmentation des créances à long terme de +5,6 millions EUR ;
- Augmentation des créances à court terme de +6,9 millions EUR ;
- Augmentation de la trésorerie de +47,5 millions EUR.

AU PASSIF

- Augmentation des réserves consolidées de +94,5 millions EUR, résultant principalement de la quote-part du groupe dans le résultat consolidé : +114,8 millions EUR, de l'octroi du dividende de la SFPI à l'État : -20 millions EUR ;
- Augmentation des dettes de +16,8 millions EUR ;
- Augmentation des intérêts de tiers de +0,3 million EUR ;
- Augmentation des provisions de +0,1 million EUR ;
- Diminution de la plus-value de Credibe : -1,5 million EUR.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le bénéfice consolidé s'élève à 115,1 millions EUR contre 99,7 millions EUR l'an dernier, soit une augmentation de +15,4 millions EUR.

La part du groupe se chiffre à un bénéfice de 114,8 millions EUR contre 100 millions EUR en 2015, soit une augmentation de +14,8 millions EUR. La part des tiers se solde par un bénéfice de 0,3 million EUR contre une perte de -0,2 million EUR en 2015.

Ce bénéfice consolidé résulte de :

(en millions EUR)

SFPI	19,81
------	-------

Intégration globale

SBI	0,78
Certi-Fed	0,27
FIF	0,06
Kasteel Cantecroy Beheer	-0,17
Palais des Congrès	-3,37

Mise en équivalence

bpost	83,05
Brussels Airport Company	12,91
Fidentia Green Buildings	2,39
Sopima	0,51
Loterie Nationale	0,38
Fund+	0,06
Palais des Beaux-Arts	0,00
Cissoïd	-0,14
IRE-Elit	-1,37

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que la déclaration complémentaire requise.

Rapport sur les comptes consolidés – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 2.260.085.000 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 115.148.000 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes consolidés de la Société Fédérale des Participations et d'Investissement SA au 31 décembre 2016, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 6 juin 2017

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représenté par

Anton Nuttens
Associé



4

Rapport d'activités

4.1

Société d'investissement

	Société d'investissement	Pourcentage de détention du capital (%)	Nombre de parts bénéficiaires	Participation en capital ou en parts bénéficiaires (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
p. 70	Euronext	4,50	0	60,48	0,00	60,48
p. 72	Befimmo	2,65	0	34,79	0,00	34,79
p. 73	Asco Industries	0,00	256	24,31	0,00	24,31
p. 74	Fluxys	2,13	0	22,22	0,00	22,22
p. 75	Société Wallonne des Eaux (SWDE)	0,01	0	20,00	0,00	20,00
p. 76	Fund+	34,21	0	16,29	0,00	16,29
p. 77	Poort Van Dendermonde	0,81	0	0,00	11,99	11,99
p. 78	Biocartis	0,49	0	1,69	7,50	9,19
p. 79	Fidentia BeLux Investments	23,00	0	4,58	4,58	9,15
p. 80	ASIT Biotech	10,61	0	7,50	0,00	7,50
p. 81	IRE-Elit	49,91	0	4,05	3,24	7,29
p. 82	A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir)	50,00	0	6,13	0,00	6,13
p. 83	Fortino Capital Arkiv	10,82	0	6,02	0,00	6,02
p. 84	Comet Sambre	7,03	0	2,26	3,40	5,67
p. 86	Datang - SFPI Venture Capital Fund	45,00	0	5,56	0,00	5,56
p. 87	Avantium	0,00	0	0,00	5,00	5,00
p. 88	Belgian Anchorage	2,92	0	4,99	0,00	4,99
p. 89	Safran Aero Boosters	1,78	0	4,75	0,00	4,75
p. 90	Sonaca	3,02	0	3,76	0,00	3,76
p. 91	Capricorn Health-Tech Fund	11,89	0	3,48	0,00	3,48
p. 92	Performa Cleantech Investment Fund – Brésil	14,71	0	3,47	0,00	3,47
p. 93	Ginkgo Fund / Biloba	24,27	0	3,42	0,00	3,42
p. 94	Bone Therapeutics	5,86	0	3,05	0,00	3,05
p. 84	Comet Traitements	7,26	0	1,50	1,42	2,92
p. 95	Kasteel Cantecroy Beheer	99,98	0	2,57	0,00	2,57
p. 96	Épimède	20,00	0	1,04	1,50	2,54
p. 97	Qbic II Fund Arkiv	24,75	0	2,50	0,00	2,50
p. 98	Theodorus III	24,69	0	2,50	0,00	2,50
p. 99	Capricorn Sustainable Chemistry Fund	20,00	0	2,50	0,00	2,50
p. 100	Sabena Aerospace Engineering	7,58	0	2,00	0,25	2,25
p. 101	Vesalius Biocapital I	6,66	0	2,15	0,00	2,15
p. 102	QBIC Feeder Fund	18,37	0	2,09	0,00	2,09
p. 103	Capital-E II	8,04	0	2,05	0,00	2,05
p. 104	Chapelle Musicale	4,13	0	0,50	1,50	2,00
p. 106	Tara IV	20,65	0	1,53	0,00	1,53
p. 107	Vives II	11,68	0	1,32	0,00	1,32
p. 108	iStar	8,36	0	1,25	0,00	1,25
p. 109	Accessia GMP	25,00	0	1,00	0,00	1,00
p. 110	Bioxodes	10,93	0	1,00	0,00	1,00
p. 111	Masthercell	0,00	0	0,00	1,00	1,00
p. 112	Capricorn ICT ARKIV	15,06	0	0,90	0,00	0,90
p. 113	Ginkgo Fund II	13,75	0	0,83	0,00	0,83
p. 114	Fidentia Green Buildings	21,33	0	0,80	0,00	0,80
p. 115	Ion Beam Applications (IBA)	0,21	0	0,72	0,00	0,72
p. 116	V-bio Ventures Fund	6,56	0	0,51	0,00	0,51
p. 117	Xylowatt	11,57	0	0,50	0,00	0,50
p. 118	Cissoïd	23,24	0	0,27	0,15	0,42
p. 119	Innovation Fund	7,50	0	0,38	0,00	0,38
p. 120	Electrawinds	6,21	0	0,00	0,29	0,29
p. 121	Nanocyl	6,97	0	0,24	0,00	0,24
p. 122	Sinnolabs Hong Kong Limited	16,67	0	0,08	0,00	0,08
p. 123	Novopolymers	3,62	0	0,03	0,00	0,03
p. 124	SwiMove	49,00	0	0,01	0,00	0,01
p. 125	Open Sky Technology Fund Belgian Investor Pool	98,99	0	0,00	0,00	0,00
p. 125	Open Sky Technologies Fund	15,23	0	0,00	0,00	0,00
	Total			275,58	41,82	317,40

Euronext

Euronext est le principal opérateur boursier de la zone euro avec plus de 1.300 émetteurs représentant une capitalisation boursière totale de 3.300 milliards EUR.

Euronext gère des marchés au comptant et dérivés réglementés et transparents. L'offre recouvre des produits variés tels que les actions, les ETF (Exchange Traded Funds), les warrants et certificats, les obligations, les dérivés sur actions, les dérivés sur matières premières et les indices. Euronext met également à profit son expertise en fournissant des solutions technologiques et des services administrés à des tiers. Euronext comprend des marchés réglementés, Alternext, le Marché libre, et dispose d'EnterNext, sa filiale dédiée au financement des PME-ETI par les marchés de capitaux.

Dans le portefeuille :

60,48
millions EUR

Détention du capital :

4,50%

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Euronext est entré en Bourse le 27 mai 2014. Avant cette introduction en Bourse, un groupe d'investisseurs institutionnels dont fait partie la SFPI (collectivement appelés les actionnaires de référence), ont acheté une participation agrégée de 33,36 % des actions mises en Bourse par ICE (Intercontinental Exchange), à un prix de 19,20 EUR/action, soit avec un discount de 4 % par rapport au cours de Bourse (20 EUR le jour de l'émission). Ce groupe d'actionnaires de référence inclut, à côté de la SFPI, Novo Banco, une filiale de Banco Espírito Santo SA, BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis SA/NV, ABN AMRO Bank NV, ASR Levensverzekering NV, la Caisse des Dépôts et Consignations, Bpifrance Participations, Euroclear SA/NV, Société Générale et Banco-BPI Pension Fund, et est donc de facto un consortium franco-belgo-hollando-portugais. Les actionnaires de référence sont tenus à un lock-up de 3 ans, c'est-à-dire qu'ils ne

peuvent pas céder leur participation dans Euronext avant le 19 juin 2017.

À ce titre, la SFPI a touché un dividende de 3,9 millions EUR en mai 2016 pour sa participation dans Euronext (4,5 % pour un investissement de 60,5 millions EUR, ce qui représente un rendement de dividende de l'ordre de 6 %).

L'entreprise a présenté au marché le 13 mai 2016 son nouveau plan stratégique à horizon 2019, « Agility for growth », visant à renforcer son core business (sans exclure des initiatives de croissance externe). Le Groupe entend consacrer une enveloppe de 100 à 150 millions EUR à des investissements et des acquisitions afin d'atteindre ses objectifs financiers :

- De faire croître les revenus organiques du Groupe (hors opérations de compensation de produits dérivés dont les revenus sont aujourd'hui générés par un contrat avec Clearnet SA expirant fin 2018) de 2 % en moyenne par an sur la période ;

- De réduire ses charges d'exploitation de 22 millions EUR brut (soit environ 15 millions EUR net après prise en compte de l'inflation estimée à 1 % par an sur l'ensemble de la période) ;
- De délivrer grâce à ses initiatives de croissance, 70 millions EUR de revenus additionnels et 35 millions EUR d'EBITDA ;
- D'atteindre une marge d'EBITDA comprise entre 61 et 63 % à la fin de la période du plan stratégique.

En 2016, Euronext a, pour la première fois depuis son IPO, déployé son capital. Cela s'est traduit par l'acquisition d'une participation minoritaire dans EuroCCP, une des principales chambres de compensation en Europe, ainsi que dans TredZone, une société de développement de logiciel pour le trading de gros volumes avec des temps de latence stables. Euronext s'est également engagé dans la création d'une joint-venture avec Algomi, un fournisseur de technologies pour les marchés de revenus fixes.



Le chiffre d'affaires annuel d'Euronext en 2016 (hors opérations avec des parties liées) a diminué de 4,3 % à 496,4 millions EUR (2015 : 518,5 millions EUR), en raison de la baisse des volumes sur ses marchés au comptant et dérivés. Ceci résulte d'un déclin de la volatilité au cours de l'année, impactant également l'activité de cotation. Cette baisse a été partiellement compensée pour les marchés au comptant par un meilleur field management.

Les charges opérationnelles hors amortissement diminuent de 9,4 % à 212,5 millions EUR (2015 : 234,7 millions EUR) grâce à la stricte exécution du plan stratégique 'Agility for Growth'. Euronext a en effet réalisé 15,6 millions EUR de réductions de charges d'exploitation, correspondant à

70 % de l'objectif initial. Cette discipline lui a permis de compenser l'impact de la réduction du chiffre d'affaires et de publier un EBITDA stable par rapport à 2015. La marge d'EBITDA a également augmenté de 2,45 % pour s'établir à 57,2 %, contre 54,7 % en 2015.

Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à 197 millions EUR, en progression de 14 % par rapport à l'exercice 2015. Cela correspond à un bénéfice par action de 2,83 EUR, contre 2,47 EUR en 2015. Le versement d'un dividende de 1,42 EUR par action, représentant un taux de distribution de 50 % du résultat net, est soumis à l'assemblée générale 2017. Pour la SFPI, cela représentera une rentrée de 4,45 millions EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

En 2017, Euronext va poursuivre la mise en place de son plan stratégique « Agility for Growth ». Cela se traduira par le franchissement de plusieurs étapes déterminantes, ainsi que par le lancement de nouveaux produits et services, associés à de nouvelles acquisitions et de nouveaux partenariats. Cela s'est déjà traduit au début de l'année 2017 par une prise d'intérêts minoritaires dans la société Algomi, ainsi que par l'acquisition d'une participation majoritaire dans CompanyWebcast, une société néerlandaise spécialisée dans les services de conférence par Internet.

La société restera également vigilante à chaque opportunité de croissance externe.



Befimmo

Dans le portefeuille :

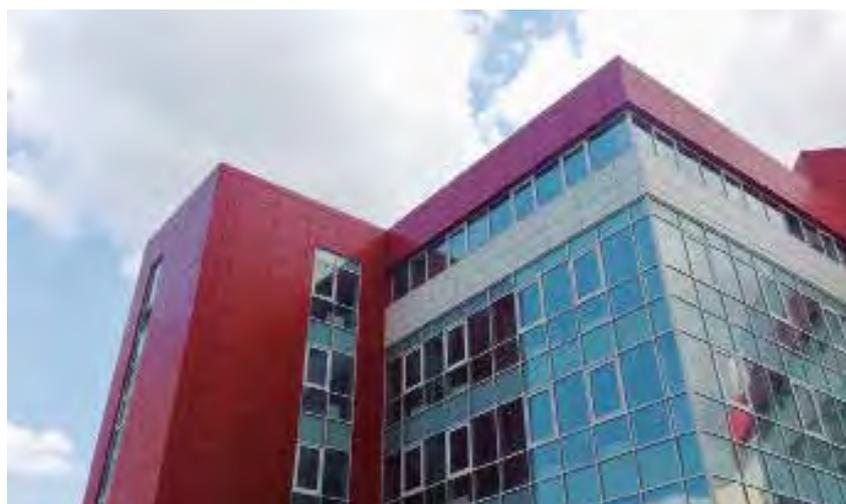
34,79
millions EUR

Détention du capital :

2,65%

Befimmo, qui a fêté en 2015 son vingtième anniversaire, est une SIR (Société Immobilière Réglementée) spécialisée dans la mise à disposition d'immeubles de bureaux situés principalement à Bruxelles, dans les autres villes belges et au Grand-Duché de Luxembourg. Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 890.000 m² (surface hors-sol), dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (\pm 66 %). La juste valeur de son portefeuille a été évaluée au 31 décembre 2016 à 2.511,70 millions EUR.

Cotée sur Euronext Brussels et reprise dans l'indice BEL 20, Befimmo développe une stratégie saine et réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En 2016, l'investissement à l'aéroport de Bruxelles, l'immeuble Gateway, avait marqué les esprits et, nonobstant les attentats de mars, la société Deloitte a signé un contrat de 18 ans pour l'occupation de surfaces dans ce bâtiment.

Les investissements dans des immeubles « ecofriendly » se consolident au travers de la Tour Paradis à Liège et du Quatuor Building à Bruxelles. Dans celui-ci, Beobank s'est décidé à occuper 22.000 m² de surface. On mentionnera également les opérations qui ont pour effet d'accroître considérablement le volume de surfaces prises en location, que sont le Brederode 3 (4.600 m²) – L'Empereur (5.700 m²) et l'Axento au Luxembourg (4.200 m²).

Le portefeuille des actifs révèle les performances suivantes :

- Taux d'occupation de 94,8 % ;
- Durée moyenne des baux de 8,1 ans ;
- Return total annualisé (sur 21 ans) de 7,3 %.

Befimmo a procédé à une opération d'augmentation de capital qui lui a permis de récolter 127 millions EUR de fonds propres supplémentaires (émission à 49,75 EUR/titre), à laquelle la SFPI a souscrit de façon à maintenir intact son prorata de participations.

Ses fonds propres s'affichent fin 2016 à la hauteur de 1.401.350.000 EUR, représentés par 25.579.214 titres.

Pour cette année 2016, la société délivre un acompte sur dividende de 3,45 EUR/

titre moyennant un acompte de 2,55 EUR brut au mois de mai 2016. La SFPI a opté pour l'attribution de l'acompte sous forme d'actions pour lesquelles elle a décidé de réaliser une cession afin de maintenir intacte son exposition sur le titre.

La SFPI détient, fin 2016, 677.972 actions Befimmo sur lesquelles elle percevra un reliquat de 0,90 EUR brut.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Saisie d'opportunités de nature à accroître le rendement.



Asco Industries

Dans le portefeuille :

24,31
millions EUR

Nombre de parts bénéficiaires :

256

Asco Industries est active dans le développement et la production de composants complexes à destination du domaine aéronautique, ainsi que dans leur assemblage.



72

73

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En 2016, Asco Industries a de nouveau enregistré une augmentation de son produit d'exploitation (+4,1 %) pour dépasser les 400 millions EUR (401,1 millions EUR). L'exercice 2016 se clôture sur un bénéfice de 12,3 millions EUR, contre 5,1 millions

EUR en 2015. L'emploi chez Asco Industries reste stable à 892,5 travailleurs (ETP).

La SFPI détient 256 parts bénéficiaires de cette société, ce qui lui a permis de percevoir pour l'année 2016 un montant de 969.728 EUR au titre de rémunération de ces parts bénéficiaires, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2015.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Tout comme d'autres entreprises actives dans le secteur aéronautique, les perspectives dans ce secteur restent bonnes pour 2017.

asco

Fluxys

Dans le portefeuille :

22,22
millions EUR

Détention du capital :

 **2,13%**



© FLUXYS BELGIUM - P. HENDERYCKX

La SA Fluxys est présente sur le marché gazier au travers des trois activités que sont le transport, le terminaling LNG et le stockage.

Elle structure ces activités autour des 3 grands axes que sont Fluxys Belgium, Fluxys Europe et Fluxys Finances. En tant qu'acteur totalement indépendant des producteurs, Fluxys SA a pour ambition de demeurer un pivot dans les réseaux européens de transport de gaz de l'Europe du Nord.

La SFPI détient une participation de 2,13 % dans le capital de la SA, aux côtés des 2 grands actionnaires que sont Publigaz et Caisse de Dépôts et de Participations de Québec (CDPQ).

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Bien que l'importance des résultats de Fluxys Belgium impacte proportionnellement moins le revenu net de la SA Fluxys, on se réjouit du fait que le niveau des ventes en Belgique est en ligne avec la proposition tarifaire, que les investissements nets dans le pays ont atteint 125 millions EUR, de l'accord obtenu avec la CREG (régulateur) pour la période allant jusqu'à 2019 et de la progression de l'activité de chargement LNG à Zeebrugge.

On retient néanmoins le fait que le taux OLO pèse toujours sur les résultats et que, du côté des gains potentiels d'efficacité, le processus mis en place depuis quelques années ne pourra plus engendrer de grosses marges, et que le stockage reste pour sa part l'enfant pauvre du secteur de

par une évolution des marchés et l'attitude des shippers favorables à un prix spot.

Il n'en demeure pas moins que Fluxys Belgium proposera encore cette année un dividende de 1,20 EUR/action.

Le management reste par ailleurs attentif à des projets d'extension ou de coopération avec d'autres opérateurs (ENAGAZ, notamment) afin de saisir des opportunités de consolider le réseau Fluxys SA en Europe ou d'étoffer, par la compétence interne du personnel de la société, son offre de services sur des projets sis en Amérique du Sud ou en Inde, par exemple.

La SFPI n'a pas modifié son poids dans l'actionariat de la SA Fluxys, mais elle est en discussion pour éventuellement mettre à disposition sous forme d'emprunts le solde de sa capacité d'investissement pro-

mise (30 millions EUR), si l'opportunité se présente.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Sur le plan réglementaire : évolution du code de réseau au niveau de la régulation européenne – position de l'autorité réglementaire en Allemagne – Impact du Brexit pour IUK ;
- Attitude des actionnaires de Dunkerque LNG – discussion ENI//FluxSwiss ;
- Initiative pour soutenir l'indépendance énergétique de la Belgique > rôle dévolu aux centrales au gaz (Étude du Bureau du Plan rendue en 2017) ;
- Capacité de financement via des emprunts.

FLUXYS 

La société wallonne des eaux (SWDE)

Dans le portefeuille :

20,00
millions EUR

Détention du capital :

0,01%



© SWDE

La SWDE est une personne morale de droit public constituée sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. La SWDE a des missions de service public :

- La production et la distribution d'eau par canalisations ;
- La protection des captages dans le cadre des missions assignées à la SPGE ;
- La valorisation du savoir-faire wallon dans le secteur de la production et de la distribution d'eau ;
- Les prestations de nature humanitaire ou d'aide au développement en matière d'accès à l'eau potable.

74

75

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Au cours de l'année 2016, les clients de la SWDE ont consommé 102,5 millions de m³ d'eau, ce qui constitue une stabilisation de la consommation par rapport à l'année précédente. On notera que la SWDE a vu son périmètre d'activités s'accroître par l'adjonction des 57 kilomètres du réseau de Fauvillers et elle dessert plus ou moins 2,5 millions d'habitants.

En 2016, l'EBIDTA de la SWDE s'est élevé à 117,75 millions EUR, soit une légère diminution par rapport à l'année 2015. En effet, malgré un résultat d'exploitation en progression, le résultat final s'établit à 5 millions suite à la prise en compte de charges d'exploitation exceptionnelles liées au régime de pension (5 millions EUR) et d'une augmentation de 10 millions EUR sur les charges « ordinaires d'exploitation ».

Il n'en demeure pas moins que la SWDE a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique, lequel vise toujours à réduire ses coûts d'exploitation de manière récurrente à hauteur de 29 millions EUR à l'horizon 2020, ce qui représente 20 eurocents par m³ d'eau. On relève que, en 2016, la SWDE a rempli notamment un des objectifs de son contrat de gestion, à savoir la sécurisation dans l'approvisionnement en eau de plus de 30 % de la population du territoire wallon.

Autres faits marquants :

- Déploiement d'une unité de télégestion ;
- Nouvelle ligne de crédit ouverte auprès de la BEI (200 millions EUR) ;
- Lauréate du prix de l'Organisation publique de l'année 2016 – catégorie Région ;
- La statistique de recouvrement s'avère meilleure que l'objectif initialement budgété.

Le tarif de distribution est resté inchangé en 2016, il s'ensuit que le coût véritable de la distribution (CVD) est resté à 2,62 EUR/m³ et restera fixé à ce niveau jusque fin 2017.

La SFPI demeure engagée à concurrence des 20 millions EUR déjà appelés. Il s'ensuit qu'elle détient toujours 800 parts de catégorie D. Le solde des 50 millions EUR (soit 30 millions EUR) qui faisaient l'objet de sa souscription initiale n'a toujours pas été appelé en 2015. La SFPI recevra en rémunération de sa participation la somme de 1 million EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Impact de la réglementation de l'AFCN sur le coût véritable de la distribution (CVD) ;
- Maîtrise des coûts d'exploitation.



Fund+

Dans le portefeuille :

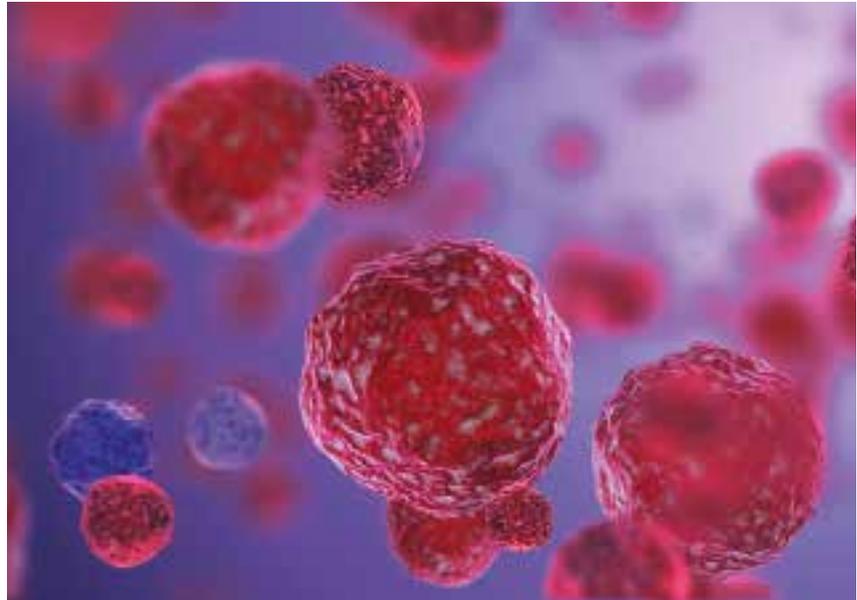
16,29
millions EUR

Détenion du capital :

34,21%

Fund + est une société anonyme dont le siège social est sis Grootbegijnhof 60/001 à 3000 Leuven. Son capital était constitué de 22.825.000 EUR (au 23 juillet 2015). Le total des engagements, à cette époque, s'élève à 71.800.000 EUR.

Son objet social est d'agir en tant que société d'investissement et de financement d'entreprises ou d'entités actives dans les sciences du vivant, plus particulièrement dans les technologies, les développements et les applications relatives à ce domaine. Il s'agit d'un fonds « evergreen ».



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI s'est engagée à participer au financement des activités de la société au travers d'un engagement fixé à 10 millions EUR en 2015. La SFPI a libéré à cette époque une somme de 2,5 millions EUR, pour laquelle elle a reçu 2.500 actions.

La collecte de fonds d'octobre 2016 chez Fund+ a permis de rassembler des fonds complémentaires, ce qui porte le montant total des engagements à 125 millions EUR. La SFPI a participé à cet accroissement de financement via des apports en nature (à savoir les titres qu'elle détenait dans Novadip, Promethera Biosciences et Euroscreen/Ogeda, afin de bénéficier de

l'expertise de Fund+ dans le suivi de ces participations communes) et des apports en cash. Pour un total de 13,8 millions EUR, elle a reçu en rémunération de ces apports 13.010 titres supplémentaires (valeur de souscription à 1.060 EUR/titre pour tenir compte de la plus-value enregistrée en 2015 par le fonds lors de la cession de Q-Biologicals). Cette opération porte le total des titres détenus depuis par la SFPI à 15.510 titres sur les 45.340 titres émis, soit 34,21 % du capital.

La SFPI a pu, de par l'importance de son investissement dans le fonds, obtenir un siège au comité d'audit et au conseil d'administration, ce qui facilite encore les synergies avec l'équipe du fonds. Il en résulte un partenariat renforcé dont les

2 sociétés tirent profit lors de l'examen d'investissements communs (Iteos, par exemple).

Fund+ détient actuellement des participations dans 7 sociétés, valorisées (NAV) au 31 décembre 2016 à 53,6 millions EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Finalisation du dossier de vente d'OGEDA (cession à Astelas en avril 2017) avec un gain très significatif ;
- Sourcing des dossiers, création éventuelle d'une poche séparée pour un fonds appelé d'alimentation, extension du périmètre aux régions voisines à la Belgique.

Poort van Dendermonde



Dans le portefeuille :

11,99
millions EUR

Détention du capital :

0,81%

En avril 2013, la SFPI a participé au refinancement du contrat de partenariat public-privé qui portait sur la construction d'un ensemble pénitentiaire de 432 places dans la région de Termonde, contrat que la Régie des Bâtiments avait signé, pour compte du SPF Justice, avec le consortium Poort van Dendermonde en date du 23 juin 2011.

76
77

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Fin décembre 2016, le montant à rembourser (accru des intérêts) s'élève à 13.213 millions EUR, soit un accroissement de 370.000 EUR par rapport à la situation fin 2015.

La SFPI détient toujours une action de la société NV Poort van Dendermonde qui est l'adjudicataire du projet. La SFPI dispose toujours d'un droit de suite ainsi que d'un droit au rachat de sa part. La conven-

tion d'actionnaires vaut pour une durée de 7 ans.

La SFPI détient plusieurs mécanismes de sûreté, notamment une garantie à première demande auprès de la société BAM PPP Belgique SA.

L'année 2016 a été marquée par :

- La restructuration de la holding faitière qui détient les titres de NV Poort Van Dendermonde pour le compte de BAM PPP, soit un transfert vers Belgian Prisons Holding NV ;

- La négociation avec la Régie des Bâtiments, la SFPI et le consortium bancaire pour prolonger la « long stop date » afin de tenir compte des recours liés aux différentes procédures de permitting : PRUP, Permis Environnemental. Ceci sans préjudice des droits et des garanties reconnus à la SFPI.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Issue des recours déposés > retard dans la mise en œuvre de la construction.



Biocartis



© BIO CARTES

Biocartis est spécialisé dans le développement de systèmes de diagnostic moléculaire. Les produits, utilisés notamment dans les domaines du traitement des cancers et des maladies infectieuses, assurent l'analyse des biomolécules associées aux facteurs de risques, la détection précoce, le choix du traitement ainsi que le suivi de la maladie.

Le groupe dispose du système Idylla permettant de délivrer des résultats dans un délai compris entre 35 et 150 minutes, nettement plus rapide que la plupart des concurrents et avec un degré de fiabilité très élevé.

Dans le portefeuille :

9,19
millions EUR

Détention du capital :

0,49%

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

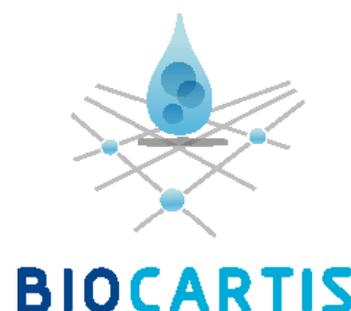
La SFPI est intervenue selon 2 voies afin de contribuer au développement de l'activité de la société qui est cotée en Bourse :

- Octroi, aux côtés de PMV, d'un emprunt de 7,5 millions EUR aux taux de 7% par an;
- Acquisition en 2 temps de 216.600 actions pour un total de 1,69 million EUR.

En mars 2017, la SFPI a vendu 20.000 actions au prix de 10,04 EUR, réalisant au passage une plus-value de 56.630 EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Convaincre les sociétés et les praticiens de migrer vers la technologie développée > volume des ventes.



Fidentia BeLux Investments



Fidentia BeLux Investments SCA est un fonds qui est gouverné par les principes suivants :

- Investissement dans des buildings à usage principal de bureaux ;
- Les immeubles doivent être sis en Belgique ou au Luxembourg ;
- Les immeubles doivent être revêtus d'une certification en tant qu'immeuble vert ;
- L'investissement dans l'immeuble s'apprécie au cas par cas et doit être compris entre 10 et 30 millions EUR ;
- Le Fonds s'investit dès la conception et la construction de l'immeuble (cible = bâtiment neuf) ;

Dans le portefeuille :

9,15
millions EUR

Détention du capital :



- Le rendement attaché à la participation est de 3,25 % sur l'ensemble du capital (c'est-à-dire 6,5 % sur la partie constituée par les emprunts subordonnés), le solde du rendement est lié à la réalisation de plus-values sur les immeubles détenus en portefeuille (objectif de 8 %).

L'ambition du fonds est de réunir jusqu'à 80 millions EUR en equity afin de pouvoir répartir son exposition sur 8 immeubles. Il détient dans son portefeuille, l'immeuble Solaris. Les bâtiments ciblés restent des bâtiments « Green » en Belgique et au Luxembourg avec une majorité des bâtiments sis en Belgique (quartier Schumann – Européen – Axis Park Louvain la Neuve – centre de Bruxelles).

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI a investi dans le projet Fidentia Belux SCA à concurrence d'un montant de +/- 10 millions EUR selon une formule mixte Equity-Prêt similaire au modèle Fidentia Green Buildings. Le Fonds regroupe actuel-

lement 4 investisseurs pour un montant global de +/- 40 millions EUR, la SFPI détient donc 23 % de ce fonds.

Le comité d'investissement du Fonds a examiné 3 dossiers depuis sa création en décembre 2016 dont 2 à Bruxelles et 1 au Luxembourg.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Obtention agrément AIFM
- Evolution des taux et couverture de crédits pour Fidentia Belux

fidentia
BeLux Investments

Dans le portefeuille :

7,50
millions EUR

Détenion du capital :

10,61%



ASIT Biotech

ASIT Biotech est une société biopharmaceutique en phase clinique et engagée dans le développement et la commercialisation de nouveaux médicaments d'immunothérapie pour des allergies respiratoires et alimentaires basés sur la plate-forme technologique ASIT+TM (Improved Antigen Specific Immunotherapy).

La technique repose sur une segmentation poussée des molécules afin d'en extraire la protéine la plus pure possible, c'est-à-dire la séquence peptide qui conserve les caractéristiques de la protéine sans atteindre un effet de masse qui suscite la réponse allergique, tout en activant les défenses immunitaires.

ASIT Biotech a initié le développement d'un premier produit pour l'immunothérapie de la rhinite allergique aux pollens de graminées (gp-ASIT+TM). Elle développe également, sous le concept de plateforme, d'autres immunothérapies allergéniques (acariens - ambrosie - lait de vache - cacahuètes, etc.)

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Suite à l'IPO qui s'est déroulée en mai 2016 à la valeur de 7 EUR/action, la SFPI est devenue le 1er actionnaire de la société ASIT Biotech, elle en détient 1.358.243 actions sur les 12.806.100 qui constituent l'actionnariat de la société, soit 10,61 %. On mentionnera que l'IPO, ainsi que la conversion des emprunts obligataires antérieurement souscrits, a permis de doter la société d'un montant de 27 millions EUR, dont il subsiste 13,5 millions EUR fin 2016.

2016 a permis, outre l'IPO mentionnée ci-avant, d'enregistrer des données cliniques positives en la Phase III de l'indication « allergie au pollen de graminées » (fin février 2017, étude sur 516 patients), et de confirmer le profil de sécurité et de tolérance dans l'indication « allergie aux acariens » suite au résultat de la phase I/IIA auprès des instances allemandes (40 patients). Ces éléments sont éminemment prometteurs dans la démonstration de l'efficacité des peptides d'allergènes et

conforment l'idée de mise en œuvre d'une plateforme pour traiter d'autres allergies importantes. La société a par ailleurs obtenu de la part de la Région wallonne un subside de 6 millions EUR (janvier 2017) pour développer et tester cliniquement de nouveaux produits candidats ciblant diverses allergies alimentaires induites par la cacahuète, le blanc d'œuf et le lait de vache. Ce programme est mené en collaboration avec l'Imperial College of London (Pr Mohamed Shamji) et le Guy King's College Hospital (Dr Stephen Till).

Sur le plan financier, la société étant en phase de développement clinique, elle ne dégage aucun chiffre d'affaires, son revenu opérationnel n'étant influencé que par les avances récupérables perçues de la Région Wallonne. La consommation de cash est conforme aux prévisions budgétaires mais est naturellement significatif dans cette phase.

Sur le plan de l'organisation interne, le Pr Mohamed Shamji a été désigné au poste de conseiller scientifique et M Vincent Bille au poste de Vice-président Production et

Contrôles. Enfin, face aux défis auxquels la société est confrontée, M. Gerd Zettlemeyssl a succédé à Mme Béatrice De Vos au poste de Président du conseil d'administration.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Travailler avec les autorités réglementaires allemandes pour définir une feuille de route pour l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché du produit rhinite allergique au pollen de graminées et pour une éventuelle extension de celui-ci pour le marché des États-Unis (Accord signé avec SinteractHCR, société experte dans la menée d'essais cliniques dans le domaine des maladies respiratoires – Poursuite des discussions avec la FDA) ;
- Attitude des actionnaires de référence post lock-up (mai 2017), notamment dans l'attente d'un processus de recherche de financement nouveau pour le développement de la société.

BIOTECH TOOLS

IRE-Elit

La société a pour objet l'étude, la production et la commercialisation de radiopharmaceutiques et de tous produits y liés, l'analyse radiologique et la caractérisation des déchets radioactifs, l'expertise et la gestion des déchets radioactifs, en ce compris le démantèlement de sources radioactives, ainsi que les études relatives au monitoring radiologique (surveillance du territoire air-eau-sol).

Elle articule ses activités autour de 2 unités opérationnelles : l'unité de « Services » ou B.U.S. (Business Unit Services) et l'unité Radio-Pharmaceutique.

Dans le portefeuille :

7,29
millions EUR

Détention du capital :

 **49,91%**

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Unité de « Services » - BUS

Le chiffre d'affaires de l'unité a connu une progression de 18,5 % en 2016 par rapport à l'année 2015, soit 6,7 % au-delà des prévisions budgétaires. Ceci reflète les efforts accomplis depuis près de 2 ans afin d'accroître la qualité du service, le niveau de satisfaction des clients et le taux d'acceptation des offres auxquelles l'IRE-Elit soumissionne.

On retient plus particulièrement :

- Nouvelle extension de l'accréditation ISO 17025 à de nouvelles méthodes d'analyse, ce qui porte celles-ci à 19, et prolongation et reconduction des différents certificats ISO ;
- Doublement du chiffre d'affaires du Laboratoire de Mesure de la Radioactivité ;
- Le contrat de surveillance radiologique du territoire a été reconduit pour 4 ans.

Unité Radio-Pharmaceutique

L'unité a pu démarrer ses activités mais enregistre un chiffre d'affaires qui est en retrait de 50 % sur les projections du

business plan. Si la demande est très forte sur le Générateur Gallium, les ventes ne reflètent pas encore les attentes et l'accueil que les professionnels réservent à ce produit. 2016 a donc été une année de transition dans l'attente de l'obtention de l'AMM pour ce produit, et cette même année aura vu l'abandon de la production de l'Yttrium (du fait du déclin du Zevalin) au profit du Lutécium qui émerge au sein de la médecine nucléaire à vocation thérapeutique. Une forte activité de marketing, d'optimisation du manufacturing et de design des produits portent en eux les fruits de la croissance future de la société.

L'année clôture sur une perte d'un montant de 2,7 millions EUR. La perte reportée au terme de l'exercice s'élèvera ainsi à 13,4 millions EUR. La trésorerie reste positive à 2,3 millions EUR grâce notamment aux crédits-pont octroyés par l'IRE. Le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la poursuite des activités dans le cadre du rapport spécial établi en application de l'article 633 du code des sociétés. L'IRE-Elit a fait appel à un consultant pour resserrer les conditions d'un business plan à soumettre aux actionnaires en vue d'obtenir un financement complémentaire de la part de ceux-ci.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Pour l'activité BUS, confirmer la croissance importante du chiffre d'affaires connue en 2016 et rester attentif à l'issue du recours devant le Conseil d'État à l'encontre des modalités d'implémentation en droit belge de la directive EAU (des contacts commerciaux prometteurs ont été initiés en 2016) ;
- Pour le volet radiopharmacie, obtention de l'AMM auprès des autorités danoises pour le Générateur Gallium, afin d'augmenter le chiffre d'affaire de cette unité ;
- Signature d'un partenariat pour accéder au marché US ;
- Développer une plateforme de produits afin de diversifier le risque de la société > ne pas être mono-produit ;
- Sécuriser les sources d'approvisionnement.



A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir)

En 2007, le gouvernement belge a conclu un protocole avec la SFPI pour créer un « fonds miroir » au CBDEIF (voir ailleurs dans ce rapport annuel), en collaboration avec le China Investment Corporation (CIC), le plus grand fonds souverain chinois. Ce fonds miroir est destiné à investir dans des entreprises européennes et belges à fort potentiel de croissance en Chine et en Europe.

Le capital souscrit en 2012 reste inchangé à 17 millions EUR, avec les seuls apports de la China Investment Corporation (CIC) et de la SFPI.

Dans le portefeuille :

6,13
millions EUR

Détention du capital :

50%



© EPIGAN

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Après un premier investissement dans Bang&Olufsen, A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir) est rentré le 30 mai 2014 dans le capital de Viadeo SA, un des grands réseaux sociaux professionnels, pour un montant d'investissement de près de 5 millions EUR.

Viadeo SA est actif en Chine avec sa filiale à 100 %, Tianji, et a été depuis introduit en Bourse sur Euronext Paris. Viadeo a connu une évolution négative et a dans l'intervalle été cédé. Dans les circonstances actuelles, on peut estimer que la plus-value attendue sur Bang&Olufsen et

la moins-value sur Viadeo réalisent une opération nulle.

En novembre 2015, un montant de 2,5 millions EUR a été investi dans Sunpartners Technologies, actif dans le secteur de l'énergie novatrice, assurant le développement, notamment, de surfaces vitrées absorbant l'énergie solaire. Sunpartners Technologies représente un investissement lié à la Belgique au vu de la présence dominante des family offices belges LAC et SPDG (D'Ieteren) dans le capital de l'entreprise.

Un deuxième investissement lié à la Belgique a été finalisé en 2016 dans l'entreprise technologique Epigan. En prin-

cipe, cela signifie qu'en 2016, le « fonds miroir » sera pratiquement investi dans son intégralité à l'aide des ressources existantes par le biais de quatre investissements, dont deux liés à la Belgique.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le « fonds miroir » peut être considéré comme entièrement investi. D'importantes réductions de coûts ont été réalisées concernant la gestion du Fonds qui se trouve à présent dans un scénario de sortie exclusif.



Fortino Capital Arkiv

Fortino Capital Arkiv est un fonds d'investissement créé à l'initiative de Duco Sickinghe, ancien CEO de Telenet, qui investit dans les entreprises technologiques à fort potentiel de croissance et celles qui subissent une transformation numérique, principalement sur le territoire du Benelux.

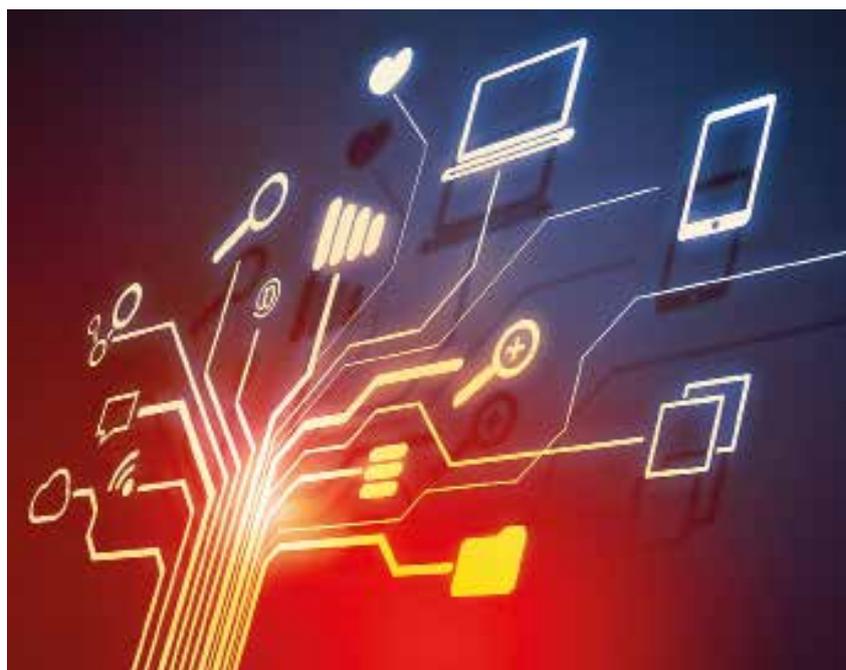
Le fonds a été créé début 2016 pour une durée de 10 ans, avec une possibilité de prolongation pour deux périodes d'un an. La phase d'investissement se termine début 2020.

Dans le portefeuille :

6,02
millions EUR

Détention du capital :

 **10,82%**



82

83

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En décembre 2016, la SFPI a souscrit au dernier tour d'augmentation de capital de Fortino Capital Arkiv, aux conditions des tours précédents, à concurrence de 8,25 millions EUR, représentatifs de 10,82 % du fonds.

Le fond capitalisé à hauteur de 76,25 millions EUR, a été très actif sur l'exercice 2016, en réalisant notamment des investissements dans Teamleader (BE), Nowo (PT), Insided (NL), Melita (MT), Real Impact Analytics (BE), Slick Software Services (BE), Zentric (BE), Fische (NL) et Bloomon (NL).

Ces investissements sont venus compléter les participations qui avaient déjà été financées avant la création en janvier 2016 par les fondateurs et qui ont été incorporées lors de la constitution de Fortino Capital Arkiv.

Une participation supplémentaire, BuyBay, est venue se rajouter au portefeuille en ce début 2017. Le premier exercice comptable se clôture sur un bénéfice de 684.000 EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Fortino Capital Arkiv est un fonds fermé disposant d'un capital de 76,25 EUR mil-

lions libéré à hauteur de 73 %, investi quasiment en totalité, à l'exception des investissements de suivi.

La préparation en vue d'éventuels désinvestissements intéressants sera donc un axe d'attention pour l'équipe.

On pourrait éventuellement s'attendre à un fonds de suivi compte tenu du pipeline bien fourni.

FORTINO
CAPITAL

Comet Sambre – Comet Traitements

COMET SAMBRE

Dans le portefeuille :

5,67
millions EUR

Détention du capital :



COMET TRAITEMENTS

Dans le portefeuille :

2,92
millions EUR

Détention du capital :



Comet Sambre est une société active dans le broyage et le recyclage des métaux ferreux et non ferreux en vue de la préparation et de la commercialisation de matières premières secondaires à destination de l'industrie sidérurgique et métallurgique. Elle dispose également d'activités à l'exportation au départ de sa présence sur des sites côtiers ou fluviaux. Le site principal d'exploitation se situe à Obourg, où elle dispose d'un des plus grands broyeurs d'Europe.

Comet Traitements est une société active dans le traitement et la valorisation des résidus de broyage de ferrailles et autres résidus industriels. Elle a développé des techniques et procédés permettant d'enrichir les lots destinés à être commercialisés via des processus de concentration des fines particules, de valorisation des plastiques (extrusion ou distillation) et des minéraux. Elle a également participé aux programmes mis sur pied par la Région wallonne (craquage catalytique via le projet Phoenix et « Reverse Metallurgy »).

La SFPI détient des participations de 7 % dans chacune de ces sociétés et leur a attribué des emprunts pour un montant global de 7,5 millions EUR. La situation actionnariale de la SFPI n'a pas évolué au cours de l'année 2016.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Comet Sambre clôture l'année 2016 par un bénéfice de 2,2 millions EUR pour un total bilantaire de 88,5 millions EUR.

Ce montant résulte notamment du fait que :

- Le chiffre d'affaires est en retrait sous l'effet prix et volume traité, mais le bénéfice d'exploitation s'accroît sous l'effet de reprises sur provisions antérieures sur stocks ;
- Le résultat souffre toutefois de l'abandon de créances sur une filiale française (induite par une décision du tribunal de Paris).

Un dividende double de celui de 2015, sera versé en 2016.

Les efforts de restructuration et d'optimisation des processus de production permettent de placer Comet Sambre dans un scénario de croissance dès que l'activité dans le secteur de l'acier repartira à la hausse.

Comet Traitements clôture l'année 2016 par un bénéfice de 2,5 millions EUR (stable par rapport à 2015) pour un total bilantaire de 46,3 millions EUR (avec une nouvelle fois une réduction du volet dette de 2 millions EUR par rapport à 2015). Ce bénéfice fait que les capitaux propres sont à 21,2 millions EUR. Le chiffre d'affaires 2016

est supérieur de 5 millions EUR à celui de 2015. La reconstitution du stock pèse sur le résultat d'exploitation et l'intégration dans la structure de l'équipe de maintenance technique impacte également ce résultat de manière négative.

Le volume de tonnes traitées est en retrait et s'établit à 308.3510 tonnes, alors que le volume des tonnes entrées s'accroît.

La société procédera à la distribution d'un dividende pour la seconde année consécutive, qui sera double de la valeur du dividende 2015.



© GROUPECOMET

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Une attention particulière devra être portée en 2017 aux volets suivants pour Comet Sambre :

- Croissance des bateaux vendus à l'exportation, contrat avec la Turquie ;
- Valorisation des stocks constitués dans les années précédentes au travers des ventes ;
- Saturation des outils de production (nouveaux marchés : UK – Allemagne et Pays-Bas) et développement des chantiers en France (Bonneuil) ;
- Évolution du prix des matières à traiter.

Les premières tendances observées en début d'année 2017 sont très prometteuses à cet égard.

Pour Comet Traitements, une attention particulière devra être portée en 2016 aux volets suivants :

- Passage au stade industriel de certains projets pilotes (Biolix – Phoenix), ce qui implique la recherche de financement complémentaire, recherche que la SFPI est prête à faire ;
- Complexité du marché des matières plastiques (même si bonnes perspectives en Europe et en Chine pour les fractions ABS/PS) ;
- Élimination des résidus ultimes au vu de la politique de limitation des sites d'enfouissement.



Datang-SFPI Venture Capital Fund

Dans le portefeuille :

5,56
millions EUR

Détention du capital :



En mai 2011, la SFPI a décidé de réinvestir une partie des dividendes octroyés par le CBDEIF (voir dans ce rapport) dans la création d'un fonds d'investissement à capital-risque en Chine. Ce fonds est opérationnel depuis le 5 juin 2012.

À la différence du CBDEIF, le fonds Datang-SFPI se focalise sur des investissements dans des PME à un stade précoce de développement et de préférence actives dans le secteur des télécommunications ou des technologies avancées.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le capital de ce fonds est de 100 millions RMB (12,5 millions EUR). La SFPI y participe à concurrence de 45 millions RMB et DATANG Capital pour 55 millions RMB.

Le fonds Datang-SFPI a déjà investi dans un premier projet belge, Let's Face (6 millions RMB), ainsi que dans la société Rongbang Computer Science (20 millions RMB) et dans Zhongtian Green Tech. Co. (10 millions RMB).

L'arrivée de Ginkgo, une société belge de capital-investissement, dans Let's face, a donné lieu à une modification de la stratégie, et dès lors à une situation d'inacti-

tivité pouvant éventuellement encore conduire à une relance dans la même activité ou une activité comparable.

Aussi bien Rongbang que Zhongtian sont particulièrement prometteurs. Rongbang devrait entamer une introduction en Bourse en 2017.

L'année 2016 se caractérise principalement par le fait que le Groupe Datang a été soumis par les autorités chinoises à un audit spécifique conformément aux audits dont font systématiquement l'objet les entreprises d'État chinoises. L'audit s'est terminé fin 2016.

L'effet de cet audit sur le fonds Datang-SFPI a cependant été de nature à empê-

cher le Fonds Datang-SFPI, en vertu des règles chinoises en vigueur, de procéder à des nouveaux investissements pendant l'audit en cours. Il a cependant pu procéder à une préparation intensive de plusieurs dossiers d'investissement.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le fait que l'audit soit terminé signifie que le Fonds pourra à nouveau procéder à des investissements effectifs en 2017. Le fonds Datang est particulièrement actif dans le « sourcing » de nouveaux projets.

Plusieurs projets de technologie de pointe particulièrement prometteurs, dont des belges, sont en préparation.



Avantium

Dans le portefeuille :

5,00
millions EUR

Avantium NV est une société néerlandaise spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions chimiques renouvelables.

Le groupe assure le développement de processus et de produits durables à partir de matériaux d'origine biologique, notamment par l'utilisation de sa technologie YXY qui permet de produire du PEF, un plastique entièrement nouveau (alternative au PET) et de grande qualité, créé à partir de sucres industriels d'origine végétale.

Par ailleurs, Avantium propose des prestations de recherche et de développement en catalyse avancée à destination des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie.



© AVANTIUM

86

87

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En mars 2016, la SFPI a participé, en concertation avec PMV, à un financement sous forme de crédit convertible en actions à hauteur de 5 millions EUR, assorti d'un engagement conditionnel complémentaire de participation à une future IPO pour 5 millions EUR. Ce financement a pour but de permettre la construction d'une usine de référence destinée à valider la production de PEF à échelle industrielle, ainsi que sa commercialisation. L'usine sera localisée en Belgique.

Le même mois, Avantium annonçait la création future d'une joint-venture avec

BASF, leader mondial de la chimie, ayant pour objectif de réaliser la construction de cette entité de production. La Joint-venture, Synvina, a été créée en octobre 2016 et s'est accompagnée d'un transfert d'actifs.

En mars 2017, le placement de l'IPO s'est déroulé avec succès et la SFPI a participé pour un total de 10,6 millions EUR au travers de la conversion en actions de son crédit (et les intérêts accumulés) et par l'exercice de son engagement conditionnel.

Avantium réalise un chiffre d'affaires de 10,5 millions EUR en 2016, mais ne dégage pas encore de résultat opérationnel positif.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le réel potentiel d'Avantium est représenté par le succès futur de la commercialisation du PEF, dont les applications industrielles s'avèrent très prometteuses, entre autres en tant qu'alternative au PET omniprésent dans l'industrie mais dont la fabrication dépend des ressources fossiles.

Le bon déroulement du processus menant au démarrage de la construction de l'usine.

L'activité récurrente d'Avantium doit se maintenir, afin que les cash flows générés soient en lignes avec le plan financier.



Belgian Anchorage

Dans le portefeuille :

4,99
millions EUR

Détention du capital :



La SCRL Belgian Anchorage (BA) détient et gère pour compte des fondateurs et des petits porteurs belges, 21,67 % des titres d'IBA afin d'en assurer l'ancrage belge. Son siège social est situé 5 rue Paul Bossu à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI a versé la somme de 4.994.842,23 EUR pour acquérir 51.669 actions de BA (total des actions BA : 1.769.084), soit 2,9 % du capital de la société, auprès d'actionnaires existants.

Le prix de rachat a été fixé en accord avec la SRIW au montant de 96,67 EUR/Action de BA.

La SFPI a adhéré au Règlement d'Ordre Intérieur qui détermine les droits financiers des actionnaires de BA.

Le rendement annuel attendu est dépendant des dividendes versés par IBA, celui-ci est toutefois fixé à minimum 2 % l'an.

La société n'a pas vendu d'actions IBA en 2016, toutefois, sa part dans le capital de la société IBA a diminué du fait de l'exercice d'options par le personnel d'IBA.

La société a réduit le montant de la perte à reporter essentiellement via un résultat financier exceptionnel lié à une reprise de réduction de valeur pour 75 millions EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Néant, même si l'absence de liquidité du titre BA peut être ennuyeux à terme pour la SFPI.
- Attention à la situation de la filiale Belgian Leverage SA – Variation de la cotation IBA.

Safran Aero Boosters

Safran Aero Boosters (précédemment Techspace Aero) est une société active dans le domaine de la motorisation et des systèmes de transfert d'énergie et de fluides à destination de véhicules aéronautiques ou spatiaux. Elle fournit également des prestations d'ingénieur, d'assistance et d'études. La SFPI détient 1,78 % des actions de Safran Aero Boosters.



© SAFRAN

Dans le portefeuille :

4,75
millions EUR

Détention du capital :

1,78%

88

89

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Les années se suivent et se ressemblent chez Safran Aero Boosters. Le chiffre d'affaires 2016 progresse à nouveau pour atteindre 678 millions EUR, soit 4 % d'augmentation par rapport à 2015. Le résultat d'exploitation augmente de 10 % pour atteindre 138,5 millions EUR, soit 20,4 % du chiffre d'affaires.

Safran Aero Boosters clôture l'exercice avec un résultat net de 117,3 millions EUR (17,3 % du chiffre d'affaires) contre 112,7 millions EUR en 2015.

La SFPI a perçu un dividende pour un montant de 1,29 million EUR (9,5 EUR/action), soit une augmentation de 5 % par rapport à 2015.

L'emploi continue également de progresser (1.476 personnes travaillaient pour Safran Aero Boosters à la fin 2016) avec 136 embauches réalisées au cours de l'année 2016.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

L'arrivée de nouveaux avions plus performants chez les deux grands avionneurs

mondiaux et la poursuite de la croissance du trafic aérien mondial permettront de maintenir la production aéronautique à un niveau élevé, même si les incertitudes économiques actuelles (croissance et prix du pétrole) peuvent faire craindre un ralentissement du marché. Le contexte général reste cependant plus difficile sur le secteur des avions régionaux et d'affaires.

Les perspectives de résultats de Safran Aero Boosters restent bonnes à moyen terme.



Sonaca

La SONACA est une entreprise active dans le développement et la production d'éléments de structures aérospatiales. Fournisseur d'Airbus, d'Embraer, de Dassault et de Bombardier, la société est également active dans les programmes militaires et spatiaux.

Suite à une conversion d'un prêt de la Région wallonne en capital, la participation de la SFPI dans SONACA est passée de 3,64 % à 3,02 %.

Dans le portefeuille :

3,76
millions EUR

Détention du capital :

3,02%



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le chiffre d'affaires 2016 de SONACA SA est en hausse de 9,3 % pour atteindre 310 millions EUR et ce, pour la sixième année consécutive. La SONACA dégage un résultat positif, en progression de 10 millions EUR par rapport à celui de l'année dernière, pour s'établir à 37,5 millions EUR.

D'un point de vue consolidé, le groupe SONACA enregistre des résultats similaires, le chiffre d'affaires augmente de 3,7 % pour atteindre 399 millions EUR. Le résultat net du groupe SONACA passe de

33 millions EUR en 2015 à 38,8 millions EUR en 2016.

Du fait du recul de l'activité dans certaines des filiales de la SONACA et de l'achèvement des développements sur la plupart des programmes en cours, l'emploi au niveau global s'est légèrement contracté mais reste néanmoins au niveau élevé de 2.373 personnes.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Conformément à son plan stratégique qui prévoyait une croissance sur le marché

nord-américain, le Groupe SONACA a annoncé le 17 février 2017 la signature d'un accord d'acquisition de 100 % des actions de LMI Aerospace, basé à Saint-Louis au Missouri. Au terme des procédures de vérification classiques dans ce genre d'opération, le closing devrait avoir lieu à l'été 2017.

Le groupe SONACA totalisera alors un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 800 millions EUR et constituera un acteur global, par son portefeuille de clients, sur le marché de l'aérostructure.

sonaca 

Capricorn Health-Tech Fund

Le fonds Capricorn Health-Tech Fund investit dans des entreprises qui se concentrent sur les études scientifiques et les développements technologiques liés à la prévention, au diagnostic et au traitement de maladies de l'homme, et souhaitent également en commercialiser les résultats.



Dans le portefeuille :

3,48
millions EUR

Détention du capital :

11,89%

90

91

INTERVENTION PAR LA SFPI EN 2016

Le 22 décembre 2010, la SFPI est entrée dans le capital du fonds Capricorn Sustainable Health-Tech Fund avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 42 millions EUR (11,9 % des actions).

Au cours de l'exercice 2016, le fonds a effectué 6 investissements de suivi. Au total, fin 2016, l'investissement s'élevait déjà à 25,5 millions EUR (valorisés à 18 millions EUR). Le fonds détient donc des participations dans neuf entreprises « early stage » de haute technologie dans le secteur de la santé, à savoir Sequana Medical, Nexstim, Mainstay Medical, Trinean,

TROD Medical, iStar Medical, Confo Therapeutics, Ogeda et Diagenode.

L'année s'est achevée avec une perte de 9,8 millions EUR, pratiquement exclusivement due aux importantes dépréciations de Sequana Medical et de Nexstim.

Signalons également que le président du fonds, monsieur Edwin Moses, a démissionné en 2016. Un nouveau président sera désigné dans le courant de 2017.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le fonds est sorti de la période de constitution du portefeuille. Dès lors, l'attention

portera en 2017 sur d'éventuels investissements de suivi et la préparation de sorties.

Dans ce contexte, le trade sale prévu d'Ogeda constitue un facteur crucial pour le fonds, assorti d'un rendement très considérable. Lors de l'assemblée générale de 2017, De Vet Management SPRL était représentée par madame Brigitte de Vet en sa qualité d'administratrice indépendante. Madame De Vet a été désignée comme candidate présidente.



Dans le portefeuille :

3,47
millions EUR

Détenion du capital :



Performa Cleantech Investment Fund – Brésil

En janvier 2013, la SFPI a investi dans un fonds d'investissement brésilien actif dans les secteurs de l'efficacité énergétique, du traitement et de la gestion des effluents ainsi que des déchets solides au Brésil (le « Fonds Performa »).



Ce fonds est dédié à des investissements dans des entreprises en phase de démarrage qui ont un caractère innovant et qui permettent d'importants retours sur investissements.

L'investissement total de la SFPI porte sur l'équivalent de 8,5 millions EUR (ou encore 29 millions BRL).

Le capital souscrit du Fonds Performa s'élève au total à 170 millions BRL, majoritairement apporté par la BNDES, la Banque de développement économique et social du Brésil, partenaire de la SFPI.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

À ce jour, le Fonds performa a investi dans 6 projets, dont Global Yeast, une société belge pionnière de la fermentation de l'éthanol de deuxième génération. PMV, le Vlaams Instituut voor Biotechnologie (VIB), et le Gemma Frisius Fonds (KUL), ont également co-investi dans cette société.

La situation économique et politique au Brésil était encore difficile en 2016, ce qui

a pesé sur l'activité du fonds Performa. Les actionnaires du fonds ont donc logiquement prolongé la période d'investissement d'une année.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

La situation économique au Brésil devrait repasser dans le vert en 2017 grâce notamment à un ralentissement de l'inflation, à la baisse du coût du crédit et aux abondantes récoltes attendues cette année.

Cela aura pour conséquence la reprise des investissements pour le fonds Performa qui devrait investir cette année dans 2 ou 3 nouveaux projets.

La réappréciation actuelle du réal brésilien par rapport à l'euro impactera positivement la valorisation de cette participation de la SFPI.

Ginkgo Fund / Biloba

Dans le portefeuille :

3,42
millions EUR

Détention du capital :

24,27%



© GINKGO

L'activité du fonds Ginkgo réside dans l'acquisition, la réhabilitation et la proposition d'aménagement de terrains ou de friches polluées (industrielles ou autres) sises en zone urbaine en France ou en Belgique en vue de leur remise sur le marché immobilier. L'entreprise utilise pour ce faire les techniques les plus adéquates à l'environnement global du sol et à la pollution à traiter.

92
93

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En 2016, la société affiche un bilan de 60 millions EUR, contre 47 millions EUR en 2015. Pour 2016, la Net Asset Value par titre de la société est de 1,1159 EUR, en progression par rapport à la fin 2015 (1,032 EUR). Les profits pour 2016 avoisinent les 4,6 millions EUR, montant pratiquement identique à celui de 2015.

La période d'investissement s'étant clôturée fin décembre 2014, il s'ensuit que la société aura utilisé 96 % des fonds qu'elle avait récoltés si elle concrétise les financements de suivi sur les 7 projets retenus. Il s'agit des sites à Mont-Saint-Guibert,

Ottignies, Tournai, Lyon Gerland, Romainville, Annecy et Choisy-le-Roi. Dans l'intervalle, les ventes à Mont-Saint-Guibert ont commencé.

La SFPI a investi dans ce fonds via une SOPARFI (Biloba) créée en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations française.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Les défis sont assez identiques depuis la création de la société :

- Évolution des réglementations urbanistiques et d'aménagement du territoire ;

- Gestion des coûts cachés sur les sites en cours de dépollution et de décontamination ;
- Évolution du prix et de l'offre sur le marché immobilier ;
- Identification de la manière dont réaliser les sorties de la façon la plus rentable possible.



Bone Therapeutics



Dans le portefeuille :

3,05
millions EUR

Détention du capital :

5,86%

Bone Therapeutics est une société leader dans le développement de produits de thérapie cellulaire destinés à la réparation et à la prévention des fractures et aux interventions de fusion vertébrale. Sa technologie unique lui permet de produire des cellules osseuses actives capables de générer un environnement osseux sain et de favoriser la régénération osseuse. Ses produits cellulaires innovants ont été développés pour le traitement des fractures sévères avec retard ou absence de consolidation, ainsi que pour le traitement de maladies dégénératives, telles que l'ostéonécrose et l'ostéoporose. Aujourd'hui, les traitements existants pour ces conditions sont chers, souvent très invasifs, associés à des complications et à des risques considérables, et ils manquent parfois même d'efficacité. Les produits de Bone Therapeutics, quant à eux, sont administrables par une approche percutanée mini-invasive sans chirurgie ouverte, ne nécessitant pas de longue période d'hospitalisation, ont déjà donné des résultats cliniques encourageants et s'adressent à des besoins médicaux non satisfaits importants.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La situation actionnariale de la SFPI, à l'issue de l'IPO de Bone Therapeutics qui a eu lieu en février 2015, n'a pas évolué en 2016 : elle est toujours titulaire de 401.406 actions. La SFPI détient toujours 5,86 % des titres représentatifs du capital de la société.

La position de cash fin décembre 2016 est meilleure que le résultat anticipé soit +/- 20,3 millions EUR et ce, malgré un résultat consolidé IFRS qui affiche une perte pour l'exercice 2016 de 13,02 millions EUR (moins importante qu'en 2015). Il n'en demeure pas moins que la cotation actuelle de l'action de Bone est plus de moitié infé-

rieure au prix d'émission retenu lors de l'IPO, soit 7,7 EUR pour un prix IPO de 18 EUR. Le total du bilan s'établit à 38,6 millions EUR pour 50,4 millions fin 2015.

Il n'en demeure pas moins qu'avec l'appui de son comité scientifique, la société a su reconcentrer ses forces vers le produit allogénique, soit le produit qui présente les meilleures indications en termes de débouchés, de bénéfices cliniques et de facultés de production.

La société a dû digérer le départ de son CEO/fondateur Enrico Bastianelli mais a pu se ressaisir en engageant un team de direction de belle envergure : Thomas Lienard (CEO), Benoît Champluvier (CTMO) et Miguel Forte (CMO).

Sur le plan clinique, les résultats cliniques innocuité et efficacité dans ALLOB fusion vertébrale et réduction des fractures affectées par un retard de consolidation phase IIA, se sont avérés excellents et reconnus.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Attention au niveau du cash burn, à l'équilibre fonds propres et dettes et à la recherche de modalités de financement post le 1er semestre 2018 ;
- État du recrutement des patients pour la phase III Ostéonécrose (Preob) ;
- Résultat étude sécurité et efficacité des études avec ALLOB.



Kasteel Cantecroy Beheer



Kasteel Cantecroy Beheer (KCB) se consacrait depuis 2012 à la commercialisation d'un site entièrement rénové à Mortsel, le château Cantecroy, aménagé en résidence unique pour personnes âgées. Après la vente du site en 2014, la société a été mise en liquidation.

Dans le portefeuille :

2,57
millions EUR

Détention du capital :

99,98%

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En décembre 2007, la SFPI a investi 0,333 million EUR en capital et 3,667 millions EUR sous forme de prêt dans la société Zilver Avenue Participatiemaatschappij, dont l'objet est de proposer des services aux personnes âgées sur la base d'un concept de financement innovant.

L'entreprise a toutefois été confrontée à des difficultés pour diverses raisons : des frais fixes (trop) élevés et des recettes trop faibles du fait de la crise financière de 2008 (confiance entachée dans les garanties offertes par les banques pour les obligations achetées), la « virtualité » du premier site (qui n'a ouvert ses portes que début 2012), un capital trop restreint et un manque de compétence de la direction. Tous ces facteurs ont contribué à sa complète dépréciation dans les comptes de la SFPI (déjà observée en 2008).

Face à l'urgence de renégocier son endettement afin d'éviter la faillite et de préserver ainsi les droits au logement des seniors concernés, Zilver Avenue Participatiemaatschappij a fait appel, fin décembre 2011, à la loi relative à la continuité des entreprises (LCE). La période de protection prévue par la LCE a permis de négocier une

augmentation de capital pour un total de 14,75 millions EUR en espèces, dont 12 millions EUR via la SFPI. Dans le même temps, la dette existante a été convertie en capital pour un total de 8,9 millions EUR, dont 3,67 millions EUR de la SFPI.

Cette opération a libéré de facto la société de ses dettes et a permis à la SFPI d'acquiescer plus de 66 % des parts. Elle a par ailleurs contribué à assurer l'exécution des droits au logement déjà commercialisés.

Pour marquer ce nouveau départ, la société a été rebaptisée Kasteel Cantecroy Beheer (KCB) et les droits existants détenus sur un site à Brasschaat et à Oostduinkerke ont été cédés ou vendus. Depuis lors, KCB s'est exclusivement consacrée à la commercialisation du site entièrement rénové à Mortsel, le château Cantecroy.

En janvier 2013, la SFPI et l'actionnaire privé ont conclu un accord prévoyant la reprise, par la SFPI, des parts de ce dernier pour 3,85 millions EUR. La SFPI détient donc depuis lors 99,9 % des parts de KCB.

Compte tenu des difficultés persistantes à rentabiliser seule le site, la SFPI a considéré que la vente du site était la meilleure option, afin d'assurer non seulement l'efficacité de l'exploitation, de préserver au

mieux les droits des occupants et de garantir la durabilité du site, mais aussi dans son propre intérêt, d'autres dépréciations étant assurément inévitables. En outre, la SFPI a décidé de ne plus inclure le secteur du « vieillissement » parmi les objectifs de sa stratégie adaptée, de sorte que ce dossier ne s'inscrit désormais plus dans ses domaines d'intérêt.

La vente du château a été conclue au milieu de l'année 2014 pour un prix de 7,5 millions EUR.

Étant donné que la société n'a depuis lors plus aucun objet, il a été décidé de mettre en œuvre la procédure de liquidation.

POINTS D'ATTENTION DE 2017

Pour 2017, il s'agit en outre de garantir que la liquidation puisse être effectuée, autant que possible, en bonne et due forme et, à cet effet, quelques litiges en cours doivent encore être résolus.

**Kasteel
Cantecroy**

Dans le portefeuille :

2,54

millions EUR

Détenion du capital :



Épimède

La société Épimède a été constituée en tant que PRICAF privée de droit belge pour une durée de 12 ans, en date du 15 juillet 2015. Ce fonds a pour vocation d'investir dans le capital à risque de petites et moyennes entreprises technologiques, principalement de la Région wallonne, en leur permettant de se développer grâce aux fonds investis. Les secteurs prioritaires dans ce contexte sont les suivants : technologie de l'informatique, technologie de l'information, technologie de la biologie, technologie de la santé, sciences de l'ingénieur, cleantech, services aux entreprises. La stratégie prévoit d'investir dans 10 à 15 sociétés pour un montant variant de 1,5 à 5 millions EUR. La cible est constituée de sociétés technologiques ayant un profil de croissance important, ainsi que d'entreprises de biotechnologie.

Son capital social est constitué de 10.400 actions représentatives d'un montant de 10.400.000 EUR.

Outre leur apport au capital de la SA Épimède, chaque actionnaire a accepté de consentir un prêt à la société. Il s'ensuit que le total des fonds souscrits à ce jour s'établit à 30 millions EUR.

Il y a une collaboration étroite avec l'université de Liège.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI a souscrit pour 2.000 actions et a soldé en 2016 la libération de ses engagements à concurrence de 1 million EUR supplémentaire. Par ailleurs, lors de l'entrée au capital de BNP Paribas Fortis, la SFPI a accru de 80 actions sa présence dans le fonds afin d'assurer une parité de tous les investisseurs dans le capital du fonds, soit 20 %. Elle détient donc actuellement 2.080 actions du fonds.

La SFPI a également accepté le principe d'octroyer un prêt d'un montant de 4 millions EUR. Ce prêt est conclu pour une

durée de maximum 12 ans prenant cours au jour de la constitution de la SA Épimède. L'emprunt porte intérêt au taux de 4 %. Les intérêts sont capitalisés durant les 5 premières années.

En 2016, le fonds a poursuivi sa politique d'investissement et, si l'on tient compte des engagements potentiels des investissements de suivi dans les sociétés participées, le fonds a quasiment utilisé l'entièreté des fonds promis par les investisseurs (soit 30 millions EUR). Le Fonds a investi à ce jour 13,5 millions EUR dans 4 dossiers dont le suivi futur pourrait exiger 10 autres millions EUR (Novadip, Asit Biotech, Diagenode et Lasea).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Réorientation de sa politique d'investissement vers des dossiers plus modestes en montant à investir ;
- Diversification du risque de portefeuille ;
- Eventuelle augmentation du capital.

Épimède
Your partner for growth

Qbic II Fund Arkiv

Qbic II Fund Arkiv est un fonds d'investissement créé dans la lignée de Qbic Feeder Fund, le premier fonds lancé sous les auspices de Qbic Venture Partners. Il est également spécialisé dans l'investissement dans des sociétés dérivées des instituts de recherche associés à l'Université Gent, à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Université Antwerpen. En outre, il visera également une collaboration avec les centres hospitaliers belges et les opportunités du même profil qui se présenteraient sur le territoire hollandais.

Dans le portefeuille :

2,50
millions EUR

Détention du capital :

24,75%



96

97

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Fin 2016, la SFPI a décidé d'adhérer au capital de Qbic II Fund Arkiv pour un montant de 10 millions EUR, confirmant une fois de plus son intérêt pour les fonds de capital d'amorçage, proches des milieux universitaires et soutenant des entreprises novatrices tant au niveau financier qu'au niveau de leur contenu. Le premier closing de la levée de fonds a permis à Qbic

II Fund Arkiv d'obtenir un capital souscrit de plus de 40 millions EUR à la fin de l'exercice comptable 2016. Un deuxième closing devrait avoir lieu mi septembre 2017 et permettre à l'ULG et la SRIB de rejoindre la table des investisseurs, de même que Meusinvest et certains investisseurs privés.

La forme de Qbic II Fund Arkiv devrait également être adaptée en privak dans la foulée.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Qbic II Fund Arkiv doit achever son tour de table en ce qui concerne son financement.

Entretemps, le fonds a réalisé un premier investissement dans la société Apeha.Bio, spin-off de l'Université de Gand et de VIB, pour un montant total de 750.000 EUR dont une première tranche de 450.000 EUR a été libérée fin juin 2017.



Dans le portefeuille :

2,50
millions EUR

Détenion du capital :

24,69%

Theodorus III

Theodorus III SA est un fonds fermé, constitué en septembre 2013 pour une période de 12 ans, doté d'une levée de capital qui atteint aujourd'hui 22,75 millions EUR, avec comme actionnaires des investisseurs privés et publics. Ce fonds a pour vocation de financer des spin-offs de l'ULB sur base de projets innovants. Le management en est assuré par les services d'EEBIC.

Les sommes souscrites ont été libérées à concurrence de 1,75 million EUR. La SFPI a pris une participation d'un montant de 5 millions EUR. Ce montant lui assure une représentation au sein du conseil d'administration et du comité d'investissement.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le fonds a encore accru le nombre de participations détenues. Il passe de 9 à 12 participations, pour un montant global d'engagement de 12,4 millions EUR, fin 2016. Cela concerne entre autres les sociétés Pharma Fluidics, Antigon et X4C, qui rejoignent l'écurie Theodorus III.

Le fonds est sorti de la société Masthercell (remboursement de l'emprunt et des

intérêts) en 2017, ce qui porte le nombre de participations à 11. Il a enregistré la cession de la participation dans Euroscreen/Ogeda, ce qui pourrait rapporter à Theodorus III un montant de l'ordre de 7,5 millions EUR pour un investissement maximal de 500.000 EUR. Il ne demeure donc plus que 10 participations.

Le fonds a également déménagé son siège social à l'Allée de la Recherche, 12 à Anderlecht.

Mme Marie Bouillez a remplacé Monsieur Jean Van Nuwenborg à la tête d'EEBIC, société de management du fonds.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Le niveau de cash de certaines participations ;
- Évolution des dossiers à l'examen : Kabandy et Acar-Up.

Theodorus
ULB SPIN-OFF FUND

Capricorn Sustainable Chemistry Fund

Dans le portefeuille :

2,50
millions EUR

Détention du capital :



Le fonds Capricorn Sustainable Chemistry Fund investit dans des entreprises qui développent des technologies innovantes qui sont à la base de la nouvelle génération d'entrepreneuriat chimique durable. Les produits finis sont utilisés en tant que molécule fonctionnelle, polymère ou fibre. Ces matériaux trouveront des applications dans l'ensemble des secteurs de la chimie, du conditionnement, des textiles, des transports et de la construction. Le fonds envisage également des applications dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'alimentation animale, avec un fort accent sur la valeur alimentaire marginale et sur l'effet antibactérien et antiviral. Étant donné que le fonds visera une nouvelle génération de matières premières, des secteurs comme ceux de l'agriculture, du traitement des déchets, de la purification de l'eau et d'autres secteurs industriels plus larges (grâce à la valorisation des déchets et des émissions de gaz) en seront les bénéficiaires. Le fonds investit en outre dans des processus de transformation chimiques novateurs visant l'efficacité et la durabilité.



98

99

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le 16 décembre 2016, la SFPI est entrée dans le capital du fonds Capricorn Sustainable Chemistry Fund. La SFPI s'est engagée pour un investissement total de 10 millions EUR lors d'un premier closing de ce fonds de 50 millions EUR (20 % des actions).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

L'ambition de Capricorn Venture Partners, promoteur et gestionnaire du Capricorn Sustainable Chemistry Fund, est de porter dans le courant de 2017 le capital souscrit de ce fonds à 80-150 millions EUR.

En parallèle à cette levée de fonds, l'équipe d'investissement est en train d'analyser les premiers dossiers, et les premiers investissements devraient pouvoir intervenir au premier semestre de 2017.

Sabena Aerospace Engineering

Dans le portefeuille :

2,25
millions EUR

Détention du capital :



Sabena Aerospace* est une société active dans le marché de la maintenance, de la réparation et de l'entretien (MRO – Maintenance, Repair and Overhaul) des avions, aussi bien pour des compagnies aériennes que pour des opérateurs gouvernementaux/la défense.

Sabena Aerospace développe avant tout ses activités au départ de l'aéroport de Zaventem, mais aussi en Afrique (RD Congo et Tanzanie).

*Suite à la faillite de la Sabena, Sabena Technics a été vendue en 2005 au groupe TAT qui s'est lui-même rebaptisé groupe Sabena Technics by TAT. En 2014, les activités belges du groupe Sabena Technics ont été rachetées par le management de cette filiale et ont été renommées Sabena Aerospace en 2015, notamment pour éviter toute confusion avec le groupe Sabena Technics by TAT.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Fin 2015, la SFPI est entrée au capital de Sabena Aerospace (7,58 %) et a également accordé un prêt de 2 millions EUR, dont 250.000 EUR ont été tirés à ce jour. L'intervention de la SFPI permettra de participer au développement de Sabena Aerospace et à la réussite de son plan d'affaires 2015-2019.

Malgré les difficultés rencontrées en 2016 aussi bien en Belgique (diminution de l'activité à Brussels Airport avec les attaques terroristes du 22 mars 2016) qu'en Afrique (forte baisse du prix des matières premières), Sabena Aerospace termine l'année 2016 avec un chiffre d'affaires de 53,5 millions EUR (stable) et sur un bénéfice de 2,4 millions EUR (perte de 100.000 EUR en 2015). L'emploi en 2016 est en très légère diminution avec 334 ETP (343 en 2015).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

De manière à diversifier les risques, Sabena Aerospace continuera en 2017 à agrandir son portefeuille client en Europe. La situation en Afrique subsaharienne devrait également s'améliorer au cours du second trimestre 2017.



Vesalius Biocapital I

Dans le portefeuille :

2,15
millions EUR

Détention du capital :

 **6,66%**

Vesalius Biocapital a été constituée en 2007 sous forme de société de capital-risque. Son but est d'investir dans des entreprises émergentes et des entreprises plus matures du secteur des biotechnologies, pour lesquelles ont été clairement cernées les possibilités de création de valeur à court et moyen terme.

Vesalius Biocapital investit généralement en vue d'une cession de ses participations dans un délai de 4 à 8 ans. Vesalius Biocapital se positionne davantage comme le chef de file ou le co-chef de file pour ses placements au sein d'un syndicat de placement.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Durant l'exercice 2016, Vesalius Biocapital a investi un montant total de 1,2 million EUR dans des sociétés déjà en portefeuille afin d'en assurer le développement. Ainsi, des investissements de suivi ont été faits dans Promethera Biosciences SA, Ventaleon GmbH et Complix NV.

Vesalius Biocapital n'a pas fait de nouveaux désinvestissements en 2016.

Un nombre important de distributions a été fait aux actionnaires grâce à la vente des actions de Vectura et aux paiements reçus de type milestone payment et deferred payment. Ces distributions sont le fruit des ventes d'actifs réalisées les années antérieures.

Les sociétés cédées continuent leur programme de développement et lorsqu'elles atteignent de bons résultats et certains objectifs dans l'exécution de ces programmes, les acquéreurs payent en récompense des montants supplémen-

taires. Vesalius Biocapital a également continué à préparer activement les différentes participations encore en portefeuille afin de les rendre attractives et permettre une vente dans les meilleures conditions en 2017, voire au-delà. Différentes pistes sont évaluées : certains dossiers sont préparés afin de permettre une introduction en Bourse ; pour d'autres sociétés des partenaires industriels et commerciaux potentiels sont recherchés dans lesquels elles pourront continuer leurs activités.

L'année 2016 a été clôturée avec une perte de 2.763.029 EUR pour Vesalius Biocapital I.

Vesalius Biocapital a également revu la valorisation de son portefeuille. Les actions de Genomic Vision sont valorisées au cours de Bourse. Une plus-value supplémentaire a été actée sur Promethera Biosciences SA. Les moins-values déjà enregistrées sur Apitope et Complix ont été maintenues tandis que les pertes actées précédemment sur les actifs Ventaleon et Bienca ont partiellement été reprises étant donné une évolution positive en 2016.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Fin 2016, Vesalius Biocapital I était encore investi dans les sociétés belges suivantes : Apitope International NV, Bienca SA, Trinean NV, Promethera Biosciences SA et Complix NV. Les autres participations étaient : Genomic Vision SAS en France et Ventaleon GmbH en Allemagne.

Vesalius Biocapital assurera le suivi de ces sociétés encore en portefeuille en 2017. À cette fin, un nombre limité d'investissements de suivi sont encore planifiés. Vesalius Biocapital continuera à travailler sur le processus d'exit de plusieurs participations.

En outre, Vesalius envisage de lancer un nouveau fonds dans le même secteur maintenant que le fonds actuel est en phase de désinvestissement. La SFPI a décidé d'acquérir des participations dans celui-ci, étant donné les expériences positives avec le fund manager. En ce sens, le Conseil d'administration de la SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans le fonds Vesalius Biocapital III.

100
101



Qbic Feeder Fund

Qbic Feeder Fund SA est un fonds d'investissement créé sous les auspices de Qbic Venture Partners et spécialisé dans l'investissement dans des sociétés dérivées des instituts de recherche associés à l'Université Gent, à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Universiteit Antwerpen. En 2014 et 2015, VITO et l'Université de Liège ont intégré ce groupe. Le fonds Qbic vise un rendement annuel de 5 % pour ses actionnaires.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En mai 2012, la SFPI a adhéré au capital de Qbic Feeder Fund SA. En 2015, la SFPI a dégagé un montant supplémentaire de 2.000.000 EUR et confirme ainsi son intérêt pour les fonds de capital d'amorçage, proches des milieux universitaires et soutenant des entreprises novatrices tant au niveau financier qu'au niveau de leur contenu.

Le total du capital souscrit à Qbic Feeder Fund SA s'élève à 27.186.000 EUR à la fin de l'exercice comptable 2016, après une augmentation de capital supplémentaire de 8,158 millions EUR en 2016. Sur cette somme, 13.467.000 EUR sont destinés aux fonds dérivés Qbic Arkiv Fund SA et Qbic Brussels Fund SA.

Un montant de 13.467.888 EUR a déjà été appelé.

Sur cette somme, 14.380.022 EUR ont entre-temps été investis dans dix-huit entreprises belges :

- Agrosavfe - une entreprise dérivée de la Vrije Universiteit Brussel - spécialisée dans le développement de produits agrochimiques « biologiques » basés sur des anticorps ;
- Multiplicom - une entreprise dérivée de l'Université Antwerpen - qui a conçu un test diagnostic in vitro pour le dépistage du cancer ;
- Track4C - une start-up de la UGent - qui propose une solution avancée pour contrôler les conteneurs de produits en vrac ;
- CoScale - une spin-off de la UGent - dotée d'un logiciel pour mesurer la performance des applications web ;

- Pharmafluidics - une spin-off de la Vrije Universiteit Brussel - qui offre des solutions d'ingénierie et des milli- à nano-appareils permettant de mélanger, séparer et faire réagir des processus pharmaceutiques et chimiques ;
- Biogazelle - une spin-off de la UGent - dotée d'une plateforme de recherche lncRNA pour le développement de thérapies et de diagnostics ;
- Sentiance - une start-up de la Vrije Universiteit Brussel - qui a développé un logiciel d'analyse intelligente des données ambiantes ;
- Confotherapeutics - une spin-off de la Vrije Universiteit Brussel - qui a mis au point une plateforme unique de développement de médicaments sur base des caractéristiques des récepteurs membranaires couplés aux protéines G (appelés cibles GPCR) ;
- Ubidata - une start-up de l'UGent - qui propose des solutions logistiques pointues pour le suivi de remorques et de marchandises ;
- Mind4Energy - une spin-off de l'UGent - dotée d'un logiciel de suivi et de gestion d'installations photovoltaïques industrielles ;
- Ovizio - une spin-off de l'ULB associée à l'UGent - qui développe des instruments d'holographie microscopique ;
- EYEco eyeCO - une spin-off de l'UGent associée à imec dont la mission est le développement et la commercialisation de verres optiques corrigeant la presbytie ;
- Inbiose - une spin-off de l'UGent qui développe une plateforme de production de carbohydrates spécialisés sur base d'une technique de fermentation différente ;
- Unifly - une spin-off de Vito qui facilite l'intégration prudente de drones dans

Dans le portefeuille :

2,09
millions EUR

Détention du capital :



l'espace aérien via une plateforme et un software ;

- Molecubes - une spin-off de l'UGent qui construit des cubes d'imagerie préclinique utilisables dans tout espace de laboratoire ;
- Indigo Diabetes - une spin-off de l'UGent associée à imec qui développe un senseur sans aiguilles mesurant et gérant le taux de glucose dans le sang ;
- Hysopt - une spin-off de l'Université d'Anvers qui offre un software permettant aux entreprises d'optimiser leurs installations de ventilation et de chauffage.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Qbic doit achever sa période dite d'investissement pour libérer le total du capital exigible dans des projets. Celle-ci avait été prolongée jusqu'au 31 mars 2017 par décision du conseil d'administration.

Qbic Feeder Fund a d'ailleurs décidé en 2017 d'investir dans l'entreprise SmartNodes - une spinoff de l'université de Liège qui développe des modules d'éclairage intelligent.

Dans le cadre de l'achèvement de la période d'investissement de Qbic Feeder Fund, l'entreprise Q Start à qui Qbic a réservé un montant de 250.000 EUR et qui fournit une assistance et un encadrement pratique aux Tech Transfer Offices (bureaux de transfert technologique) universitaires, a été mise en liquidation.



Capital-E II

Suite au succès du fonds Capital-E I (focus sur la micro-électronique), les gestionnaires de ce fonds ont créé en 2012 un nouveau fonds : le fonds Capital-E II.

Le fonds de capital-risque Capital-E II est également axé sur la micro-électronique, mais aussi sur les matériaux avancés pour les technologies vertes.



Dans le portefeuille :

2,05
millions EUR

Détention du capital :

 **8,04%**

102
103

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En février 2015, lors d'un deuxième closing, la SFPI est rentrée dans le capital du fonds Capital-E II. La SFPI s'est engagée pour un montant de 4,5 millions EUR, ce qui porte le capital souscrit de ce fonds à 55,6 millions EUR.

Les autres actionnaires du fonds Capital-E II sont, entre autres, le Fonds Européen d'Investissement, Arkimedes II, LRM, IMEC, Belfius et BNPPF.

À ce jour, Capital-E II a pris des participations dans les sociétés Merus Audio, Novopolymers, Silicon line, Silicon Mobility, SureCore et Accelleran.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le fonds devra poursuivre activement sa politique d'investissement en 2017. Dans ce sens, un prêt à la société Eblink a déjà été accordé.

Avec la cessation des activités de la société Novopolymers (plus de financement disponible), Capital-E II devra probablement acter une réduction de valeur équivalente au montant investi.

Chapelle Musicale

La Chapelle Musicale a été classée en 1994. Elle a développé un nouveau projet artistique depuis 2004 et n'a cessé depuis de le faire monter en puissance. L'année 2015 a marqué l'ouverture de nouvelles infrastructures sur le site de Waterloo qui permettent non seulement de développer l'activité artistique, mais aussi de donner au projet une dimension commerciale par la mise à disposition des différents lieux publics et par l'ouverture du site au grand public à partir de la saison 2015-2016.

Les activités opérationnelles de la société en l'année 2015 concernent la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers de la société à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (CMRE), fondation d'utilité publique, ainsi que le développement du projet d'extension de la Chapelle Musicale, afin de faire face aux besoins actuels et futurs de la CMRE. La société soutient activement la fondation dans ses efforts de récolte de fonds afin de permettre le développement de ses propres infrastructures. Les deux entités partagent ainsi l'objectif commun de promouvoir directement et indirectement la formation musicale du plus haut niveau.

Les activités se répartissent en plusieurs domaines :

- L'activité d'hôtellerie (la capacité de logement étant passée de 12 à 22 studios de logement), dont la gestion sera désormais assumée par la société ;
- Les activités de catering lors des séries de concerts pour le grand public et lors des réceptions données à des tiers pour des concerts, conférences et séminaires, ainsi qu'envers les personnes liées aux activités propres de la CMRE (solistes en résidence, professeurs et membres du personnel) ;
- Les activités de mise à disposition des espaces de concert et de réception à des tiers (pour des concerts, conférences, séminaires, etc.), y compris celles du cercle d'affaires « Cercle Chapel ».

Dans le cadre des nouvelles activités mentionnées ci-dessus, la société a engagé du personnel propre et se lie contractuellement de façon exclusive à une société de catering, pour la restauration et l'organisation d'événements à la Chapelle Musicale.



Dans le portefeuille :

2,00
millions EUR

Détention du capital :

4,13%

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

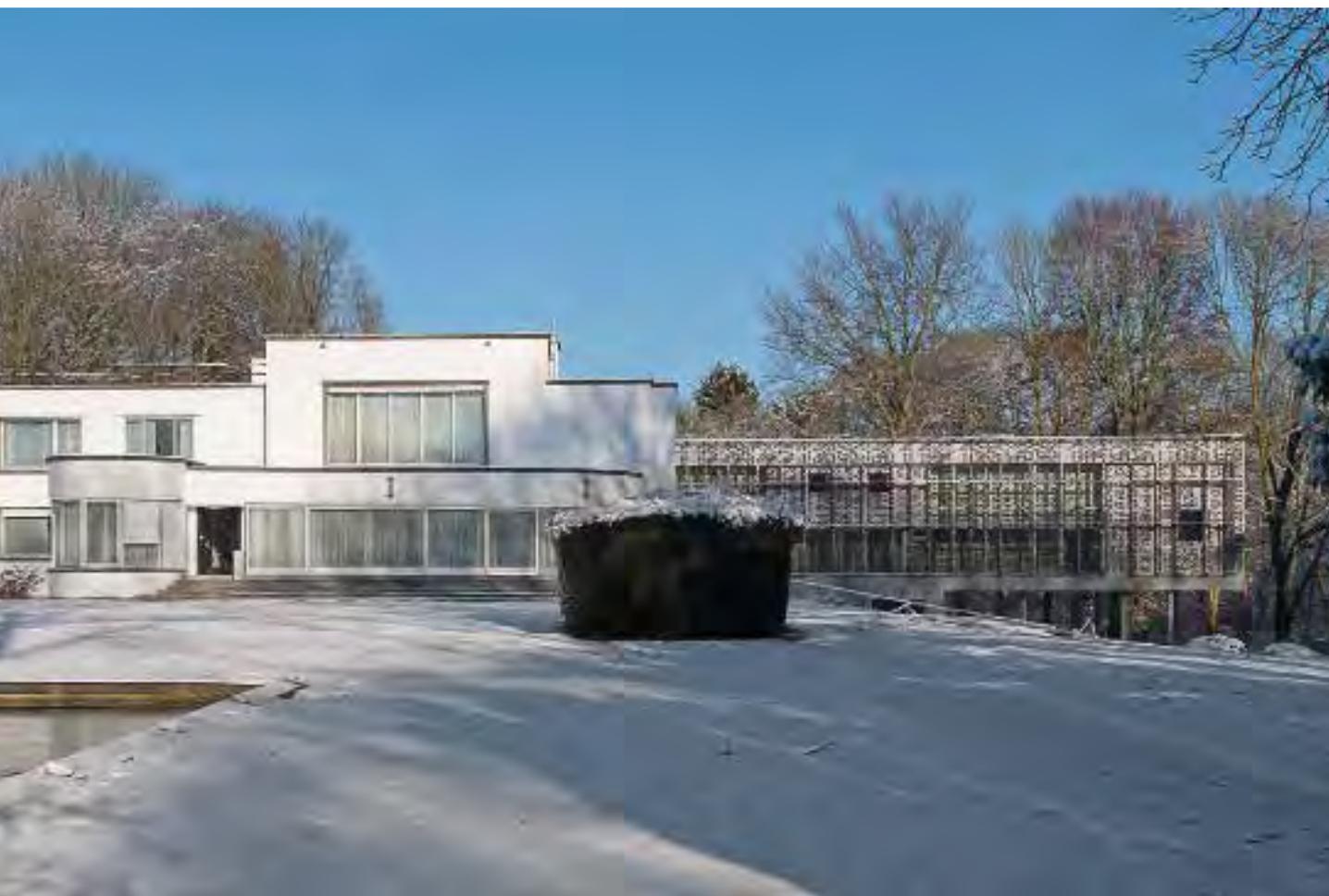
La Chapelle Musicale a procédé à l'acquisition du terrain voisin disponible et privé de la propriété actuelle de la Chapelle Musicale en 2015 grâce à l'intervention de 3 nouveaux actionnaires, dont la SFPI (pour 500.000 EUR en capital), qui a également apporté un prêt participatif de 1,5 million EUR. Les ressources financières additionnelles apportées en 2015 ont per-

mis de clôturer le financement du New Building et l'acquisition du bien voisin dans les meilleures conditions, mais des efforts de fund raising sont toujours poursuivis afin d'assurer la couverture de la charge de la dette et le remboursement à leur terme des obligations, ainsi que le développement de projets futurs.

En 2016, les ventes et prestations de la SA Music Chapel se sont élevées à 708.052,37 EUR (en 2015 : 548.455,01 EUR),

y compris 132.000 EUR de loyers payés par la Fondation Chapelle Musicale Reine Elisabeth.

Les résultats réalisés en 2016 avant impôts, charges financières et dotations aux amortissements devraient permettre à la Chapelle Musicale de payer en 2017 un rendement participatif légèrement supérieur au rendement minimum de 1 % par an à la SFPI grâce à un chiffre d'affaires en croissance et une maîtrise de ses coûts.



En effet, le résultat comptable en 2016 se solde par une perte d'exploitation de -579.452,95 EUR (en 2015 : -778.127,11 EUR), mais les charges opérationnelles s'élèvent à 1.287.505,32 EUR (en 2015 : 1.362.582,12 EUR), dont 745.737,87 EUR d'amortissements. Le cash flow opérationnel (EBITDA) qui sert de base au calcul du rendement sur le prêt participatif de la SFPI est positif de 166.285 EUR. La dette octroyée par la SFPI étant rémunérée à concurrence de 15 % de l'EBITDA, la SFPI devrait obtenir un rendement de 24.942,75 EUR en 2017 sur les résultats 2016.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Les activités démarrées progressivement dans le courant de l'exercice 2015 continuent à s'intensifier et il n'y a pas d'investissements importants prévus en 2017. La rectification de la station d'épuration pour

la mettre en conformité avec le Code wallon représentera encore un montant de l'ordre de 10.000 EUR. En outre, les études préparatoires pour le projet d'un bâtiment additionnel (phase 2 du New Building) sont actuellement en attente. Le financement de ces investissements est couvert par la trésorerie disponible.

La société Exôzt, associé et exploitant du Cercle Chapel et fournisseur exclusif de prestations de catering, a dénoncé à titre conservatoire ce 22 mars 2017 le contrat liant à la société et au Cercle Chapel, conséquence des nouvelles orientations stratégiques qui ont été imposées par le nouvel actionnaire de référence d'Exôzt. Elle vise ainsi à terminer son engagement à sa première échéance au 31 décembre 2017.

La société évaluera toutes les alternatives possibles afin de remplacer ce partenaire et prestataire de services.

Enfin, une augmentation de capital de la société à souscrire par la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, fondation d'utilité publique, d'un montant de 2 millions EUR, sera proposée aux actionnaires probablement dans le courant de 2017. Le montant final de cette augmentation de capital dépendra de l'éventuelle utilisation de leur droit préférentiel de souscription par les autres actionnaires souhaitant y participer.



Tara IV



Dans le portefeuille :

1,53
million EUR

Détention du capital :



En janvier 2015, la SFPI a investi dans un fonds d'investissement indien actif dans l'investissement à impact sociétal (le « Fonds Tara IV »), et plus particulièrement dans les domaines de la santé, de la nourriture, de l'éducation, des énergies alternatives et des technologies de l'information. Ce fonds est dédié à des investissements dans des entreprises en phase de démarrage qui ont un caractère innovant et qui permettent d'envisager d'importants retours sur investissement.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En 2015, la SFPI s'est engagée pour 11,6 millions USD (8,5 millions EUR) à côté de la SRIW, entre autres (pour 2,5 millions EUR), et de la Sowalfin.

Le capital souscrit du Fonds Tara IV s'élève à 3,5 milliards INR (correspondant à 54,5 millions USD actuellement), majoritairement apportés par la SFPI, IL&FS et sa filiale IIML (le gestionnaire du fonds, ensemble avec Koïs, un fund manager belge), et Life Insurance Company. Korys a également participé au dernier tour de financement de Tara IV, amenant ainsi la participation des investisseurs belges à presque 1/3 des parts du fonds.

Suite à une analyse de plus de 200 opportunités d'investissement, l'équipe de

gestionnaire du fonds a, à ce jour, investi dans 2 projets, dont un projet belge connexe, à hauteur de 300 millions INR (un peu plus de 4,5 millions USD au cours de change actuel). Le premier d'entre eux concerne un réseau de maternité qui offre des soins à des prix raisonnables tandis que le deuxième vise le développement d'une entreprise produisant des équipements de radiothérapie.

En outre, les gestionnaires du fonds terminent actuellement l'étude des conditions d'investissement de 2 nouveaux dossiers : le premier dans une société de diagnostic médical spécialisé (pour un montant d'environ 200 millions INR) et le deuxième dans un projet d'analyse de données cartographiques sur base de solutions géospatiales. Ceux-ci ont été approuvés par le comité d'investissement en 2016 et pourraient aboutir mi-2017.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le nombre d'opportunités d'investissement analysées par l'équipe de Tara IV continue à augmenter, en particulier dans les secteurs de la santé et pharma, l'alimentation et l'agriculture, l'éducation, la logistique, les services financiers, etc. En particulier, 4 transactions sont évaluées attentivement dans des secteurs très différents (e-commerce, fintech, imagerie médicale et services publics) et pourraient faire l'objet d'investissements en 2017. Chacune d'entre elles vise à améliorer l'inclusion sociale des citoyens indiens.

Le comité d'investissement de Tara IV continue bien entendu également à identifier avec une attention spéciale des projets de partenariat avec des sociétés belges.

Vives II

Dans le portefeuille :

1,32
million EUR

Détention du capital :

11,68%



Vives II est un fonds d'investissement technologique transfrontalier qui investit dans les spin-offs innovatives de l'Université catholique de Louvain (UCL).

Le management du fonds Vives II est assuré par la Sopartec, la société de transfert de technologie et d'investissement de l'UCL.

106
107

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Vives II dispose d'un capital engagé de 43 millions EUR, ce qui le place parmi les plus importants fonds de spin-offs universitaires d'Europe. La SFPI y contribue à concurrence de 5 millions EUR.

Les actionnaires se composent d'investisseurs belges et français des secteurs publics et privés. Le Fonds européen d'investissement (EIF) participe également avec un investissement de 15 millions EUR.

En 2016, le fonds Vives II a investi dans les sociétés Axinesis, Green2Chem et Virovet, ce qui porte les montants investis par Vives II (avec les financements complémentaires dans des sociétés déjà investies) à 9,3 millions EUR, dans 10 entreprises. La société DelfMEMS est en liquidation depuis février 2016.

La période d'investissement du fonds Vives II a été prolongée de 2 ans, ainsi que la durée du fonds, de manière à sélectionner de manière optimale les prochains projets d'investissement.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le fonds Vives II continuera activement sa politique d'investissement en 2017, 4 projets pourraient être finalisés cette année.



iStar



© ISTAR

La société iStar, fondée en 2010, est issue de la mise en exploitation du bio-matériau STAR développé par l'Université de Washington à Seattle, USA. Le matériau fait l'objet d'un brevet, et iStar en possède la licence exclusive pour toutes les applications ophtalmiques. IStar détient aussi la licence de fabrication de celui-ci.

La société iStar propose des implants oculaires permettant de réduire la pression du liquide aqueux dans l'œil, principal facteur de risque dans le développement du glaucome. C'est essentiellement la structure spécifique du matériau de l'implant, et non le matériau lui-même, qui assure un drainage efficace de ce liquide. Ce drainage permet de limiter l'évolution du glaucome et, partant, la compression du nerf optique, sources de cécité. La valeur ajoutée du design de l'implant réside dans une forte bio-intégration de celui-ci avec les tissus voisins, ce qui accroît son efficacité, réduit le risque de rejet ou de « cicatrice » indésirable.

Dans le portefeuille :

1,25
million EUR

Détenition du capital :

8,36%

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La mise en œuvre du business plan d'iStar a pris du retard dans la mesure où les autorités estoniennes qui avaient été approchées pour mener les phases de test pré-cliniques du miniject ont décliné la proposition de la société. Ce désistement a été mis à profit par la société pour :

- Renforcer le dossier à présenter aux autorités européennes régulatrices ;
- Finaliser des nouveaux prototypes dont on attend soit plus de confort dans le placement de l'implant, soit une meilleure faculté de drainage, c'est-à-dire de nouvelles déclinaisons (texture, format du drainage) qui permettront une approche plus personnalisée de l'affection à traiter ;
- Renforcer l'équipe managériale (clinical & regulatory – manufacturing/operations) ;
- Accroître les relations avec les Key Opinion Leaders dans le domaine ;

- Les résultats sur le Starflo indiquent une diminution réelle de la pression intraoculaire mais aussi le besoin de redesign de l'implant oculaire afin de diminuer encore celle-ci. Les performances ont été observées dans différents groupes en distinguant selon que les personnes ont auparavant subi une intervention chirurgicale ou pas. La société travaille pour encore améliorer l'efficacité dans la cohorte de patients ayant subi auparavant une ou plusieurs opérations ;
- Sécuriser des essais en France, Espagne, Allemagne.

Concernant le financement, la société s'attend à devoir faire appel fin du 1er trimestre 2018 aux fonds engagés et non encore libérés par ses actionnaires actuels. La SFPI avait réservé 2,5 millions EUR à cet effet lors de sa prise de participation initiale. La SFPI détient à ce jour 6.250 actions de la société, soit 8,36 % du capital de celle-ci.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Réussir la phase préclinique sur le volet « human safety / efficacy » qui devrait démarrer en Inde et au Panama sous l'égide de MartyWax, CMO et Executive Vice President R&D chez PanOptic ;
- Conforter le dossier réglementaire pour le miniject ;
- Définir une valeur pour la prochaine augmentation de capital.



Accessia GMP

Dans le portefeuille :

1,00
million EUR

Détention du capital :



La société abrite une unité GMP mutualisée pour la production de lots cliniques et commerciaux, installée au sein des infrastructures de l'ancienne usine Colgate-Palmolive à Milmort. L'usine est déjà pré-équipée de nombreuses infrastructures utiles, en particulier des salles blanches de classe D et des surfaces de bureaux.

Elle est née d'un double constat :

- Un nombre significatif de projets à haute complexité technique font face à des besoins de production de lots cliniques ou de produits en conditions GMP (Good Manufacturing Practice), alors que l'investissement nécessaire pour ce type d'infrastructures est trop conséquent pour un grand nombre de ces entreprises.
- Les infrastructures requises pour ce type de production n'étaient pas disponibles au niveau régional wallon, ce qui amène un nombre important de sociétés wallonnes à collaborer avec des acteurs étrangers.



108
109

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI est entrée au capital de la société Accessia GMP en date du 26 octobre 2016, elle dispose d'un siège au sein du conseil d'administration de cette société.

Elle a investi 1 million EUR equity, ce qui lui permet de détenir 1.000 actions de la société, soit 25 % du capital. Elle s'est également engagée, aux côtés des autres actionnaires, à soutenir le développement

de la société en lui accordant 2 millions EUR en prêt selon des milestones à définir avec les autres actionnaires (taux de rendement attendu : 4,75 % par an).

La société présente un bilan de 4,9 millions EUR et a enregistré fin 2016 une perte d'exploitation de 320.000 EUR, en ligne avec le budget initial.

La société a modifié sa raison sociale en mars 2017, elle est devenue Accessia Pharma.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Suivi des travaux de construction/réhabilitation à mener sur le site afin d'en assurer la mise en activité dans les délais et le cadre budgétaire arrêtés par le conseil d'administration ;
- Attirer les sociétés afin d'obtenir l'occupation optimale des salles GMP (marques d'intention fortes : ANMI – Asit Biotech – Xpress...);
- Discussion avec l'ULG ;
- Recrutement RH / maintenance senior.



Bioxodes

Dans le portefeuille :

1,00
million EUR

Détention du capital :

 **10,93%**

La société Bioxodes a développé, au départ d'études menées à l'ULB sur la salive de la tique (parasite qui se nourrit du sang de son hôte), une molécule qui présente l'avantage d'être un puissant anticoagulant sans engendrer de risques d'hémorragie. Le caractère innovant découle du fait que la molécule s'adresse aux Facteurs XI et XII dans le domaine des anticoagulants, combinant un effet anti-inflammatoire et anticoagulant.

La société étudie les applications possibles de la molécule dans le cadre de la circulation extra-corporelle et des anti-thrombotiques.

Les objectifs immédiats de la société sont d'optimiser la production à l'échelle nécessaire dans les normes de qualité souhaitées et d'accomplir avec succès la phase de préclinique réglementaire pour obtenir l'autorisation d'entrer en phase clinique.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La société est globalement en ligne avec son business plan :

- La production des lots pour les études pré-cliniques est contractualisée, l'objectif est d'arriver à un volume de 2 fois 350 litres de IRCpi ;
- Des contacts sont pris avec les CRO's afin de mener lesdites études (toxicité – safety) dont on prévoit la fin en décembre 2017. Le coût est néanmoins supérieur au budget car la société a opté pour un processus de production qui anticipe le stade GMP de la phase clinique ;
- Les études in vivo et in vitro continuent à démontrer la bonne tenue de la molécule IRCpi avec des effets complémentaires dont il conviendra de déterminer si, pour l'activité recherchée, il s'agit d'un effet positif ou négatif ;
- Enfin, d'autres variantes/recombinantes de la molécule de base ont été testées afin d'examiner comment amé-

liorer encore, soit dans le temps, soit dans l'intensité, l'activité de la molécule (point de comparaison avec l'héparine). Une attention particulière est à cet égard réservée à l'aspect protection IP de ces variantes/recombinantes.

- Les moyens financiers sont satisfaisants pour clôturer les phases pré-cliniques ainsi que pour débiter la phase 1 clinique.

La SFPI s'est engagée à participer au financement des activités de la société en 2 étapes, comme suit :

- 2 millions EUR lors de la première phase ;
- 1,7 million EUR dans une seconde phase.

La SFPI détient ensuite des engagements issus de la première phase :

- 361.361.776 actions de la société, soit 10,93 % du capital après avoir investi 1 million EUR en equity ;
- L'emprunt obligataire convertible de 1 million EUR auquel est associé un intérêt de 6,5 % a été appelé en février 2017.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017/2018

- Le renforcement de l'équipe managériale est toujours d'actualité, les sommes actuellement disponibles permettent à la société de procéder à l'engagement d'un chief clinical officer.
- Sur le plan financier, on peut s'attendre à la nécessité de devoir poursuivre le financement de la société en Q3 2018, ceci sous réserve de l'obtention des résultats précliniques qui confirment la nécessité et l'utilité.
- Assurer la production de la molécule à une échelle compatible avec les lots cliniques et pré-cliniques.



Dans le portefeuille :

1,00
million EUR

Masthercell

Située sur le parc technologique de Gosselies, Masthercell est une plateforme de production de lots de thérapies cellulaires en conditions GMP qui s'est créée fin 2011, début 2012, par une action conjointe de la Région wallonne et du pôle de compétitivité wallon BIOWIN.

Masthercell permet aux entreprises de thérapie cellulaire ne disposant pas de capacités de production en interne de produire des lots destinés aux essais cliniques et à la production commerciale.



Elle a, par exemple, produit des cellules pour Novadip (voir ailleurs dans ce rapport). Elle offre des services également dans le techno-viral.

En plus de son offre de production, Masthercell propose également à ses clients une gamme de services afin de les accompagner dans leurs développements (accompagnement dans les levées de fonds, la phase règlementaire, etc.).

110
111

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le Conseil d'administration de la SFPI a examiné à une troisième reprise le dossier Masthercell et a décidé en septembre 2016 d'octroyer un loan agreement pour 1 million EUR, qui a été conclu en date du 28 septembre 2016 afin de, notamment, assurer les liquidités utiles à la société pour la bonne suite de ses activités (temps

que les autres actionnaires/obligataires de la société se positionnent pour le financement de celles-ci).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Suivi de l'emprunt concédé à la société, son contenu prévoit notamment l'affectation exclusive des fonds à l'exécution du business plan annexé à la

convention (aucun remboursement de dettes) – intérêt de 7 % (payé fin septembre) – clause de remboursement anticipé (notamment changement de contrôle ou fusion...);

- Possible investissement en equity si les pré-requis souhaités par la SFPI sont rencontrés (gouvernance – business model – solidité du financement – activités et emplois).

Capricorn ICT ARKIV

Le fonds Capricorn ICT Arkiv investit dans des sociétés opérant dans le secteur des ICT au sens large (y compris les entreprises actives dans le domaine des big data et des soins de santé numériques) et respecte les conditions et modalités du règlement ARKImedes concernant l'activation de capital-risque en Flandre.

Dans le portefeuille :

0,90
million EUR

Détention du capital :

15,06%



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Depuis octobre 2014, la SFPI est actionnaire du fonds Capricorn ICT Fund, avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 33,2 millions EUR (15,06 % des actions). Grâce à la vente de Cartagena en 2015, une réduction de capital de 9,3 millions EUR a pu être effectuée (partiellement par un remboursement en espèces, partiellement par quittance de prélèvement du capital), ce qui porte le capital du fonds à 23,9 millions EUR.

Lors de l'exercice 2016, le fonds a réalisé 3 nouveaux investissements et 3 investissements de suivi, après qu'un investissement a été vendu et un autre déprécié en 2015.

Au total, à la fin 2016, l'investissement total s'élevait à 10,6 millions EUR (valorisés à 21,5 millions EUR, dont 13,7 millions EUR ont été réalisés grâce à la vente de Cartagena) et le fonds détient des participations dans les 7 entreprises « early stage » suivantes : NGDATA, FEops, LindaCare, Icometrix, Bluebee, Noona Healthcare et Indigo Diabetes.

L'année s'est clôturée sur une perte de 526.273 EUR, majoritairement due aux frais de gestion du fonds.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

En 2017, l'attention sera partagée entre le suivi des investissements déjà réalisés, d'éventuels investissements de suivi et l'examen et la concrétisation de nouvelles opportunités.

Ginkgo Fund II

Le fonds se positionne dans le créneau « immobilier » de la stratégie de la SFPI. En effet, sa plus-value essentielle résulte dans la remise sur le marché immobilier de friches industrielles polluées en zone urbaine et péri-urbaine. Il facilite l'accès au logement dans ces zones pour de nombreux habitants, participe à l'amélioration du paysage urbain des villes en y intégrant des projets immobiliers cohérents par rapport aux politiques urbanistiques menées par les villes concernées, mais aussi présentant des spécificités/qualités de l'immobilier moderne (matériau utilisé, taille du logis, respect de l'environnement).

Le fonds garantit d'investir au minimum 28 millions EUR en Belgique.

Le fonds prend la forme d'une SICAR, c'est-à-dire une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise.

Dans le portefeuille :

0,83
million EUR

Détention du capital :



112

113

© GINKGO

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le fonds a été créé en novembre 2015, suite au succès du premier fonds Ginkgo, et la souscription de la SFPI est intervenue dès l'origine, c'est-à-dire en février 2016.

La SFPI a décidé de consacrer 10 millions EUR au financement du fonds, dont elle détient en date du 31 décembre 2016

13,75 %, représentés par 828.200 actions au regard de l'ensemble des actions émises. La SFPI a été accompagnée dans sa démarche par 6 autres investisseurs déjà présents lors du closing du Fonds Ginkgo I. Le capital appelé à ce jour s'élève à 6 millions EUR.

L'activité du fonds en 2016 lui a permis de réaliser 3 investissements en région parisienne et lyonnaise. 17 autres projets sont

à ce jour en négociation tantôt exclusive, tantôt exploratoire, dont deux sis en Belgique.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Procédure de permitting – modification des exigences environnementales ;
- Capacité à générer des dossiers en Belgique.



Dans le portefeuille :

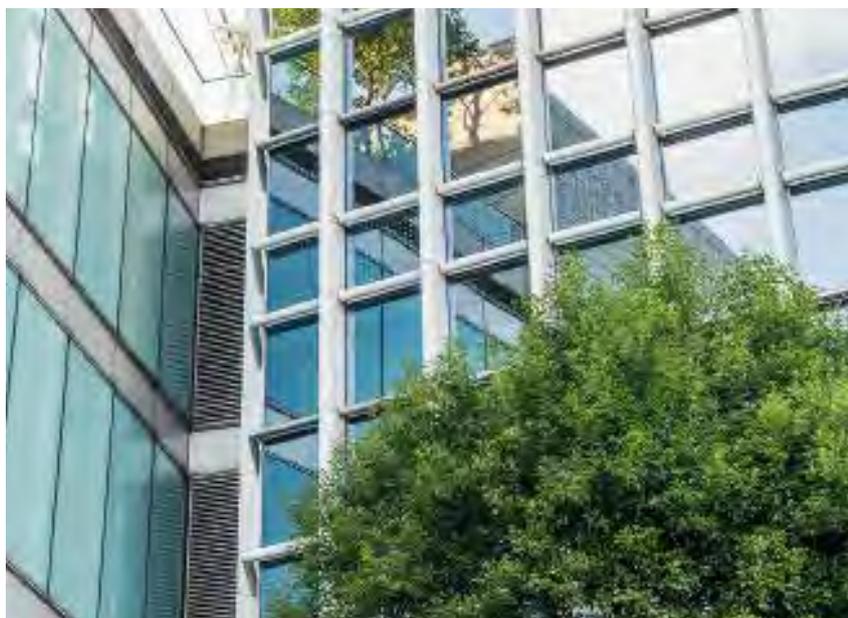
0,80
million EUR

Détention du capital :

21,33%

Fidentia Green Buildings

Fidentia Green Buildings est un fonds, constitué sous la forme d'une société en commandite par actions, et gouverné par les principes suivants :



- Investissement dans des buildings à usage principal de bureaux ;
- Les immeubles doivent être sis en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en France ou aux Pays-Bas ;
- Les immeubles doivent être revêtus d'une certification en tant qu'immeuble vert.

Le financement des activités s'effectue pour moitié en equity et pour moitié en obligations subordonnées.

L'actif est donc principalement investi dans des participations financières au sein de SPV qui supportent l'investissement.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI a consacré la somme de 6 millions EUR au financement des activités du fonds. La SFPI détient avec cela 21,33 % des parts de la société. Cette situation n'a pas évolué en 2016, si ce n'est qu'ayant vendu la dernière participation immobilière en 2016, soit la SA Hippogone, le fonds a opéré une restructuration de son capital et un remboursement des obligations.

Le fonds détient actuellement :

- Les fonds utiles pour couvrir la garantie concédée aux acquéreurs d'e-lite ;
- Ces mêmes fonds ayant été investis dans un projet de fermes aquaponiques et dans Fidentia BeLux Investments SCA.

Le résultat de toutes ces opérations a pour conséquence vis-à-vis de la SFPI :

- Partant d'une mise de 6 millions EUR, la SFPI récupère un montant cumulé de 8.932.037 EUR ;

- La SFPI a investi également dans le nouveau projet Fidentia BeLux Investments SCA à concurrence d'un montant de 9,2 millions EUR selon une formule mixte Equity-Prêt similaire au modèle FGB.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Sollicitation potentielle de la garantie (faible probabilité) ;
- Évolution des taux et couverture de crédits pour Fidentia BeLux Investments.



Ion Beam Applications (IBA)



© IBA

Dans le portefeuille :

0,72
million EUR

Détenition du capital :

0,21%

La société Ion Beam Applications (IBA) a développé une activité en tant que leader mondial dans le domaine du diagnostic des cas de cancers (dosimétrie) ainsi que dans celui du développement d'outils innovants permettant de les traiter via la protonthérapie.

La société emploie plus de 1.100 personnes dans le monde.

La société IBA est cotée en Bourse pour +/- 60 % de son actionnariat.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

L'année 2016 est une année anniversaire à plusieurs titres pour IBA :

- La société a fêté ses 30 ans d'existence ;
- Elle a installé le 1^{er} centre belge de protonthérapie à Louvain ;
- Elle a vu le 1^{er} patient européen traité via ProteusOne au centre Laccassagne à Nice.

Sur le plan industriel et organisationnel, on notera :

- Finalisation de la vente d'IBA Molecular, ce qui entre dans la stratégie de recentrage des activités de la société vers le core business de la protonthérapie ;
- L'investissement dans la société Israélienne HIL Applied Medical afin de développer un laser, amélioration qui devra permettre de réduire les coûts associés au traitement par protonthérapie ;
- La désignation de monsieur J.M. Bothy en qualité de Chief Strategic Officer, et de Soumya Chandramouli en qualité de

Chief Financial Officer. Recrutement de 400 ingénieurs.

La société a engrangé sur le plan réglementaire et commercial des résultats convaincants qui garantissent une forte croissance de son champ géographique d'intervention et de ses résultats financiers :

- Feu vert des autorités réglementaires japonaises à l'égard de ProteusOne (certification) ;
- Contractualisation du processus d'installation d'un « Proton therapy Center » en Espagne, en Chine, à Abu Dhabi, en Inde, en Floride et en Belgique à Charleroi.

Le résultat net avant impôt s'établit en 2016 à 28 millions EUR (diminution liée à : plus-value sur IBA Molecular en 2015 et différence de change USD/EUR par rapport à 2015). Fort accroissement des ventes nettes, soit + de 30 %, elles s'établissent à 281 millions EUR. Le cours de Bourse donne une valeur de 42 EUR / action fin 2016 ; ce cours avoisine actuellement (avril 2016) les 52,30 EUR / action.

La SFPI détenait fin 2016 une double source d'approvisionnement financier de la société :

1. Suite à la souscription à une augmentation de capital de 1 million EUR, elle détient des titres de la société depuis avril 2016. Dividende de 0,29 EUR/action ;
2. Allocation d'un emprunt subordonné de 9 millions EUR qui a finalement été consacré à concurrence de 5 millions EUR à l'acquisition de parts dans Belgian Anchorage (holding faitier qui assure l'ancrage de l'actionnariat d'IBA en Belgique (voir ailleurs dans ce rapport)).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Une attention continue quant à la poursuite de la commercialisation réussie des produits et services d'IBA.



V-bio Ventures Fund

Dans le portefeuille :

0,51
million EUR

Le fonds V-BIO Ventures a débuté ses activités en 2015 avec un premier tour de financement de 63 millions EUR (le Fonds Européen d'Investissement (EIF), ARKImedes, Korys (famille Colruyt), KULeuven, etc.).

Détention du capital :

6,56%

La présence de l'institut flamand pour les biotechnologies (VIB) parmi les actionnaires assurera, via son réseau avec les universités flamandes, un accès privilégié à V-BIO Ventures pour promouvoir les start-ups issues de VIB.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI (5 millions EUR) et GIMV (5 millions EUR) ont rejoint l'actionnariat de V-BIO Ventures en mai 2016, un fonds de capital-risque axé sur les sciences du vivant – biotechnologies avec un focus sur le diagnostic, la thérapeutique et l'amélioration de l'agriculture.

À la fin de l'année 2016, l'Université de Gand et BNP Paribas Fortis Private Equity ont également rejoint le capital de ce fonds d'investissement pour le porter au total à plus de 75 millions EUR.

V-BIO Ventures a déjà investi dans 4 entreprises : Orionis Biosciences (US/BE), Confo Therapeutics (BE), Oxular (UK) et Apeha.Bio (BE).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

En 2017, V-BIO Ventures continuera ses investissements, en tout cas déjà dans Octimet (BE) notamment, et renforcera son équipe.



Xylowatt

La société Xylowatt est active dans le domaine de la gazéification du bois. Elle a développé une technologie dite « NOTAR » qui permet de produire, après un processus de pyrolyse et de lavage des impuretés, un gaz d'une qualité qui permet d'alimenter des groupes électrogènes en vue de la production d'électricité.



Dans le portefeuille :

0,50
million EUR

Détention du capital :

11,57%

116

117

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Nonobstant les promesses que les progrès enregistrés sur le plan opérationnel (durée, puissance des « Runs » effectués à Tournai), sur le plan technologique (laveur sec et valorisation des cendres en charbons actifs), sur le plan brevet (Europe, US et Japon) laissaient entrevoir, la société n'a pas pu concrétiser ces acquis sur le plan commercial en finalisant des commandes en 2016. Il n'en demeure pas moins que le tableau global de la technologie s'améliore en termes de return grâce à un modèle chaleur/cooler et la valorisation des cendres.

Il s'ensuit que la perte de l'exercice 2016 s'établit à 3 millions EUR et que la société a dû faire appel aux actionnaires afin d'assurer la pérennité financière de la société.

On notera avec satisfaction, une professionnalisation grandissante qui a autorisé le conseil d'administration à approuver le principe de continuité des activités.

La SFPI détient à ce jour 538.180 actions nominatives suite aux différentes restructurations du capital de la société intervenues depuis la mi-avril et auxquelles la SFPI n'a pas pris part, dans l'attente d'une confirmation d'un deal-flow commercial.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Réussir la réception de l'installation à Mont-Godinne qui servira de fil conducteur pour rassurer les autres prospects commerciaux ;
- Rassurer les clients potentiels de la pérennité de la société ;
- Évolution des technologies concurrentes dans le cadre du marché de la production alternative mais aussi du stockage de l'électricité.



Dans le portefeuille :

0,42
million EUR

Détenion du capital :

 **23,24%**

Cissoïd

La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers, en Belgique et à l'étranger, la conception, la réalisation et la vente de circuits intégrés et de cellules IP, ainsi que la consultation dans ces matières.

Elle est plus particulièrement présente dans le domaine des semi-conducteurs à haute résistance thermique ou à durée de vie accrue.



Elle est notamment présente, et considérée comme leader, dans le secteur de l'extraction pétrolière, et a développé des concepts dans le secteur aéronautique et automobile. Ces solutions sont également transposables dans les domaines dits des smart grids et du spatial.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

L'année 2016 confirme le tassement des ventes pour la société, la vente de produits s'établit à 900.000 EUR (-19,2 %). À nouveau, l'étroitesse du marché de la société et son exposition constante aux variations du secteur Oil & Gas ont miné le résultat 2016, qui clôture sur une perte de 600.000 EUR. Le management a poursuivi, sous l'impulsion de son nouveau CEO, ses efforts pour nouer des contacts tant en vue d'intéresser de nouveaux investisseurs à l'avenir de la société qu'en vue de nouer des partenariats dans le domaine industriel. La fin de l'année 2016 a permis de délivrer les premiers modules

à un développeur dans le secteur automobile (moteurs électriques).

La position de cash est stabilisée grâce à une bonne maîtrise des coûts mais cela pèse malheureusement sur le statut du développement de la R&D. La « gross profit margin » s'améliore, mais l'EBITDA reste négatif.

La SFPI a décidé de reconsidérer les échéances du remboursement de son emprunt en en postposant l'exigence en 2018.

La SFPI détient, au 30 juin 2017, 14.332.457 actions représentatives du capital de la société, soit 23,24 %.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Situation du cash à long terme ;
- Maintien des ressources dédiées à la commercialisation des produits ;
- Poursuite de la présence dans le secteur automobile.



Innovation Fund

L'Innovation Fund est un fonds dédié à la chimie et aux sciences du vivant (ce qui inclut les technologies de recyclage, l'hygiène et la cosmétologie). Le fonds s'adresse à des sociétés en croissance dans un périmètre qui inclut la Belgique et les régions avoisinantes. Il est doté, depuis 2016, d'un capital de +/- 20 millions EUR, et compte essentiellement, en qualité d'actionnaires, des industriels des secteurs concernés (Solvay, Total, BASF). Ce qui assure un sourcing fluide de dossiers mais aussi un soutien privilégié aux sociétés retenues dans le scope du fonds.

Le management du fonds est assuré par la société EEBC.



Dans le portefeuille :

0,38 million EUR

Détention du capital :



118

119

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En février 2015, la SFPI a participé à la création de l'Innovation Fund en y dédiant la somme de 1,5 million EUR. La SFPI détient 30 actions représentatives du capital du fonds. Elle dispose d'un siège au conseil d'administration et d'un siège au comité d'investissement.

En 2016, le fonds a complété son portefeuille d'investissement en investissant dans 5 nouveaux dossiers au terme de sa seconde année d'activités :

- Pharmafluidics produit des colonnes de chromatographie haute performance basées sur la technologie de production des microprocesseurs ;
- X4C a développé une technologie unique de traitement et de fonctionnalisation des surfaces ;
- Trendminer produit des logiciels de datamining qui permettent de modéliser les scénarios qui conduisent à des

incidents ou des pannes dans les industries de process ;

- Fytekko teste de nouveaux bio-stimulants, parfaitement reproductibles, pour l'agriculture et l'horticulture (stress hydrique) ;
- Mathym produit des solutions colloïdales de nanoparticules utilisées comme matériaux dentaires ou prothèses osseuses.

Deux investissements sont en voie de réalisation, en ce début 2017 :

- Aerosint, qui conçoit une nouvelle tête d'impression 3D pour le frittage sélectif au laser ;
- AllerInvest, qui produit et commercialise Acar'Up, un produit qui capture les acariens des matelas afin de les éliminer.

On relève également que :

- Le fonds a procédé à un second appel de capital fin 2016, soit 5 millions EUR ;
- Le total du bilan s'élève à 9.321.565 EUR à cette même date.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Poursuite des investissements du fonds et suivi des participations ;
- Le conseil d'administration du fonds est d'avis qu'il est opportun de glisser d'un fonds fermé vers un fonds « evergreen » afin d'accroître encore la taille du fonds de manière à répondre aux nombreuses sollicitations et afin de pouvoir investir avec un horizon plus long. La SFPI devrait pouvoir être sollicitée dans ce contexte pour un apport complémentaire de 2 à 2,5 millions EUR ;
- Il est à remarquer que la qualité des investisseurs au sein du fonds et du réseau professionnel qu'ils peuvent mettre à disposition des sociétés participées, constitue un atout très recherché pour les sociétés candidates.



Electrawinds



Dans le portefeuille :

0,29
million EUR

Détention du capital :

6,21%

La société est un producteur d'énergie renouvelable à partir des éoliennes, de la biomasse et de l'énergie solaire.

La situation actionnariale de la SFPI n'a pas varié en 2016, elle détient toujours 3.369.127 actions A de la SE Electrawinds, soit 6,21 %.

La SFPI détient toujours une créance sur la NV Nethys, créance garantie par la société Tecteo (groupe qui via sa filiale Elicio a repris les dettes du Groupe EW liées aux activités de production).

Cette créance n'est pas productive d'intérêts et fait l'objet d'un remboursement en 5 tranches, la SFPI a perçu en 2016 la somme de 145.833,34 EUR en suite de cette créance.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

L'année 2016 a été marquée plus particulièrement par les événements suivants :

- La société a réalisé un résultat opérationnel de 4,35 millions EUR, essentiellement lié à la vente de la SRL Atmosphère (filiale italienne) et l'encaissement d'un earn-out de 800.000 EUR. Malgré un résultat opérationnel négatif, la SE présente un EBITDA positif et améliore sa situation au regard des dettes finan-

cières encore existantes ensuite du processus de réorganisation judiciaire.

- Le résultat annuel affiche une perte de 1,1 million EUR contre 2,3 millions en 2016. À l'actif, le bilan recule sous l'effet des amortissements des immobilisations et de la diminution des valeurs disponibles. Au passif, c'est essentiellement le remboursement des dettes bancaires qui expliquent ce recul.
- La SE EW poursuit son activité de société holding détentrice de parts dans divers SPV (Wind, Solar et DCPM). La

société gère 20 participations/projets dans ces 3 domaines.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Poursuivre de façon optimale la vente des «assets» encore présents dans le portefeuille afin de clôturer le remboursement des dettes encore présentes au bilan de la société et de réserver une marge pour assurer la continuité de la société.



Nanocyl

Dans le portefeuille :

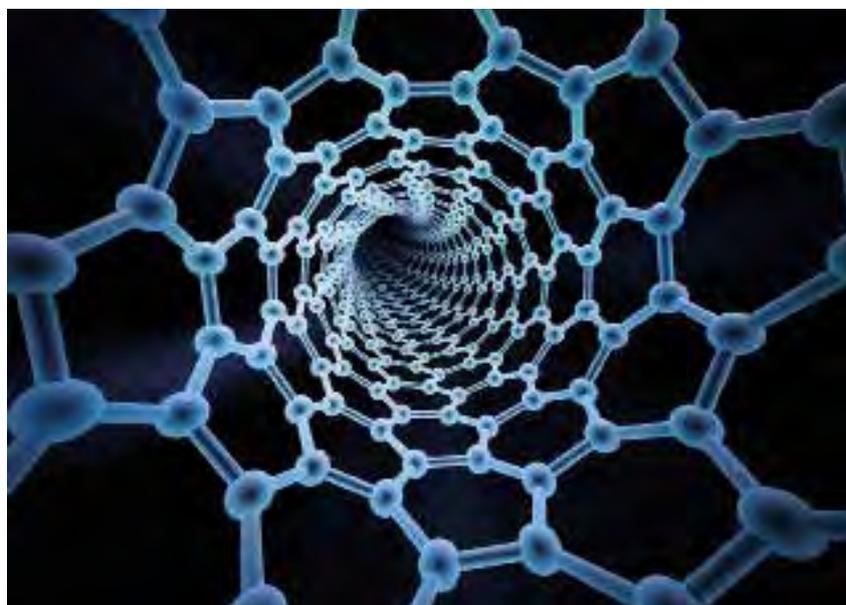
0,24
million EUR

Détenion du capital :

6,97%

Nanocyl SA est une entreprise spécialisée dans le développement et la production de nanotubes de carbone, des particules qui sont utilisées comme additifs de performance dans les polymères, les métaux, les matériaux composites et novateurs.

Nanocyl fabrique des nanotubes de carbone de haute qualité qui augmentent les performances de conductivité et mécaniques des applications dans les plastiques, les composites et les dispersions. Depuis plusieurs années, la société est l'un des deux plus gros acteurs du marché mondial des nanotubes de carbone.



120

121

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Nanocyl a clôturé l'exercice comptable 2016 avec un chiffre d'affaires de 4,52 millions EUR, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.

L'année 2016 enregistre néanmoins une perte de 2,06 millions EUR (à comparer avec une perte de 3,06 millions EUR en 2015). En 2016, une augmentation de capital de 2,5 millions EUR a permis à l'entreprise de continuer son développement.

L'augmentation d'activité dans les segments automobile, Energies et Industriel au premier semestre 2016 a confirmé la tendance annuelle de croissance et a permis de dépasser la cible budgétaire. Ces trois segments représentent plus de $\frac{3}{4}$ de l'activité commerciale de Nanocyl.

Les gains de productivité enregistrés l'an passé et le surplus d'activités ont permis

à Nanocyl d'améliorer ses marges ainsi que les conditions d'opération de sa production.

En 2016, la Gamme Plastycil™ (produits transformés) a confirmé son positionnement principal dans les ventes (plus de 50 %). Ceci provient principalement de l'activité de sous-traitance dans les secteurs de l'automobile et du packaging électronique et est un indicateur de la croissance des ventes auprès des clients européens et nord-américains.

Chaque année, Nanocyl progresse dans ses activités de développement avec ses clients. Cela accélère les approbations techniques, prépare la croissance à venir et renforce sa position de leader.

La SFPI est actionnaire de Nanocyl SA depuis l'été 2011. Un nouvel apport en capital a été réalisé en 2016 afin de financer les activités de développement et de commercialisation de la gamme de produits. La SFPI a maintenu sa participation

de presque 7 % dans le capital de Nanocyl lors de cette opération. Celle-ci correspond à un investissement total depuis 2011 de 3.859.819 millions EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

La nécessaire réorganisation du groupe recherche s'est finalisée en fin d'année 2016 et réoriente le focus de Nanocyl sur le développement des applications et la vente des produits existants.

Nanocyl continuera à se focaliser sur 6 clients majeurs pour les développements à court-moyen terme (2017-18). Les interactions de Nanocyl avec ceux-ci sont encourageantes.



Sinnolabs Hong Kong Limited

Dans le portefeuille :

0,08

million EUR

Détention du capital :

16,67%

Pour faire face aux difficultés rencontrées pour s'établir en Chine (concurrence, langue, culture, fiscalité, ressources humaines, propriété intellectuelle, etc.), des entrepreneurs belges basés depuis des années à Shanghai ont lancé en 2016 une plateforme, Sinnolabs, destinée à aider les PME belges innovantes à mieux appréhender le marché chinois et à les accompagner dans leur développement en Chine.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI a décidé de rejoindre Sinnolabs en tant que « founding partner » avec une contribution en capital de 75.000 EUR aux côtés de Moore Stephens, Riverbanks et Dewolf. Solvay et BNPPF sont également impliqués à des degrés divers.

La plateforme Sinnolabs a été lancée officiellement à Bruxelles en octobre 2016.

En novembre 2016, Les entreprises belges Vadis, Sentiance, Keymotion, AVT et Trinean ont participé au Sinnolabs à Shanghai et Pékin de manière à mieux appréhender le potentiel offert par Sinnolabs et par la Chine.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Le management de Sinnolabs continue le screening de PME belges intéressées par

le marché chinois et espère faire entrer une dizaine de ces entreprises dans le programme.

Côté actionnariat, le China Aviation Industrial Fund et le East West Shanghai Fund devraient rejoindre Sinnolabs cette année.

Sinnolabs

Novopolymers

Novopolymers est une société spécialisée dans la conception et la vente de films d'encapsulation innovants pour l'industrie photovoltaïque. La SFPI y détient une participation au capital de 3,62 % aux côtés de DSM Venturing, Capricorn Cleantech Fund et Capital-E II.

Dans le portefeuille :

0,03
million EUR

Détention du capital :

3,62%



122
123

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Malgré l'arrivée d'un nouvel actionnaire (DSM Venturing) en 2015 et les prêts actionnaires accordés à Novopolymers en 2016, les problèmes de trésorerie de Novopolymers n'ont pas été résorbés en 2016.

À l'exception de Capital-E II, les actionnaires de Novopolymers ont décidé de ne

plus participer au prochain tour de financement.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Pour faire face à de nouveaux problèmes de trésorerie, un nouveau prêt aurait pu être accordé par Capital-E II. Malheureusement, au vu du manque de progrès réalisé par l'entreprise, le comité d'investissement du fonds Capital-E II a décidé de

ne pas accorder ce prêt, avec pour conséquence la probabilité d'une prochaine faillite/liquidation de Novopolymers.



NovoPolymers

SwiMove

Dans le portefeuille :

0,01
million EUR

Détenion du capital :

49%

SwiMove est une société à finalité sociale nouvelle, créée à l'initiative de la VUB, avec pour mission de gérer la rénovation et l'extension de la piscine de la VUB, ainsi que l'exploitation d'une école de natation, dans les infrastructures ainsi modernisées.

La nouvelle piscine a déjà été désignée par la Région de Bruxelles-Capitale comme « bâtiment exemplaire » pour l'année 2016.

(<http://www.beexemplary.brussels/laureats-piscine.php>).



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La SFPI a apporté son soutien à ce projet, à concurrence d'un peu plus d'un million EUR. Une partie de cette somme, soit 309.090 EUR, a été apportée au capital de SwiMove, afin de financer sa constitution. Le solde, soit 700.000 EUR, a été mis à la disposition de SwiMove sous la forme d'un prêt, dont le remboursement est garanti par la VUB.

Le projet SwiMove présente d'innombrables avantages sur les plans économique, social et écologique.

Les travaux planifiés de transformation devraient permettre, à terme, de doubler la capacité d'accueil de la piscine de la VUB, et d'augmenter son attractivité, palliant ainsi au manque criant de bassins à Bruxelles.

Le projet témoigne également d'une démarche environnementale marquée,

les matériaux et les techniques durables, ainsi que l'énergie renouvelable ayant été privilégiés, et favorise la création d'emploi à Bruxelles.

Enfin, l'ambition est également de prévoir un bassin d'apprentissage réservé à des cours de natation, lesquels seront dispensés par des enseignants professionnels et à des tarifs raisonnables, afin que toutes les franges de la population puissent y avoir accès.

La constitution de SwiMove est intervenue le 25 novembre 2016. La SFPI est intervenue en qualité de fondateur par un apport en numéraire de 9.090 EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

En février 2017, SwiMove a vu son capital augmenté. La SFPI a souscrit à cette augmentation de capital à concurrence de 300.000 EUR. La participation de la SFPI au capital de SwiMove s'élève aujourd'hui

à 49 %. La participation de 51 % est aux mains de la VUB.

Parallèlement, également en février 2017, le prêt de 700.000 EUR a été consenti pour une durée de 20 ans et à un taux fixe de van 1,4 %. La SFPI se voit également attribuer une contrepartie non financière en contrepartie de ce prêt, en sa qualité de « partenaire privilégié » (accès au réseau académique de la VUB et autres avantages). La VUB a apporté sa garantie à cet emprunt.

La piscine de la VUB devrait rouvrir ses portes en octobre 2017.



Open Sky Technologies Fund & Open Sky Technology Fund Belgian Investor Pool

Dans le portefeuille :

OSTF



OSTFBIP



Ce fonds d'investissement européen a été constitué en 2010 avec l'Agence spatiale européenne et vise des prises de participation dans des entreprises utilisant des technologies liées au domaine spatial ou des applications satellite dans le domaine non spatial.

La gestion de l'OSTF est assurée par la société Triangle Venture Capital Group Management (Allemagne).

124
125

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En 2010, la SFPI a pris l'engagement d'investir un montant total de 5 millions EUR dans ce fonds. Afin de s'assurer du focus du fonds sur la Belgique, un fonds d'investissement parallèle uniquement destiné à soutenir des projets liés à la Belgique, a été mis en place. C'est ainsi que la SFPI s'est engagée à hauteur de 3 millions EUR dans le capital d'Open Sky Technologies Fund et à concurrence de 2 millions EUR dans le capital d'Open Sky Technology Fund Belgian Investor Pool.

À ce jour, l'OSTF a investi dans la société iOpener, une entreprise qui a mis au point

une technologie pour l'utilisation de données complexes destinées aux joueurs en mode de compétitions ; dans la société TakWak, une entreprise qui développe des logiciels pour un appareil mobile en utilisant de manière combinée le GPS, le GSM et le PMR (talkie-walkie) ; et enfin dans la société belge SemEO, une entreprise qui développe une plateforme pour l'usage universel de la technologie d'observation de la terre.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

À ce jour, les investisseurs malais du fonds OSTF n'ont toujours pas versé les 11 millions EUR auxquels ils s'étaient engagés,

malgré les efforts répétés des gestionnaires et l'intervention des actionnaires.

À l'exception d'un coûteux arbitrage international au résultat incertain, la probabilité de recouvrer ces montants est très faible, ce qui va, au final, avoir de lourdes conséquences sur la pérennité du fonds au vu de son manque de liquidités.



4.2

Holding public

	Holding public	Pourcentage de détention du capital (%)	Nombre de parts bénéficiaires	Participation en capital ou en parts bénéficiaires (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
p. 128	Brussels Airport Company	25,00	0	160,02	139,43	299,45
p. 129	bpost	26,91	0	283,61	0,00	283,61
p. 131	BNP Paribas	0,29	0	145,44	0,00	145,44
p. 133	Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)	100,00	0	89,63	0,00	89,63
p. 134	Loterie Nationale	21,28	0	72,05	0,00	72,05
p. 135	Sopima	25,09	0	59,44	0,00	59,44
p. 136	Brussels Airlines	0,00	0	0,00	50,00	50,00
p. 137	Palais des Congrès « Square »	100,00	0	31,14	0,00	31,14
p. 139	Certi-Fed	100,00	0	25,12	0,00	25,12
p. 140	Société Belge d'Investissement International (SBI)	58,07	0	12,01	0,00	12,01
p. 141	BOZAR	32,53	0	7,50	4,00	11,50
p. 143	China-Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)	8,50	0	8,06	0,00	8,06
p. 144	Maison de la Radio Flagey	6,98	0	1,18	0,00	1,18
p. 145	CREDIBE	100,00	0	0,82	0,00	0,82
p. 146	Zephyr-Fin	100,00	0	0,36	0,00	0,36
p. 147	Fonds Starter	0,15	0	0,00	0,00	0,00
-	Fonds de l'Economie Sociale et Durable*	0,01	0	0,00	0,00	0,00
p. 136	SN Airholding	0,00	249.847	0,00	0,00	0,00
	Total			896,38	193,43	1.089,81

* voir chapitre 4.3, p. 157

Brussels Airport Company

Dans le portefeuille :

299,45 millions EUR

Détention du capital :



La SFPI détient 25 % des actions de Brussels Airport Company, les 75 % restants étant détenus par Macquarie et Ontario Teachers' Pension Plan. La SFPI a également accordé un prêt d'actionnaires d'une valeur de 139 millions EUR.

Depuis le 1er juillet 2013, The Brussels Airport Company (TBAC) a été absorbée par Brussels Airport Holding (BAH).

La nouvelle structure qui gère l'exploitation de l'aéroport national de Zaventem porte depuis le nom de Brussels Airport Company (BAC).



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le mardi 22 mars 2016, Brussels Airport a été la cible de dramatiques attentats qui ont causé des blessures souvent graves à plus de 120 personnes et coûté la vie à 16 personnes. Ces attentats ont également gravement endommagé le hall des départs de l'aéroport, ce qui a entraîné la fermeture de l'aéroport pendant 12 jours. Les activités ont redémarré dès le 3 avril 2016, après autorisation de toutes les autorités compétentes et sous leur supervision, avec des mesures de sécurité accrues. Après 2 mois, l'aéroport tournait à nouveau à sa capacité maximale. Malgré cet événement tragique, la stabilité financière de Brussels Airport Company n'a pas été impactée. Les assurances ont couvert en grande partie les dégâts au bâtiment ainsi que l'interruption d'activité.

En 2016, près de 22 millions de passagers ont fréquenté l'aéroport de Zaventem. La diminution de 1,6 million de passagers vis-à-vis de 2015 s'explique comme mentionné par les attaques terroristes.

Les activités cargo sont par contre en augmentation de 1,1 % par rapport à 2016 avec 494.637 tonnes expédiées.

En 2016, Brussels Airport Company a également dû revoir les priorités d'investissement suite aux attentats du 22 mars. Au total, les investissements se sont élevés à 106 millions EUR en 2016.

D'un point de vue financier, les revenus totaux ont augmenté de 3 % en 2016 pour atteindre 536,1 millions EUR. L'EBIT a diminué de 3,8 % en 2016 (193,1 millions EUR). Le bénéfice avant impôts a très légèrement diminué (jusqu'à 100 millions EUR)

et le résultat net s'établit à 65,3 millions EUR (70 millions en 2015).

La SFPI a perçu un dividende de 23,42 millions EUR et des intérêts pour un montant de 8,19 millions EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

L'incertitude liée au plan de survol de Bruxelles ainsi que la décision du gouvernement bruxellois d'imposer des amendes pour nuisances sonores, pourraient avoir des conséquences importantes sur le niveau d'activité à l'aéroport. Il est à espérer qu'une solution équilibrée soit trouvée et mise en œuvre rapidement.



bpost

128
129

© BPOST

bpost fournit des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri, la distribution de courriers, d'imprimés, de journaux, ainsi que de documents adressés ou non adressés. Elle fournit des services bancaires, financiers et assume des activités d'intérêt public pour le compte de l'État.

Dans le portefeuille :

283,61

millions EUR

Détenion du capital :

 **26,91%**

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Au premier semestre 2016, bpost a acquis Freight Distribution Management (spécialisée dans les services clients personnalisés dans les secteurs de l'entreposage et de la distribution de produits) en Australie ainsi que deux services de livraison, de transport et d'exécution du dernier kilomètre pour les clients au Canada et aux États-Unis (Apple Express et Matt's Express). Fin juin 2016, bpost a également lancé bringr, une plateforme collaborative innovante qui permet aux utilisateurs de smartphone de trouver un chauffeur pour l'expédition de biens.

En août 2016, bpost a acquis une participation stratégique dans Parcify qui a pour objectif de réduire le nombre de livraisons manquées de paquets grâce à une application pour smartphone.

Au début du dernier trimestre 2016, bpost a été récompensée pour ses initiatives en matière de développement durable et a uni ses forces avec celles de Belfius et de Proximus pour renforcer l'économie locale : les trois entreprises (semi-)publiques investissent ensemble dans la plateforme numérique « Citie » pour soutenir l'économie locale en Belgique et renforcer la position de notre pays sur la carte du numérique en rapprochant les commerçants, les consommateurs et les pouvoirs locaux.

Après avoir mené des négociations avec PostNL concernant une éventuelle combinaison des deux sociétés par le biais d'une offre publique amicale par bpost sur toutes les actions de PostNL, bpost a confirmé le 29 mai 2016 qu'il n'y avait pas d'accord.

Le 30 novembre 2016, bpost a envoyé alors une proposition finale et améliorée à PostNL. Le 7 décembre 2016, PostNL a également rejeté cette proposition et bpost a décidé de ne pas poursuivre le rapprochement entre les deux entreprises.

Par contre, en fin d'année, bpost et DHL Parcel ont entamé une coopération non exclusive dans la livraison de paquets B2C au niveau paneuropéen. Sur la base de cette coopération non exclusive, les deux parties pourront améliorer leur offre sur le marché croissant B2C e-commerce tant en Belgique qu'à travers l'Europe.

La participation de la SFPI dans bpost s'élève à 53.812.449 actions, soit 26,9 % du capital de la société. Au total, en 2016, la SFPI a perçu 69,96 millions EUR de dividendes, ce qui fait de bpost une des participations les plus rentables de tout son portefeuille.

Pour toute l'année 2016, le bénéfice net de bpost SA (BGAAP) a atteint 308,7 millions EUR, donnant lieu à la proposition d'un dividende total de 1,31 EUR brut par action, signe que la SFPI pourra à nouveau compter en 2017 sur un revenu substantiel via bpost.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Après une année 2016 positive, bpost fera face aux défis suivants en 2017 :

- La réduction (déjà entamée) des volumes de courrier domestique (décroissance prévue de 5 à 6 %) couplée à l'interdiction d'augmenter le prix du timbre, se traduisant par une réduction des revenus liés à cette activité.

- L'augmentation des coûts, en particulier de transport (en proportion de la croissance de l'activité Parcels à l'étranger) mais également des salaires liés à leur indexation prévue en juillet 2017.

En septembre 2016, la direction de bpost et les partenaires sociaux ont approuvé une nouvelle convention collective de travail pour la période 2016-2017. Comme pour la précédente convention collective de travail, des accords ont été conclus concernant le paiement éventuel d'un bonus non récurrent lié aux résultats de 2017. Une série de mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat ont également été convenues.

Le 12 décembre 2016, bpost et DynaGroup ont uni leurs forces et combiné leur expertise logistique. DynaGroup propose une large gamme de services et de logiciels logistiques au sein du Benelux. Le but de l'acquisition est de renforcer le département parcel de bpost avec un nouveau savoir-faire logistique complémentaire.

Etant donné que bpost a obtenu le contrôle sur DynaGroup en janvier 2017, il sera inclus dans les chiffres consolidés de bpost à partir de 2017.

Enfin, le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de 2012 de l'Autorité belge de la Concurrence concernant la politique tarifaire de bpost. bpost pourrait recouvrer l'amende de 37,4 millions EUR payée en 2013, mais l'Autorité belge de la Concurrence peut toujours faire appel du jugement devant la Cour de cassation. Ceci reste donc également un point d'attention pour bpost.



BNP Paribas

BNP Paribas (BNPP), leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la France, la Belgique, l'Italie et le Luxembourg. Il est présent dans 74 pays et compte près de 192.000 collaborateurs, dont plus de 146.000 en Europe.



© SHUTTERSTOCK.COM

HOLDING PUBLIC

Dans le portefeuille :

145,44
millions EUR

Détection du capital :



MISSION DÉLÉGUÉE

Dans le portefeuille :

7.081,23
millions EUR

Détection du capital :



130

131

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

BNPP a réalisé un résultat en hausse et une solide génération de capital en 2016. Le Groupe met activement en œuvre le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis et poursuit le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité. Il a enregistré à ce titre une provision exceptionnelle complémentaire

de 100 millions EUR pour industrialiser les dispositifs mis en place.

BNPP réalise un résultat net de 7.712 millions EUR en 2016, en hausse de plus de 15 % par rapport à celui de 2015. Hors éléments exceptionnels, le résultat net de BNPP s'élève à 7.802 millions EUR, en hausse de 6,3 % par rapport à 2015.

L'actif net comptable par action, également en hausse par rapport à 2014, s'élève

à 73,9 EUR par action, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,2 % depuis le 31 décembre 2008.

Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) s'élève à 123 % fin décembre 2016. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 305 milliards EUR (266 milliards EUR au 31 décembre 2015), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

Le ratio « common equity Tier1 de Bâle 3 », tenant compte de l'ensemble des règles de la dernière directive (« Bâle 3 plein », qui n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2019), s'élève à 11,5 % au 31 décembre 2016.

En 2013, la SFPI a pu racheter l'option d'achat qui avait été accordée en 2009 par l'État belge aux actionnaires d'Ageas sur les actions BNPP de l'État belge à un prix de 144 millions EUR. En échange, la SFPI a reçu 3.617.753 actions BNPP et 1 % de fee. Celles-ci sont depuis lors reprises dans le bilan de la SFPI et ne sont plus détenues en mission déléguée.

En tant que mission déléguée, la SFPI détient au 31 décembre 2016 environ 10 % du capital de BNPP, de manière autonome environ 0,3 %, donc au total la SFPI/l'État belge est encore le principal actionnaire du groupe avec 10 % des parts.

Le Conseil d'administration de BNPP a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 de verser un dividende de 2,31 EUR par action.

Ainsi, la SFPI, qui détenait 127.747.434 actions BNP Paribas, dont 3.617.753 en compte propre donc, a reçu un montant

de 295.096.572,5 EUR fin mai 2016, au titre de dividende pour l'année 2015, dont elle a versé 286.739.563 EUR à l'État belge. Le solde est entré dans le résultat de la SFPI.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

La bonne performance du groupe BNPP cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016, mais il subsiste quelques points d'attention.

- L'environnement de taux bas et les évolutions réglementaires mettent sous pression les résultats sur les marchés domestiques. L'efficacité opérationnelle sera améliorée en poursuivant activement l'adaptation des réseaux d'agences, en transformant le modèle opérationnel et en accélérant la digitalisation (réduction de 3 points du coefficient d'exploitation d'ici 2020).
- Les frais de gestion enregistrent l'impact des nouvelles taxes et réglementations qui s'accroissent de 1,3 milliard EUR entre 2013 et 2016 pour BNPP. Les contraintes réglementaires anticipées d'ici 2020 continuent à s'accroître dans le référentiel actuel de Bâle III.

International Financial Services renforcera ses positions en accélérant le développement (objectif de croissance moyenne des revenus de plus de 5 % d'ici 2020) et améliorera l'efficacité opérationnelle notamment au travers de l'accélération de la transformation digitale et de la rationalisation des processus.

Enfin, les activités de banque d'affaires viseront une réduction des coûts (réduction de 8 points du coefficient d'exploitation d'ici 2020) ainsi qu'une accélération de la transformation opérationnelle et digitale tout en développant des activités génératrices de commissions.

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2017 la distribution d'un dividende de 2,7 EUR par action, soit une croissance de plus de 15 % par rapport à celui qui fut distribué en 2016.

Entretiens, la SFPI, par le biais d'une vente à terme au printemps 2017, a également liquidé une partie de la participation (environ 2,5 % de BNPP) et ce, à un prix, après dividendes, de 62,4 EUR/action, ce qui correspond à environs 2 milliards EUR.



BNP PARIBAS

Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)



Dans le portefeuille :

89,63

millions EUR

Détention du capital :

100%

Depuis mars 2009, le Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF) est une filiale à 100 % de la SFPI qui a pour vocation la gestion et la valorisation des terrains sis auparavant dans le giron de la SNCB, ainsi que d'autres activités commerciales liées au développement, à l'achat et à la vente de biens immobiliers.

Elle a réorienté en 2016 sa stratégie d'investissement dans des fonds immobiliers à vocation sociale.

132
133

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le total bilantaire se réduit légèrement en raison d'une perte reportée de l'exercice 2016 de l'ordre de 171.000 EUR. Cette perte est liée à un faible rendement des actifs (cash), corrigé en partie par une réduction des coûts d'exploitation.

Les transactions portant sur les avoirs immobiliers encore à réaliser ne porteront leurs fruits qu'en 2017 ou plus tard, notamment pour les parcelles sises à Hannut et Braine-le-Comte et sans doute à Ypres. D'autres actions ont été menées tantôt avec les autorités locales/régionales

concernées afin de donner une affectation intéressante aux parcelles : Essen – Bierset – Hornu ou Tirlemont, tantôt en rappelant la SNCB à ses engagements par rapport au terrain Schaerbeek Formation.

Pour ce qui concerne les investissements dans des fonds ou aux côtés de co-investisseurs, le FIF a complété sa souscription dans le Fonds Inclusio à concurrence de 3,8 millions EUR en 2016 et dans un programme de service-flats à Anvers, à concurrence de 9,9 millions EUR. Le FIF poursuit, notamment avec BNP Paribas, ses investissements dans des portefeuilles d'actifs immobiliers.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- L'évolution de son résultat, notamment du fait du tassement de ses revenus financiers (la faiblesse des taux d'intérêt persistant) ;
- L'impact sur son bilan des coûts associés à ses investissements dans les fonds et projets immobiliers dont les résultats positifs ne devraient être recueillis que dans une perspective plus lointaine.



Loterie Nationale

Dans le portefeuille :

72,05
millions EUR

Détention du capital :



La Loterie Nationale est une SA de droit public dans laquelle la SFPI détient une participation de 21,28 %. En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale est investie de deux missions essentielles :

- La protection des consommateurs, et en particulier des mineurs d'âge, notamment par la canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- Le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement utiles.



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Activités commerciales

En 2016, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1.183.367.557 EUR, soit légèrement mieux qu'en 2015. La stabilité de ce résultat est à attribuer à la bonne tenue de l'Euromillions et du renouvellement de la famille des billets à gratter.

L'autre point de satisfaction sera la croissance des points physiques de vente dans un marché qui voit le réseau habituel s'effriter, la collaboration avec les bureaux de poste aboutit à une augmentation de 761 points de vente en 2016. Les ventes en ligne sont également en hausse, et le canal « mobile » cristallise 27 % de celles-ci.

Le bénéfice à affecter est donc de 18,5 millions EUR.

Ces résultats ont permis à la Loterie Nationale de s'acquitter de toutes ses

obligations financières vis-à-vis de son actionnaire de référence (soit versement de 321 millions EUR au titre de subsides et de rente) et de présenter un ratio de solvabilité en hausse à 43 % fin 2016.

Situation financière

La perte à reporter qui existait fin 2015 a été absorbée du fait du résultat 2016, et le bilan présente donc un bénéfice reporté de 3,3 millions EUR. La Loterie versera un dividende de 10 millions EUR au profit de ces actionnaires, soit 2 millions EUR au profit de la SFPI.

La Loterie Nationale dispose de fonds propres à concurrence de 212.917.508 EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Bien que la Loterie Nationale ne soit pas affectée dans sa situation de liquidité, il conviendra pour le management et l'actionnaire de référence, vu que les défis

auxquels la Loterie est confrontée demeurent, de rester attentif à :

- La situation concurrentielle de la Loterie par rapport, par exemple, à son assujettissement aux règles relatives aux marchés publics, à sa capacité de créer des filiales ;
- La soutenabilité de son business par rapport aux investissements informatiques que celui-ci exige ;
- L'appel constant, tant au niveau européen que national, en faveur d'une libéralisation du marché des loteries et jeux de hasard ;
- Le montant de la rente de monopole à servir à l'État ;
- La stagnation nominale de son chiffre d'affaires dans un marché du jeu toujours plus vaste > difficulté à maintenir sa part de marché.



Sopima



Dans le portefeuille :

59,44
millions EUR

Détention du capital :

 **25,09%**

La Sopima a pour objet social toutes les opérations immobilières. Elle gère des immeubles administratifs dont elle est propriétaire et qui sont destinés à la location. Elle réalise des rénovations généralement lourdes d'immeubles de bureaux.

Son capital est représenté par 1.694 actions, dont 1.267 sont détenues par l'État fédéral, 2 par la Régie des Bâtiments, et le solde, soit 425 actions, par la SFPI, soit 25,09 % du capital.

134

135

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La Sopima a clôturé ses comptes en décembre 2016 par un bénéfice de 2,20 millions EUR pour un total bilantaire de 247,08 millions EUR. Le bénéfice à affecter s'établit à 118,15 millions EUR et l'AG s'est prononcée en faveur d'un dividende de 10 millions EUR. Le bénéfice à reporter après répartition s'élève donc à 108 millions EUR.

On retiendra au titre d'éléments marquants de l'exercice écoulé :

- vente de l'immeuble sis au 1-3 rue Picard à Bruxelles en mars 2016 au profit de la société Extensa Group, opération qui a

généralisé une plus-value comptable pour la Sopima ;

- Déménagement, comme prévu, du siège opérationnel de la Sopima, au 42 rue de la Loi (Bâtiments CREDIBE, filiale à 100 % de la SFPI) ;
- Accueil à mi-temps d'une employée de la Sopima à la SFPI ;
- Poursuite du processus de liquidation des activités de la Sopima moyennant la technique dite de la fusion simplifiée, aux termes de laquelle la SFPI se verra apporter les parts détenues par l'État dans la Sopima ;
- La languette de parcelle subsistante située Gouverneur Verwilghensingel à Hasselt a été transférée au propriétaire de la parcelle initiale, c'est-à-dire la

société AXA, au travers d'un acte rectificatif de mesurage de la parcelle (correction d'une erreur de mesurage des services de voirie).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Finalisation du processus de fusion par absorption par la SFPI ;
- Réaffectation au sein de la SFPI des sommes récupérées à cette occasion vers des projets de financement immobilier.



SN Airholding / Brussels Airlines



SN AIRHOLDING

Nombre de parts bénéficiaires :

249.847

BRUSSELS AIRLINES

Dans le portefeuille :

50,00

millions EUR

Suite à la faillite de la Sabena en 2001, des investisseurs privés réunis au sein d'un holding, SN Airholding, ont trouvé les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne, aujourd'hui Brussels Airlines. En 2009, Lufthansa a acquis 45 % des actions de SN Airholding.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Partie prenante de SN Airholding via la conversion partielle d'un prêt participatif (2002), la SFPI participe depuis 2012 à la réalisation du plan de réduction des coûts par tous les intervenants : la partie de la dette qui avait déjà fait l'objet d'une diminution de valeur par le passé a été abandonnée, une autre partie de la dette a été convertie en parts bénéficiaires, le solde de la dette a été rééchelonné.

Le solde du prêt accordé à SN Airholding (50 millions EUR) a été transféré à sa filiale, Brussels Airlines.

La fermeture de l'aéroport de Bruxelles suite aux attaques terroristes du 22 mars

2016 pendant 12 jours consécutifs, la longue période nécessaire pour rétablir le fonctionnement et l'attrait de l'aéroport, ainsi que les modifications apportées à l'aéroport pour tenir compte des nouvelles mesures de sécurité, ont eu un impact important aussi bien sur le plan humain qu'opérationnel, commercial et financier.

Malgré ces événements, Brussels Airlines a réussi à poursuivre sa croissance en 2016 (+3,1 % de passagers en plus par rapport à 2015), ainsi que d'atteindre un bénéfice de 15 millions EUR.

Fin 2016, Lufthansa a décidé d'exercer son option d'achat pour acheter les 55 % restants des parts sociales de SN Airholding qu'elle ne détenait pas encore. Le partenariat industriel et financier avec Lufthansa

permettra à Brussels Airlines de poursuivre sa croissance et de se renforcer grâce à l'expertise et aux économies d'échelle du groupe Lufthansa.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Toutes les actions de SN Airholding ayant été acquises par la Lufthansa le 9 janvier 2017, la SFPI ne détient plus qu'une créance de 50 millions EUR envers Brussels Airlines, dont les modalités ainsi qu'une garantie du groupe Lufthansa devront être finalisées cette année.

Il sera fait en sorte que la croissance de Brussels Airlines puisse se concrétiser selon les plans de Lufthansa.



Palais des Congrès « Square »



© A2RC ARCHITECTS - B. STRUELENS

136
137

La société anonyme « Palais des Congrès – Square », détenue à 100 % par la SFPI a pour objet :

- L'organisation de réunions, de congrès, d'expositions, de bourses, d'événements et de toutes autres activités similaires ;
- L'exploitation et la gestion industrielle, financière et commerciale de ses biens, la mise à disposition d'infrastructure, de services et de personnel à des organisateurs tiers d'activités semblables, la livraison de tous produits et services liés à ces activités ou pouvant promouvoir celles-ci ;
- La transformation, la rénovation et l'organisation des bâtiments où se localisent ses services.

Dans les faits, la société centralise ses activités dans le bâtiment sis au Mont des Arts, dont l'exploitation a été concédée à la SA GL Events Brussels. La SA Palais des Congrès gère pour sa part la mise à disposition de locaux à des fins commerciales, ainsi que sa trésorerie.

Dans le portefeuille :

31,14
millions EUR

Détention du capital :

100%



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

En ce qui concerne les résultats d'exploitation, le chiffre d'affaires de la société d'exploitation GL Events Brussels est resté stable et n'a pas connu la croissance espérée, principalement en raison des attentats de mars 2016. La redevance pour la concession à verser au Palais des Congrès se maintient donc à 1,8 million EUR. En prenant en compte les autres produits, les revenus totaux du Palais des Congrès s'élèvent à 2,7 millions EUR, en baisse de 265.000 EUR par rapport à 2015.

La gestion immobilière du Palais des Congrès, à l'instar de 2015, n'a pas connu de travaux importants sur l'année 2016.

Le résultat financier s'inscrit en légère hausse, uniquement grâce à la réalisation de quelques plus-values qui ont pu être réalisées par la vente d'obligations en portefeuille, au détriment toutefois de revenus d'intérêt futurs. Les revenus financiers hors plus-values subissent toujours l'impact défavorable des dispo-

sitions prises par le législateur sur la consolidation budgétaire des actifs de l'État et de l'obligation de placer les excédents de trésorerie auprès de bpost et dans des titres représentatifs de la dette publique, ce qui, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, impacte négativement le rendement de la trésorerie fortement excédentaire.

Le Palais des Congrès présente un compte de résultats qui se clôture sur une perte de 3,37 millions EUR. Conformément aux dispositions des statuts, la SFPI sera donc sollicitée en 2017, comme elle l'a été en décembre 2016, pour libérer une nouvelle tranche du capital qu'elle a souscrit.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Évolution de l'activité commerciale de GL Events, qui souffre des nombreuses annulations d'événements suite aux attentats terroristes qui ont frappé la capitale le 22 mars 2016. Les niveaux d'activités planifiés ne seront donc probablement pas atteints. L'exploitant a informé le Palais des Congrès de cette

situation, ainsi que d'autres éléments externes indépendants qui impactent également la progression planifiée de ses activités ;

- Palais des Congrès SA est confronté depuis 2013 au paiement du précompte immobilier et de la taxe régionale sur les immeubles non résidentiels, charges qui n'étaient pas anticipées dans le plan financier initial ;
- Dans un contexte de taux d'intérêt bas depuis quelques années, combiné à l'obligation de centraliser les liquidités disponibles auprès de bpost banque, la gestion de trésorerie excédentaire ne peut se faire comme planifié et le rendement sur la période n'atteindra probablement pas les niveaux escomptés dans le plan financier ;
- Des travaux d'étanchéité de la toiture sont prévus en 2017.

En raison d'une série d'éléments externes tel que repris ci-dessus, et dont certains ont un effet récurrent, le plan financier sous-jacent au financement initial du projet est mis à mal. Une solution de refinancement à terme du projet devra probablement être envisagée.

Certi-Fed

Certi-Fed a été constituée le 14 juin 2007 dans le cadre de la reconfiguration des structures de The Brussels Airport Company (TBAC) et de la création de Brussels Airport Holding (BAH). L'entreprise avait pour objectif principal l'émission de certificats avec comme valeurs sous-jacentes les actions de la compagnie TBAC détenues par la SFPI. La fusion par absorption de TBAC par BAH en 2013, devenue ensuite Brussels Airport Company (BAC), a entraîné l'annulation des certificats émis par Certi-Fed.

En novembre 2012, son objet social a été modifié de manière à ce que Certi-Fed, entre autres, puisse acquérir quelques-unes des actions Belfius. 5.000 actions Belfius ont ainsi été transférées par la SFPI à Certi-Fed, en exécution d'un contrat avec le gouvernement.

Suite à une augmentation de capital de 25 millions EUR en juin 2015, Certi-Fed développe dorénavant de nouvelles activités de cofinancement d'entreprises belges à l'international en étroite collaboration avec la Société Belge d'Investissement International (SBI-BMI), filiale à 58 % de la SFPI.



Dans le portefeuille :

25,12
millions EUR

Détention du capital :

100%

138
139

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Au vu des montants déjà investis en 2015, la SFPI a libéré en 2016 les derniers 15 millions EUR de capital non appelé. Forte de ces 15 millions EUR supplémentaires, Certi-fed a poursuivi ses activités de cofinancement d'entreprises belges à l'international en collaboration avec la SBI-BMI. En 2016, Certi-fed a octroyé des prêts et des prêts complémentaires aux sociétés

Ecophos SA, LVD Company SA, Manuchar Group et Somin. En 2017 la société Desleeclama a de son côté remboursé son prêt anticipativement.

Au total, Certi-fed a déjà investi plus de 12 millions EUR depuis la recapitalisation.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan s'élevait à 25,42 millions EUR, contre 10,12 millions EUR fin 2015. Certi-fed termine l'année 2016 avec un bénéfice de 265.727 EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Certi-fed a déjà approuvé un dossier d'investissement dans la société BIA et poursuivra activement sa collaboration avec la SBI-BMI.

Certi Fed

Société Belge d'Investissement International (SBI)

La SFPI détient 58,07 % des actions de la Société Belge d'investissement International (SBI) dont la mission est de cofinancer à moyen et à long termes les investissements à l'étranger d'entreprises belges.

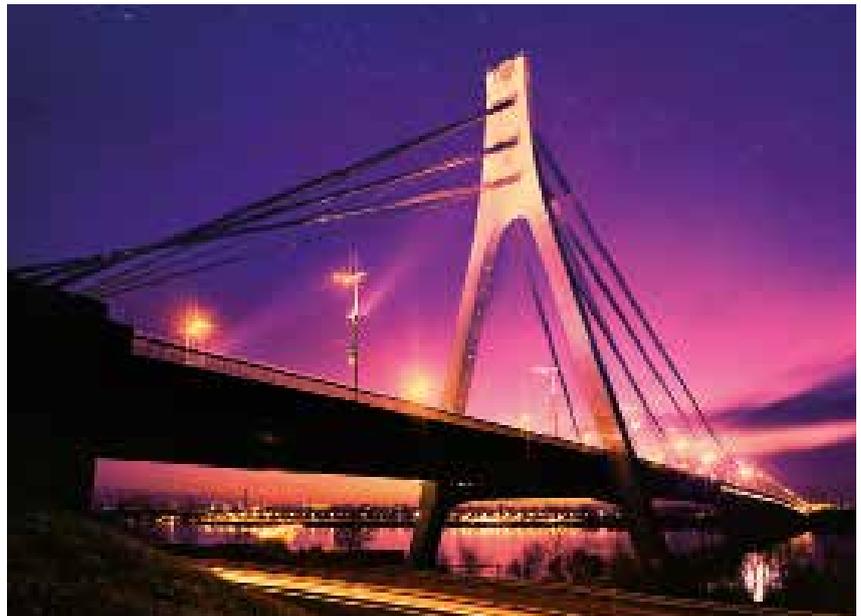
Dans le portefeuille :

12,01

millions EUR

Détention du capital :

 58,07%



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

À la fin de l'exercice comptable 2016, le portefeuille global de la SBI comptait 24 projets pour un montant total de 30,4 millions EUR, principalement investis sous forme de capital à risque ou de quasi-capital dans les pays émergents.

5 projets, représentant un investissement total de 10,7 millions EUR, ont fait l'objet d'une analyse approfondie et reçu une approbation définitive en 2016.

Depuis l'année 2015, Certi-Fed, filiale à 100 % de la SFPI (voir dans ce rapport), a

renforcé la force de frappe financière de la SBI avec un mécanisme de cofinancement qui permet depuis lors à la SBI d'envisager des investissements dans des projets de plus grande taille, mais également de limiter les investissements dans des projets plus risqués. Via ce mécanisme, des investissements dans les sociétés Desleeclama, Ecophos, Galactic, Waterleau, Manuchar et LVD ont d'ores et déjà été finalisés.

Suite à différentes mesures pour réduire ses coûts et au mécanisme de cofinancement via Certi-Fed, la SBI renoue avec les bénéfices en 2016 et clôture l'exercice comptable sur un résultat positif de

782.010 EUR (par rapport à une perte de 593.165 EUR en 2015).

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

La SBI continuera activement sa politique d'investissement en 2017, un premier investissement dans la société BIA ayant déjà été décidé.



BOZAR

La société anonyme de droit public à finalité sociale Palais des Beaux-Arts a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2002. Le Palais des Beaux-Arts est devenu une institution culturelle à part entière produisant ou coproduisant une grande partie des événements organisés en son sein. Le Palais a également conservé son rôle d'accueil en permettant à des partenaires d'organiser leurs activités (Orchestre National de Belgique, Orchestre de la Monnaie, Cinémathèque, Concours Reine Elisabeth, Europalia, etc.). Le lancement de la nouvelle structure du PBA a été accompagné par la mise en place d'un plan de rénovation du bâtiment Horta du Palais des Beaux-Arts, toujours en cours d'exécution.

Dans le portefeuille :

11,50
millions EUR

Détention du capital :



140
141

© YANNICK SAS

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Durant l'année 2016, les principaux objectifs fixés lors de la refondation de l'institution ont été réalisés, grâce notamment à une image modernisée matérialisée par la marque BOZAR, à l'augmentation importante du nombre d'activités couplée à la forte hausse de la fréquentation, ainsi qu'à une situation financière satisfaisante.

Le nombre d'activités publiques en 2016 était de 5.951 (une augmentation de 8,5 % par rapport à 2015). Par activités 'publiques', il faut comprendre les événements avec du public (et donc avec du personnel d'accueil) organisés par le Palais des Beaux-Arts (4.963) et par des tiers (988, en croissance de plus de 10 % par rapport à 2015) : des concerts, des représentations de danse, de théâtre et de cinéma, des conférences, des performances, des ateliers, des colloques, des séances académiques, des

réceptions, des vernissages, des nocturnes, des drinks et des buffets dînatoires. Si on ajoute les activités non publiques, le total est 14.818. Ces activités « back office » comprennent : les répétitions, les montages, les démontages, les visites techniques, le back office traiteur, l'infrastructure et les travaux d'entretien.

Outre les départements musique, expositions, cinéma et danse, théâtre, littérature, AGORA est depuis 2014 une cellule à part

entière au sein de BOZAR. Ce département a créé une plateforme culturelle européenne qui s'articule autour de débats, discussions et réflexions sur des questions au croisement entre l'art et le vivre ensemble. Agora a organisé une bonne trentaine d'événements et a jalonné l'année 2016 en abordant par les biais les plus divers et avec la participation d'éminents intervenants – les confrontant parfois avec des publics scolaires ou universitaires - des thématiques européennes cruciales, le rôle des artistes dans le devenir et l'avenir de l'Europe, des questions sociétales liées à l'urbanisme, les liens de l'art et de la science, l'avenir des réseaux à l'ère du numérique, le big data, la solidarité, la diversité, les enjeux de la démocratie.

En 2016, fort de sa mission européenne, le Policy Department de Bozar a consacré une attention particulière sur le plan diplomatico-culturel aux pays européens qui détenaient ou préparaient la présidence européenne du Conseil de l'UE. En dehors de l'Europe, ce département développe des contacts diplomatiques, politiques et culturels avec la Chine, le Japon, les États-Unis et l'Iran, le Caucase du sud et la Russie, l'Amérique latine et les pays de la Méditerranée et de l'Afrique.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du programme de rénovation/restauration du Palais des Beaux-Arts. La restauration des portes et la rénovation des dégagements de la grande salle de concerts Henry Le Bœuf en vue d'une meilleure insonorisation de la salle, ont duré au total presque trois ans pour s'achever en 2016, sans annuler un seul concert ou événement.

Un établissement horeca, le Bozar Café, a été installé dans les anciens espaces commerciaux de la rue Ravenstein et co-

financé par la SFPI, Beliris et la Régie des Bâtiments. Pour la restauration des éléments de façade, le Palais des Beaux-Arts bénéficie d'une intervention financière de la Régie des Bâtiments. Simultanément aux travaux du Bozar Café, l'aménagement d'un nouveau box-office à l'entrée de la Galerie Ravenstein a été finalisé. Outre l'aménagement du nouveau box-office, le Palais des Beaux-Arts s'équipe simultanément d'un nouveau logiciel de billetterie intégré acquis conjointement par le Palais des Beaux-Arts, La Monnaie et l'Orchestre National de Belgique.

D'autres projets importants ont été menés à bien : le réaménagement de la control room, le réaménagement de la zone de livraison du Palais des Beaux-Arts et l'aménagement d'un local de dispatching en vue de l'amélioration de la sécurité dans la zone de livraison. Notons enfin que les travaux de rénovation de l'orgue de la salle Henry Le Bœuf se sont poursuivis avec le soulagement de ne plus avoir connu d'incidents majeurs.

Le contrat de gestion passé entre l'État belge, actionnaire de référence, et l'entreprise publique, qui se terminait le 31 décembre 2013, a été prolongé en 2014. Un nouveau contrat de gestion a été négocié en 2016 avec la Tutelle et sera en vigueur jusqu'en 2019. Il s'assurera notamment du suivi de la collaboration entre le PBA, La Monnaie et l'ONB.

Enfin, un protocole d'accord a été conclu avec les représentants des travailleurs sur une nouvelle politique salariale.

Le capital social du PBA est de 28 millions EUR, représenté par 25.939 actions, dont 17.500 appartenant à l'État fédéral, soit 67 % des parts, et 8.439 à la SFPI, soit 33 % des parts.

Le total du bilan s'élève à 52.068.223,68 EUR et les comptes 2016 se clôturent par une perte de 7.214,48 EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Parmi les nombreux autres projets actuellement à l'étude, nous mentionnons : la rénovation d'un immeuble dans la rue Baron Horta, la restauration du Salon Royal, l'éclairage de scène de la salle de concerts Henry Le Bœuf, la rénovation des toitures plates et la rénovation de la Salle M et du Studio, la restauration de l'aile côté rue Ravenstein, c'est-à-dire tous les salles situées au-dessus du Bozar Café Victor et les puits de lumière.

Parmi les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, celui relatif à la continuité des subventions allouées par les autorités publiques est un des plus importants. D'autres éléments constituent également un facteur de risque significatif, notamment les incertitudes liées à la fréquentation du public, en particulier pour les grandes expositions et les concerts de prestige et de qualité internationale, non subventionnés.

L'impact des attentats du 22 mars 2016 a été non négligeable sur ce plan en 2016 et pourrait malheureusement se poursuivre dans le futur.

The logo for BOZAR, consisting of the word "BOZAR" in a bold, black, sans-serif font. The letters are stacked vertically, with "BO" on top and "ZAR" below it.

China-Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)

CBDEIF a été créé fin 2004 avec un capital d'un peu moins d'1 milliard RMB, soit l'équivalent de 100 millions EUR. La SFPI y participe à hauteur de 8,5 %.

En 2013, le capital a été doublé sur fonds propres à 2 milliards RMB, soit l'équivalent de 260 millions EUR (compte tenu de l'évolution du taux de change). La durée de vie du fonds a été prolongée jusqu'en 2024.

Fin 2016, le fonds avait investi dans 67 entreprises à concurrence de 2.405 milliards RMB.

Dans le portefeuille :

8,06

millions EUR

Détention du capital :



142

143

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Fin 2016, un total de 27 investissements ont été liquidés, avec un cash back de 6,31 milliards RMB sur un investissement initial de 930,7 millions RMB, soit un facteur de multiplication de 6,77 (hors dividendes des sociétés ayant fait l'objet d'investissements).

Fin 2016, 2,2 milliards RMB au total ont été versés en dividendes aux actionnaires (y compris le dividende de 2016, à verser au premier trimestre de 2017).

Après déduction de la taxe de 10 %, la SFPI a perçu un dividende net cumulé d'environ 168 millions RMB sur son investissement initial de 8,5 millions EUR, soit une contre-valeur de 22,75 millions EUR.

Sa part du fonds représente une valeur brute résiduelle d'environ 60-80 mil-

lions EUR (estimation prudente, valeur dépendant des futures plus/moins-values et du taux de change EUR-RMB).

Sur trois cycles d'apport de capital, le fonds a investi dans trois projets liés à la Belgique : Weihai Golden Star, actuellement particulièrement actif dans le développement de ses activités sur le marché européen, Suzhou Eden SIP, qui se trouve dans un difficile processus de reprise dans lequel le CBDEIF s'est engagé à conserver 20 % des actions moyennant un investissement supplémentaire, et Nanjing Raycham Laser Group, une société d'impression 3D entretenant des liens étroits avec la société belge Materialise.

L'investissement total dans les trois projets liés à la Belgique s'élève à 127,2 millions RMB ou 17,2 millions EUR, soit plus du double par rapport à l'apport en capital initial de 8,5 millions EUR consenti par la SFPI.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

La participation à plusieurs missions économiques internationales a permis de réaliser un « sourcing » intensif de projets belges potentiels supplémentaires. Plusieurs entreprises belges font actuellement l'objet d'un suivi actif.

Le fonds continue sur son élan, faisant partie des fonds PE les plus performants de Chine. Il a à plusieurs reprises été honoré du titre de « Best investment fund of China » par Forbes China.



Maison de la Radio Flagey



Dans le portefeuille :

1,18
million EUR

Détenition du capital :

6,98%

Constituée le 30 juin 1998, la société anonyme Maison de la Radio Flagey devint propriétaire de l'ancien bâtiment de l'Institut National de Radiodiffusion (INR), patrimoine architectural exceptionnel.

L'ASBL Flagey a la volonté de redonner au bâtiment le prestige qui était le sien du temps de la radio- et télédiffusion, à savoir celui d'un centre communautaire, de rayonnement international, intégralement voué à la musique et à l'image. Par les qualités acoustiques exceptionnelles de ses salles et par sa programmation, Flagey doit être un des protagonistes essentiels du paysage culturel de Bruxelles et de la Belgique.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La Maison de la Radio Flagey a enregistré en 2016 un bénéfice de 99.255,34 EUR et ce, compte tenu d'amortissements à concurrence de 1.254.323 EUR (ayant essentiellement trait au bâtiment).

En ce qui concerne l'activité immobilière, le chômage locatif s'est élevé à 11,3 % des surfaces de bureau en 2016. Les coûts opérationnels ont légèrement augmenté pour s'établir à 2.562.961 EUR, suite à une augmentation des charges d'amortissements et des charges salariales.

Les coûts financiers ont par contre diminué de presque 100.000 EUR grâce à la chute des taux d'intérêts et aux efforts de restructuration des crédits de la Maison de la Radio Flagey. Ses dettes ont en effet diminué pour s'établir à 7.533.677 EUR,

principalement grâce au remboursement (550.000 EUR) et à l'amortissement de sa dette à long terme qui s'établit fin 2016 à environ 10 millions EUR, à mettre en perspective avec des fonds propres de 16,3 millions EUR.

Fin 2016, la SFPI détient toujours 6.000 actions, représentatives de 6,98 % du capital.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Dans le courant 2017, s'est amorcé un processus de changement d'actionariat de la Maison de la Radio Flagey SA auquel la SFPI a pris part en collaboration avec les sociétés régionales d'investissement PMV et la SRIB.

Ce processus parvient à présent à son terme : le nombre d'actionnaires s'est for-

tement réduit et le capital est aujourd'hui réparti essentiellement entre deux groupes d'actionnaires : les familles Moortgat et Bonnet, d'une part, et les sociétés d'investissement fédérales (SFPI) et régionales de Bruxelles (SRIB) et de Flandre (PMV), d'autre part.

Cette modification de l'actionariat devrait permettre à la Maison de la Radio Flagey de disposer d'une base stable pour redonner un nouvel élan à sa gestion en inscrivant sa relation avec l'ASBL Flagey dans le long terme et en repositionnant son offre immobilière sur le coworking.

flagey

CREDIBE



Dans le portefeuille :

0,82
million EUR

Détention du capital :

100%

CREDIBE gère diverses activités et actifs, notamment un portefeuille de créances chirographaires, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, une participation dans Stater Belgium SA, quelques dettes à court terme et certains risques (contentieux et litiges divers) ainsi que l'immeuble qui abrite le siège social (rue de la Loi, Bruxelles).

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

CREDIBE détient toujours un important portefeuille de créances chirographaires. Ce portefeuille, ainsi que les revenus générés par celui-ci, sont conformes aux prévisions. La gestion liée à la récupération de ces dossiers est confiée à STATER Belgium. L'acquisition en 2014 du portefeuille Royal Bank of Scotland constitué de créances à charge d'anciens clients CREDIBE (OCCH), reste satisfaisante.

Pour le surplus, les activités relatives à la gestion des différents litiges et actions en justice concernant les dossiers du passé ainsi que la gestion des documents et dossiers archivés, se réduisent progressivement depuis de nombreuses années.

Enfin, bien que le marché locatif de bureaux soit difficile à Bruxelles, le dernier

bâtiment en patrimoine, sis rue de la Loi (Bruxelles), récemment rénové, a connu courant 2016 un taux d'occupation stable de 90 %.

En 2016, le nombre d'équivalents temps plein est resté stable à 2 unités.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2016 s'élève, après impôts, à 2.820,91 EUR provenant essentiellement des recettes nettes du portefeuille créances chirographaires et des revenus locatifs. Ce résultat bénéficie également des utilisations et reprises sur provisions constituées antérieurement (mainlevées) mais est aussi impacté par des amortissements immobiliers relatifs au bâtiment rénové de la rue de la Loi et par une nouvelle provision constituée pour la poursuite de la gestion des archives. Les produits exceptionnels sont quant à eux constitués principalement des reprises et utilisations de provi-

sions pour risques et charges exceptionnels et des coûts inhérents aux litiges judiciaires en cours.

Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève, après impôts, à 264.791,20 EUR.

La SFPI a perçu en 2016 un dividende d'1 million EUR et va pouvoir compter, en principe, en tant qu'actionnaire à 100 % en 2017, sur un dividende équivalent.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

CREDIBE poursuivra en 2017 une politique tant de gestion progressive et prudente des activités que de réalisation, à leurs valeurs optimales, des actifs résiduels.

La SFPI examinera comment Credibe pourra être intégré dans l'exercice de rationalisation de son portefeuille.

144
145

Zephyr-Fin

L'activité historique de Zephyr-Fin était la gestion de la participation de 16,5 % des actions de la Sabena en faillite depuis 2001. La société n'est depuis lors plus en activité.

Dans le portefeuille :

0,36
million EUR

Détention du capital :

100%



ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Zephyr-Fin reste partie aux actions intentées avec l'État belge et la SFPI contre SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III. Nous vous renvoyons

au chapitre « gestion des risques » du présent rapport. La perte de l'exercice de la société de 16.345 EUR résulte essentiellement de la prise en charge par la société des honoraires d'avocats et des frais de procédure relatifs au procès Sabena.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Zephyr-Fin continuera à contribuer à la bonne exécution des actions intentées avec l'État belge et la SFPI contre SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III.

Fonds Starter

Détention du capital :



La société avait pour objet de contribuer au financement des prêts réalisés par le Fonds de Participation en faveur de personnes physiques ou morales, y compris les demandeurs d'emploi inoccupés, désireuses de créer leur propre entreprise ou installées dans leur activité professionnelle depuis quatre ans au maximum.



146

147

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La représentativité de la SFPI au sein du Fonds n'a pas évolué, elle détient toujours 2 actions représentatives du capital de la société.

Les informations financières font état d'une perte de 6.000 EUR pour l'année 2016 et d'un bilan de 1,13 million EUR en

forte réduction suite au remboursement des obligations qui sont venues à échéance en date du 8 mai 2016. Au-delà du capital et des réserves constituées, il subsiste un montant de dettes de 990.000 EUR afférent aux obligations à rembourser pour lequel, soit pour des raisons de succession, soit pour des motifs liés à des changements de compte, il n'est pas possible à ce stade de déterminer les bénéficiaires.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Dès que le montant de dettes aura pu être apuré, le processus de dissolution de la société, prévu en application de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la 6e réforme de l'État, pourra être mis en œuvre (octobre 2017 étant l'objectif).

4.3

Missions déléguées

	Missions déléguées	Pourcentage de détention du capital (%)	Participation en capital (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
-	BNP Paribas*	9,96	7.081,23	0,00	7.081,23
p. 150	Belfius	100,00	3.999,94	0,00	3.999,94
p. 152	Dexia	50,02	3.942,85	0,00	3.942,85
p. 153	Vitrufin (Ethias Finance)	25,00	500,00	81,60	581,60
p. 155	ASTRID	100,00	139,62	0,00	139,62
p. 156	Royal Park Investments	43,53	13,07	0,00	13,07
p. 157	Fonds de l'Economie Sociale et Durable	99,98	8,40	0,00	8,40
p. 158	Infrabel	0,59	4,98	0,00	4,98
p. 159	Belfin	26,09	2,34	0,00	2,34
	Total		15.692,45	81,60	15.774,05

* voir chapitre 4.2, p. 131

Belfius

Dans le portefeuille :

3.999,94

millions EUR

Détention du capital :

 100%

Belfius est un groupe bancaire et d'assurances avec un ancrage local et proposant des services financiers aux particuliers, professionnels, entreprises, institutions « social profit » et pouvoirs publics en Belgique.

Avec un bilan principalement belge pour ses métiers commerciaux et des clients dans tous les segments, Belfius entend maximiser la satisfaction de ses clients et apporter sa contribution à la société en fournissant des produits et services à valeur ajoutée au travers d'un modèle de proximité moderne et organisé autour de deux marchés de clientèle :

Retail and Commercial Business

Belfius propose à ses clients particuliers, indépendants et PME l'accès à une gamme complète de produits et services de banque de détail, commerciale et privée, ainsi qu'au niveau des produits assurances. La banque sert environ 3,5 millions de clients via 724 points de vente (assurés par un réseau salarié et des agences indépendantes). En Belgique, Belfius Insurance allie, pour les clients Retail, les atouts du réseau exclusif d'agents d'assurances des AP assurances avec ceux des points de vente de Belfius Banque. L'offre est complétée par Corona Direct, assureur direct actif via l'Internet et des partenaires.

Public and Wholesale Business

Belfius est le partenaire privilégié des pouvoirs publics et du secteur social (hôpitaux, écoles, universités, maisons de repos, etc.) en Belgique. La banque propose une gamme de produits et services intégrée et complète à ses clients : crédits, gestion de trésorerie, produits d'assurances, optimisation de budget, solutions financières IT, etc. L'activité de crédit aux entreprises se concentre principalement sur les sociétés de taille moyenne actives en Belgique et les sociétés qui offrent leurs services au secteur public.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Depuis octobre 2011, Belfius SA est détenue entièrement par l'État fédéral au travers de la SFPI, ce dernier ayant alors acquis la banque auprès du groupe Dexia pour un montant de 4 milliards EUR.

Belfius a distribué pour la première fois en 2016 un dividende de 75 millions EUR à l'État belge, via la SFPI, sur base de ses résultats 2015, et un dividende intérimaire du même montant au dernier trimestre 2016.

En 2016, dans tous ses domaines stratégiques clés, Belfius a de nouveau réalisé une excellente année pour la franchise. Belfius a octroyé 14,9 milliards EUR de

nouveaux financements à long terme (+ 11 %) à l'économie belge, dont 6,4 milliards EUR (+ 15 %) destinés aux clients Business et Corporate, des segments dans lesquels Belfius entend progresser considérablement dans les prochaines années. En dépit de la faiblesse persistante générale de la demande de crédits à long terme dans le secteur public et social, ceux-ci ont progressé de 27 % chez Belfius pour s'établir à 2,3 milliards EUR. De nouveaux financements à long terme ont été octroyés aux clients Retail pour 6,3 milliards EUR, dont 5,6 milliards EUR en crédits hypothécaires, soit un niveau record.

La croissance organique des placements dans les segments Retail et Business progresse de 33 % pour atteindre 2,5 mil-

liards EUR. L'encaissement des primes Non-Vie via le canal bancaire a augmenté de 10 % à 168 millions EUR, soit en moyenne une hausse sept fois supérieure à celle du marché. Cela confirme le choix d'un modèle de bancassurance renforcé en tant que moteur de la croissance et de la diversification des revenus.

À l'instar des années précédentes, Belfius continue à donner le ton en matière de banque mobile. Fin 2016, ses apps innovantes pour smartphones et tablettes comptaient 850 000 utilisateurs actifs (+ 44 %). Désormais, 36 % des nouveaux contrats d'épargne-pension, 33 % des nouvelles cartes de crédit et 27 % des nouveaux comptes d'épargne sont achetés via les canaux directs.



En 2016, Belfius Banque a également continué à diversifier son profil de liquidité et depuis fin 2011, Belfius a mis en place un plan de réduction active et tactique des risques débouchant sur une diminution significative de ses portefeuilles « Side », y compris une réduction à quasi zéro du financement aux entités de Dexia depuis la fin du mois de février 2015.

Ainsi, depuis 2011, les trois éléments du portefeuille Legacy ont été fortement réduits :

- Le portefeuille obligataire de 18,3 milliards EUR en 2011 a été ramené à 6,3 milliards EUR fin 2016 ;
- Le portefeuille de garantie de crédits hors bilan de 11,6 milliards EUR en 2011 a été réduit à 4,2 milliards EUR fin 2016 ;
- Le financement de Dexia de 56 milliards EUR fin septembre 2011 s'élevait fin 2016 à moins de 100 millions EUR, concrétisant ainsi parfaitement les accords négociés à l'époque par la SFPI.

Avec un ratio LCR de 127 % fin 2016, Belfius répond également largement aux exigences en matière de liquidité imposées par la BCE et la BNB. Belfius dispose d'une réserve de liquidités de 34 milliards EUR, ce qui représente presque cinq fois les sources de financement institutionnelles arrivant à échéance dans l'année.

Le résultat avant impôts, issu des activités commerciales, augmente de 11 % pour atteindre 957 millions EUR. Le résultat net s'élève à 666 millions EUR (+ 9 %) ou 535 millions EUR, soustraction faite du Legacy (dont 335 millions EUR sont attribuables à Belfius Banque tandis que Belfius Insurance y contribue à hauteur d'environ 200 millions EUR et ce, en dépit de l'impact négatif de facteurs exceptionnels tels que les attentats du 22 mars 2016 ou les inondations).

Le résultat net des activités commerciales progresse principalement grâce à une augmentation des revenus de 2 % à 2.377 millions EUR, essentiellement soutenue par une croissance organique des placements (+ 33 %) et grâce à la baisse des coûts des activités commerciales (- 2,1 %).

Tout en investissant considérablement dans le digital, Belfius porte une grande attention aux processus sources de valeur ajoutée pour le client et à une mise en œuvre disciplinée du plan d'économies à long terme. Comparé à 2015, le ratio coûts/produits des activités commerciales s'améliore dès lors significativement de 3 %, pour s'établir à 57 %.

Grâce à ses solides résultats financiers, à l'attribution des bénéfices dans ses fonds

propres et à l'amélioration de la valeur de son portefeuille obligataire, Belfius affiche fin 2016 des fonds propres totaux qui s'élèvent à 9,0 milliards EUR, contre 3,3 milliards EUR fin 2011.

Ainsi, le ratio CET 1 Bâle III tenant compte de l'ensemble des règles de la dernière directive « Bâle 3 plein » (qui n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2019), s'élève à 16,1 % fin 2016 (contre 14,9 % fin 2015). Le ratio Solvency II de Belfius Insurance s'élève quant à lui à 217 % fin 2016 et représente donc plus du double de ce qui est requis.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Conformément au plan, la réduction du Legacy a été accélérée en 2016, ce qui a eu un impact négatif de 130 millions EUR sur le résultat net. Ce portefeuille ne devrait plus faire l'objet d'une gestion de réduction dynamique mais continue cependant à exiger toute l'attention nécessaire en vue d'éventuelles opportunités de réduction.

La bonne maîtrise des coûts restera indispensable compte tenu de l'environnement de taux d'intérêt et de l'évolution du digital dans le secteur financier.

Un dividende de 215 millions EUR au titre de l'exercice comptable 2016 a été proposé, dont 75 millions EUR ont déjà été payés en septembre 2016 via un dividende intérimaire.

Après la réduction du legacy à une taille normale, la banque et son actionnaire étudient les possibilités d'avenir garantissant au mieux les objectifs du groupe et de son actionnaire.



Dexia



Dans le portefeuille :

3.942,85
millions EUR

Détention du capital :

50,02%

Depuis la crise financière de 2011-2012, Dexia est un groupe financier en gestion extinctive, ce qui doit permettre d'assurer un règlement acceptable du bilan, sans créer des risques systémiques. Le plan de résolution, approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, prévoit essentiellement la vente des franchises commerciales viables du groupe et la gestion en extinction des actifs résiduels sans nouvelle production commerciale.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

À l'automne 2008, lorsque la crise financière s'est déclarée, Dexia a rencontré de très gros problèmes et a dû être soutenu par une augmentation de capital de 6 milliards EUR au total. Dans ce cadre, la SFPI a acquis en mission déléguée 5,73 % des actions, ce qui correspondait à un investissement de 1 milliard EUR, et les gouvernements belge, français et luxembourgeois ont accordé au groupe une garantie de liquidité de 150 milliards EUR maximum. La crise de la dette souveraine, qui s'est aggravée dans la zone euro à partir de l'été 2011, a accentué la pression exercée sur la position de liquidité et la solvabilité du groupe.

Aussi, Dexia a été contraint de prendre des mesures drastiques parmi lesquelles la vente de ses principales franchises commerciales. Dexia Banque Belgique (à présent Belfius) a tout d'abord été cédée à la SFPI, agissant en mission déléguée, pour un montant de 4 milliards EUR en octobre 2011. Puis DenizBank (Turquie), BIL (Luxembourg), DMA (France) et DAM (Dexia Asset Management) ont également été vendues. Fin 2011, une garantie provisoire de liquidité a été accordée à Dexia par les gouvernements belge, français et luxem-

bourgeois afin de permettre au groupe de se refinancer sur les marchés. Fin 2012, la Commission européenne a approuvé un régime définitif qui prévoit jusqu'à 85 milliards EUR de financements garantis par les États. La mesure s'est accompagnée d'une nouvelle injection de capitaux de 5,5 milliards EUR, dont un montant de 2,915 milliards EUR apporté par le biais de la SFPI en mission déléguée. La participation de la SFPI dans le capital de Dexia est ainsi passée à 50,02 %.

En 2016, après des efforts importants consacrés à la cession de ses principales franchises commerciales et à la restauration de la diversité de ses sources de financement, le groupe Dexia, sous l'impulsion de Wouter Devriendt, le nouveau directeur général qui a pris ses fonctions en mai 2016, a poursuivi la simplification de sa structure. D'importants chantiers de refonte et d'optimisation du modèle opérationnel ont été lancés, notamment l'externalisation de certaines activités de marché, d'élaboration de reporting, de traitement des opérations et de développement et de maintenance des systèmes d'information.

Par ailleurs, la centralisation des activités en Espagne et au Portugal s'est concrétisée, le 1^{er} novembre 2016, avec la fusion

transfrontalière par absorption de Dexia Crédit Local et de sa filiale Dexia Sabadell.

Un bénéfice net de 353 millions EUR a été réalisé en 2016 (contre 163 millions EUR pour 2015), principalement lié à des éléments à caractère exceptionnel ainsi qu'à l'évolution positive, au cours de l'année, d'éléments exogènes générant une volatilité du résultat.

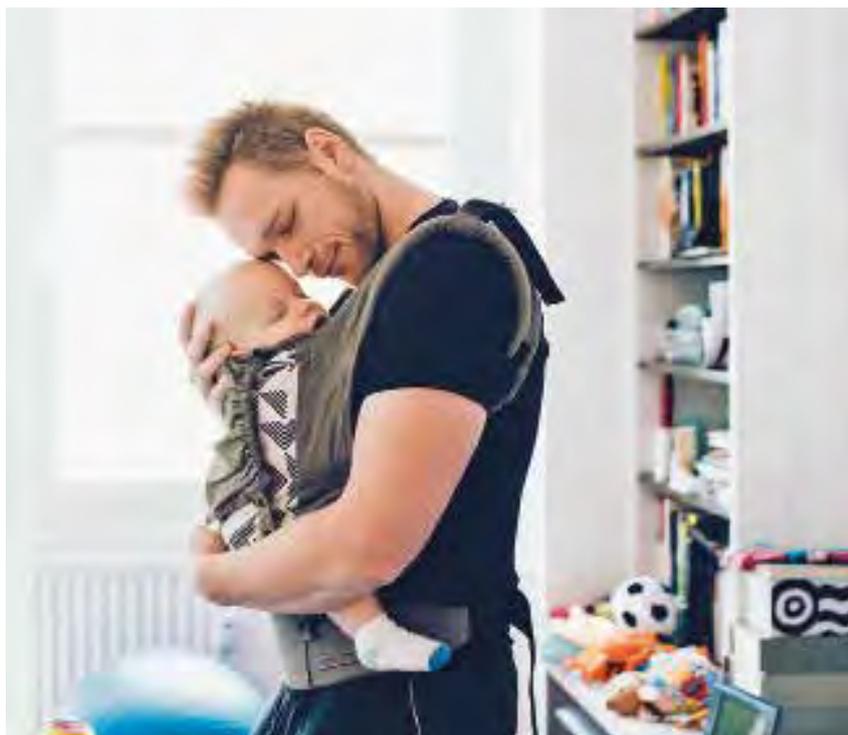
Au 31 décembre 2016, le total de bilan du groupe Dexia s'élève à 213 milliards EUR et le ratio Total Capital atteint 16,8 %.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

En 2017, Dexia continuera à suivre l'évolution de sa base de capital réglementaire et poursuivra les travaux entrepris afin de garantir sa continuité opérationnelle. Le groupe s'attachera tout particulièrement à finaliser la négociation engagée en vue de l'externalisation de certaines activités de production. Enfin, la mise en œuvre de la norme IFRS 9 constituera également un projet central pour le groupe.

DEXIA

Vitrufin (Ethias Finance)



Dans le portefeuille :

581,60
millions EUR

Détention du capital :



Vitrufin SA a pour objet la prise de participation et le financement d'entreprises d'assurances et d'établissements de crédit sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes opérations qui en découlent directement. C'est la société holding au-dessus de l'assureur Ethias.

152
153

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le pied de bilan de Vitrufin SA s'établit à 2,03 milliards EUR fin 2016, dont 2 milliards EUR d'immobilisations financières (notamment, la participation de Vitrufin SA dans Ethias SA). Le passif est composé principalement des fonds propres et d'un emprunt obligataire.

Pour rappel, la décision de la Commission européenne du 20 mai 2010 imposait à Ethias SA de réduire son exposition à Dexia de 90 % avant le 20 mai 2012. C'est dans ce contexte que Vitrufin SA avait acquis, le 11 juillet 2011, la totalité des actions détenues par Ethias SA dans Dexia. Afin de financer cette acquisition, Vitrufin SA a

émis, le 16 janvier 2012, un emprunt obligataire de 278 millions EUR, intégralement souscrit par des investisseurs institutionnels belges et étrangers (dont l'État belge via la SFPI, agissant en mission déléguée, à concurrence de 81,6 millions EUR).

Cet emprunt est remboursable à échéance (soit en janvier 2019) et est porteur d'un intérêt annuel de 7,5 %. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à terme devraient être assurés au moyen des liquidités générées par les dividendes provenant d'Ethias SA et, dans l'alternative, d'avances sur dividendes fournies par Ethias SA. Le dividende versé par Ethias SA se limite d'ailleurs à ces montants afin d'aider Ethias SA à se préparer aux mesures de solvabilité qui lui sont imposées dans le cadre de la réglementation Solvency II.

sées dans le cadre de la réglementation Solvency II.

Ainsi, en vertu d'une convention « credit facility », Ethias SA a octroyé en 2016 un prêt de 15 millions EUR à Vitrufin SA afin de permettre à cette dernière de payer les intérêts de 20,850 millions EUR (dont 6,12 millions EUR sur la part souscrite par la SFPI) relatifs à son emprunt obligataire de 278 millions EUR. Ensuite, en juin 2016, suite à la perception du dividende de 45 millions EUR, Vitrufin SA a intégralement remboursé son prêt de 15 millions EUR à Ethias SA.

En 2016, Vitrufin a réalisé un bénéfice de 23.335.921 EUR, mais compte tenu de la position de solvabilité II du groupe Vitrufin

à fin mars 2016, la Banque Nationale de Belgique lui a quand même demandé de lui communiquer pour le 30 septembre 2016 un programme de rétablissement financier réaliste visant à rétablir le niveau des fonds propres éligibles couvrant le capital de solvabilité requis du groupe. Celui-ci comprend une série de mesures, qui sont essentiellement les mêmes que celles listées dans le programme de rétablissement financier d'Ethias SA.

Vitrufin, holding d'assurance, détient 100 % des actions d'Ethias SA. Il est dès lors important d'épingler également pour cette dernière quelques événements qui ont jalonné l'année 2016 :

- Les opérations Switch V et Switch VI, en vue d'accélérer l'extinction du portefeuille vie individuelle. Ces deux opérations ont permis une diminution de plus de 57 % des réserves du First A existant à fin décembre 2015. Le coût des deux opérations (202 millions EUR) impacte directement le résultat 2016 d'Ethias SA, mais ces opérations ont conduit à une amélioration significative et récurrente de la marge de solvabilité sous Solvency II (+ 24 % en net) ;
- L'établissement du programme de rétablissement financier par le conseil d'administration d'Ethias SA (le 30 septembre 2016) et l'établissement du plan de redressement (le 30 novembre 2016) ; ceux-ci comprennent notamment la mise en place d'un programme de réassurance financière, l'implémentation d'actions Switch complémentaires et l'intégration de Whestia avec effet au 1er janvier 2017 ;
- La revue de la composition du comité de direction le 6 septembre 2016 avec le départ du CEO et la reprise temporaire de cette fonction par le vice-CEO et CFO, sans impact sur la stratégie du groupe ;

- La récupération de 223 millions d'euros dans le cadre du litige fiscal opposant Ethias SA à l'administration fiscale concernant les « assurances pensions » souscrites par diverses entités publiques afin d'assurer les pensions légales de leurs agents statutaires.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Les efforts importants faits par l'ensemble de l'entreprise ont porté leurs fruits et ont permis d'améliorer considérablement la marge de solvabilité II à fin 2016. Afin de tenir compte de l'impact positif de l'opération Switch VI sur son profil de risque, Ethias SA a remis à la BNB :

- Mi-février 2017, la mise à jour du programme de rétablissement financier déposé initialement fin septembre 2016, comprenant 2 mesures en cours d'implémentation durant le premier semestre 2017 (programme de réassurance financière et intégration de Whestia) ;
- Fin février 2017, le plan de redressement prévoyant les mesures susceptibles d'être mises en œuvre en cas de nouvelle dégradation significative de la situation d'Ethias SA.

Les mesures du plan de rétablissement financier sont à ce jour soit implémentées (comme par exemple l'opération Switch VI qui a permis d'améliorer fondamentalement la situation de solvabilité II et de réduire l'exposition d'Ethias au risque de taux d'intérêt), soit en cours d'implémentation (comme l'intégration de Whestia avec effet rétroactif au 1er janvier 2017).

Fin mars 2017, le régulateur a donc estimé que le programme de rétablissement financier mis en œuvre a porté ses fruits et qu'il peut être considéré comme clos.

Par ailleurs, considérant les changements apportés au profil de risque de l'entreprise suite à l'opération Switch VI, la Banque a demandé une version actualisée du plan de redressement pour le 30 novembre 2017.

Les engagements d'Ethias vis-à-vis de la Commission européenne dans le cadre du dossier d'aide d'État faisant suite à la recapitalisation de l'entreprise par les pouvoirs publics fin 2008, sont venus à échéance au 31 décembre 2016. La clôture des engagements sera confirmée officiellement par la Commission après examen de la situation à fin 2016.

Les autres projets qui feront l'objet d'une attention particulière en 2017 chez Ethias sont les suivants : la réalisation des leviers de solvabilité II, dont le business plan et les évolutions organisationnelles qui en découlent, et les autres initiatives stratégiques comme notamment la simplification de certaines structures en termes de gouvernance.

Enfin, la SFPI est heureuse de donner toutes ses chances au niveau CEO d'Ethias, monsieur Philippe Lallemand, en qui elle place toute sa confiance.



ASTRID

ASTRID est la société de droit public qui gère et entretient le réseau de radiocommunication protégé pour les services de secours et de sécurité en Belgique.

La SFPI est actionnaire d'ASTRID depuis 1999. Après le rachat des actions du Holding Communal en 2011, la SFPI détient en mission délégué toutes les actions d'ASTRID.



© ASTRID - CÉDRIC MEUNIER

Dans le portefeuille :

139,62
millions EUR

Détention du capital :

100%

154
155

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Le chiffre d'affaires d'Astrid est en progression (2,5 %) et s'élève à 18,2 millions EUR. La société termine l'année 2016 avec un bénéfice de 9,2 millions EUR.

En décembre 2016, le conseil des ministres a approuvé le plan d'entreprise et le contrat de gestion d'Astrid mis en discussion ouverte avec la tutelle depuis des mois.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2017, une très grosse partie de la dette à été absorbée par une réduction du capital (100 millions EUR). Cette dette provenait d'un sous-financement structurel de 2009 à 2015.



Royal Park Investments



Dans le portefeuille :

13,07
millions EUR

Détention du capital :

43,53%

Royal Park Investments (RPI) a été créée en 2009 dans le cadre du sauvetage de Fortis Banque. Après quelques années de run-off, le portefeuille restant de RPI a été revendu à Lone Star et Crédit Suisse pour un montant de 6,7 milliards EUR, ce qui signifie que cette mission déléguée de la SFPI va, dans tous les cas, pouvoir être clôturée avec une plus-value significative.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Depuis plusieurs années, RPI se focalise sur la bonne gestion des litiges introduits aux États-Unis en espérant pouvoir être dédommée pour les dégâts subis à cause de l'achat de produits structurés sur base d'une information incomplète, voire erronée.

Faisant suite à une enquête relative à une fraude et à des infractions éventuelles, RPI a ainsi déposé plainte fin 2012 contre onze banques d'investissement américaines.

Les frais juridiques sont principalement déterminés sur une base « no cure, no pay », c'est-à-dire qu'ils ne sont payés qu'en cas d'issue positive. En 2016, l'État belge a touché un dividende de 16,76 millions EUR et bénéficié d'une réduction de capital lui apportant 8,7 millions EUR en cash.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

En 2017, une distribution de dividende de 40 millions EUR (donc un montant de 17,41 millions EUR pour l'État belge via la SFPI) aura lieu, ainsi qu'une réduction du

capital de 20 millions EUR (donc un montant de 8,7 millions EUR pour l'État belge via la SFPI). Ces deux opérations ont en effet été approuvées lors de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue le 18 avril 2017.

À l'avenir, RPI continuera à suivre la gestion des litiges en cours confiée à des juristes spécialisés dans ce domaine.

Fonds de l'Economie Sociale et Durable



MISSION DÉLÉGUÉE

Dans le portefeuille :

8,40

millions EUR

Détenition du capital :

99,98%

HOLDING PUBLIC

Détenition du capital :

0,01%

La SFPI détient 99,98 % des titres du Fonds de l'Economie Sociale et Durable en mission déléguée qui intervient dans le soutien aux institutions actives dans l'économie sociale, plus particulièrement en prenant des participations ou en allouant des prêts à celles-ci.

156

157

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Depuis qu'en 2008, après transfert des compétences en matière d'économie sociale aux entités régionales, la loi-programme du 8 juin 2008 a fixé l'extinction du Fonds, celui-ci est réduit à gérer les prêts et participations effectués avant cette date.

La SFPI, qui en est l'actionnaire (en mission déléguée), a attribué, par décision de l'AGE du Fonds, au Fonds de Participation, la mission d'assurer la gestion du processus de liquidation du Fonds. La liquidation devrait prendre fin en 2029, date d'extinction naturelle des crédits accordés.

Le Fonds a réalisé un bénéfice de 490.763 EUR en 2016 mais les pertes reportées s'établissent toujours à 26,7 millions EUR. À l'actif, les créances s'établissent encore à 11,6 millions EUR et les actifs financiers à 159.450 EUR.

Par ailleurs, le capital de la société s'établit à 8,4 millions EUR et les dettes sont à 31,5 millions EUR.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Les points d'attention en 2017 sont, tout comme en 2016 :

- Recouvrement des créances et réalisation des actifs financiers ;

- Maîtrise des coûts pour éviter une dégradation du compte de liquidation et l'épuisement de la trésorerie ;
- Impact du processus de régionalisation du Fonds de Participation.



Infrabel

Dans le portefeuille :

4,98
millions EUR

Détention du capital :

0,59%



Infrabel est une société anonyme de droit public dont la vocation est dédiée à la gestion de l'infrastructure ferroviaire. Infrabel dispose d'un actionnariat regroupé autour de 53.080.660 actions, dont la SFPI détient 313.493 exemplaires en mission déléguée. Les objectifs des prestations d'Infrabel sont décrits au travers d'un contrat de gestion au sein duquel figurent les priorités suivantes : la sécurité, la capacité, la ponctualité, l'équilibre financier et l'intégration sociétale.

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

La vie de la société Infrabel a été une nouvelle fois impactée par les événements liés à la sécurité et la sûreté des infrastructures ferroviaires. Les attentats terroristes de mars 2016 ont profondément marqué les esprits des citoyens et, pour Infrabel, nécessité la mise en place de services permettant aux voyageurs, navetteurs ou non, de regagner leur domicile ou destination (l'impact sur la liaison avec le terminal de l'aéroport n'est pas à négliger à cet égard). Par ailleurs, et ce n'est pas le succès des avancées en matière de sécurité à la frontière belgo-luxembourgeoise qui effacera des incidents, comme le phénomène de trespassing, de franchissement des passages à niveau (toujours important),

on doit également déplorer le drame de la collision de Saint-Georges-sur-Meuse.

Pourtant tout n'est pas noir dans le bilan 2016, l'accroissement de la capacité du réseau (Josaphat-Schuman – Anderlecht-Sint-Katherina-Lombeek – modernisation des voies L 161 et L 162) est une raison de se réjouir et l'innovation technologique de scrutation des voies et des caténaires par la mise en service de l'unité de mesure EM 130 a permis de récolter des informations importantes sur l'état du réseau.

Au rayon des chiffres, on retiendra :

- Une ponctualité en baisse, on passe de 90,9 % en 2015 à 89,2 % en 2016 ;
- Le nombre de trains/km et de sillons long terme est en hausse ;
- Moindre vol de câbles ;

- REBITDA de 55,2 millions EUR pour 96,2 millions en 2015 ;
- La trésorerie est en augmentation et s'établit à 428,9 millions EUR pour 284 millions en 2015.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

- Impact de l'AR du 25 décembre 2016 qui fixe les règles provisoires du nouveau contrat de gestion et impact sur le plan pluriannuel financier et d'investissement à élaborer (dotations et économies) ;
- L'impact éventuel du grand chantier d'investissement en infrastructure annoncé par le Gouvernement fédéral ;
- Provisions liées à des litiges ;
- La tendance haussière du phénomène de trespassing malgré les campagnes de sensibilisation.

INFRABEL
Right On Track

Belfin

La « Compagnie belge pour le financement de l'industrie », mieux connue sous le nom de Belfin, avait pour objet de contribuer, dans le cadre de la politique menée par l'État, au financement des investissements à réaliser dans le cadre de la restructuration et du développement des divers secteurs industriels, commerciaux et des services de l'économie belge. Belfin a été mise en liquidation en 2001.

Dans le portefeuille :

2,34
millions EUR

Détention du capital :

 **26,09%**



158

159

ÉVOLUTION 2016 ET INTERVENTION DE LA SFPI

Outre la SFPI qui détient 26,1 % des actions, les autres actionnaires sont l'État, détenteur direct de 36,6 %, ainsi que des actionnaires privés pour le solde.

La liquidation nécessitait la décision du juge en appel concernant une créance sur une entreprise à qui un crédit avait été accordé à l'époque. L'arrêt a été rendu en 2012, prévoyant une issue favorable pour Belfin ainsi que pour l'État.

À la suite de la requête en cassation introduite par la partie adverse, à savoir les liquidateurs des Forges de Clabecq, la Cour a rendu son arrêt le 10 janvier 2014 en faveur de Belfin.

Belfin a procédé au versement complet des actifs du Fonds de garantie qui étaient gérés par Belfin dans le cadre de sa mission sociale.

La clôture de la liquidation de Belfin était initialement prévue pour 2014 et a été repoussée une première fois à 2015, puis à 2016 suite à des développements intervenus dans la liquidation des Forges de Clabecq. Cette clôture n'est en date d'aujourd'hui pas encore finalisée.

Comme susmentionné, outre Belfin, l'État est également créancier des Forges de Clabecq. Il est intervenu dans le litige susmentionné en soutien de BNP Paribas Fortis (anciennement SNCI qui avait également consenti des prêts aux Forges de Clabecq). En décembre 2015, l'État s'est

subrogé dans les droits de BNP Paribas Fortis.

L'État est créancier hypothécaire privilégié des Forges de Clabecq, suivi de Belfin et d'un certain nombre de travailleurs.

POINTS D'ATTENTION POUR 2017

Il reste à attendre que les tribunaux tranchent définitivement afin que la liquidation de Belfin puisse enfin être clôturée.

Vu que les actifs de Belfin ont déjà été presque totalement liquidés et que seule une potentielle créance (en second rang après l'État) subsiste, la clôture de la liquidation ne donnera par conséquent plus lieu à un bonus de liquidation significatif.



SFPI-FPIM | Avenue Louise 32, boîte 4 | 1050 Bruxelles
+32 2 548 52 11 | secretary@sfpi-fpim.be
www.sfpi-fpim.be

Ce rapport annuel est imprimé sur Cocoon Silk.
Cocoon Silk est un papier 100% recyclé et fabriqué selon un procédé entièrement exempt de chlore.

Editeur responsable: Koenraad Van Loo – Avenue Louise 32, boîte 4 – 1050 Bruxelles